MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Mercredi 18 février 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Fabienne Aubry Conne*, *M. Simon Brandt*, *Mme Maria Casares*, *MM. Sylvain Clavel*, *Alain de Kalbermatten*, *Denis Menoud*, *Mme Stéfanie Prezioso*, *M. Tobias Schnebli*, *Mme Nicole Valiquer Grecuccio* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *Mme Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 février 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 février et mercredi 18 février 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 19 mai 2010 de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Miltos Thomaides, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Roger Michel, M^mes^ Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Annina Pfund, Silvia Machado et Martine Sumi: «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux» (R-134 A)[1].

Suite de la discussion

Le président. Mesdames et Messieurs, nous reprenons le débat. Le bureau avait clos la liste des intervenants. Il reste MM. Jacques Pagan, Pascal Holenweg, M^me^ Marie-Pierre Theubet, M. Marc-André Rudaz, M^me^ Olga Baranova, M. Pierre Scherb et M^me^ Vera Figurek. Je passe la parole à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, je vous rappelle que nous sommes au rapport R-134 A, intitulé «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux». La commission a refusé de donner une suite positive à ce texte. L'Union démocratique du centre était également contre. J'aimerais quand même rappeler à cette noble assemblée que la démarche entreprise dans cette enceinte est mal dirigée, puisqu'il s'agit manifestement d'une matière qui relève de la

[1] Rapport, 4744.

compétence fédérale. J'aimerais, à cet égard, rappeler la teneur de l'article 160, alinéa 1, de Constitution fédérale. Il est extrêmement clair: «Tout membre de l'Assemblée fédérale, tout groupe parlementaire, toute commission parlementaire et tout canton peuvent soumettre une initiative à l'Assemblée fédérale.» Or, cette résolution émane d'un parti largement représenté au plan fédéral. Je n'arrive donc pas à comprendre, si tant est qu'il y ait eu une quelconque urgence ou importance, que le message n'ait pas pu être transmis aux représentants fédéraux de ce parti.

Je crois que nous avons affaire à un procédé tout à fait abusif qui est condamnable, car le peuple genevois s'est quand même doté, à partir d'octobre 2012, d'une nouvelle Constitution. En ce qui concerne les modalités de l'activité publique par l'exécutif cantonal, il existe une norme générale applicable, par analogie, à toutes les autorités dépendantes de l'Etat de Genève, y compris à la commune. Notre activité doit être pertinente. Mais ce n'est pas le cas. Elle doit être efficace; c'est encore moins le cas en l'occurrence. Enfin, elle doit être efficiente. Là, c'est totalement nul, je m'excuse! N'abusons quand même pas des facultés qui nous sont données de déposer plus ou moins n'importe quel texte! Respectons le principe de la hiérarchie et visons à une efficacité qui ne tienne compte que des compétences, telles qu'elles sont institutionnellement organisées dans notre pays. Nous opposerons donc un non absolu à ce texte.

M. Pascal Holenweg (S). La coordination entre vos octrois de parole et l'arrivée des conseillers municipaux est admirable. Je reprends mon souffle, Monsieur le président…

On a rappelé tout à l'heure qu'une résolution est un acte par lequel le Conseil municipal donne une position qui lui est propre. Il n'y a pas de limite formelle ni de limite fondamentale au contenu d'une résolution. Cette résolution entre donc tout à fait dans les compétences qui sont accordées par la loi, la Constitution et les traditions parlementaires à un parlement comme le nôtre. C'est ma première remarque.

Deuxièmement, cette résolution du groupe socialiste à laquelle j'adhère totalement, quoique je ne l'ai pas signée, puisque je n'étais pas conseiller municipal à l'époque où elle fut déposée, est une résolution typiquement sociale-démocrate. Elle ne fait que réclamer le respect des engagements légaux – le respect de l'Etat de droit – que la Suisse a pris lorsqu'elle a signé la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui proclame les libertés syndicales et défend les activités des représentants syndicaux – qu'il s'agisse de représentants professionnels ou militants – dans le cadre de négociations ou de conflits de travail avec le patronat. Il s'agit donc d'une demande faite à la Suisse par le parlement municipal

genevois afin que cette dernière respecte sa signature au bas d'une convention internationale. Jusqu'à présent, elle a refusé de traduire, comme elle devrait le faire, cet engagement politique dans une disposition légale. *(Brouhaha.)*

On est très loin d'un manifeste révolutionnaire; on est encore plus loin d'un manifeste anarchosyndicaliste. Nous demandons que l'Etat fédéral tienne sa parole et respecte sa signature. En l'occurrence, nous demandons une modification légale, une modification du droit fédéral intégrant les dispositions de la convention de l'OIT dans le droit fédéral. Les modifications du droit fédéral font l'objet de consultations auxquelles les villes sont désormais invitées à participer. Donc pas seulement les cantons, pas seulement les grandes organisations professionnelles fédérales, mais les villes en tant que telles. C'est une nouveauté. Les pratiques fédérales considèrent désormais les villes comme des acteurs institutionnels auxquels on demande leur avis dans le cadre de modifications législatives.

Nous sommes en plein exercice de nos compétences de parlement municipal lorsque nous exprimons, en tant que conseillers municipaux de la Ville de Genève, une position que nous demandons au Conseil administratif de transmettre au Conseil fédéral, puisqu'il s'agit précisément de demander une modification législative et que c'est le Conseil fédéral qui fait des propositions de modifications de la loi. Nous n'outrepassons donc nullement nos compétences et nous ne sommes pas en train de revendiquer une compétence que nous n'avons pas. Nous sommes en train d'exercer une compétence que les pratiques institutionnelles de ce pays accordent aux villes et nous l'exerçons dans cette enceinte pour demander à la Confédération de tenir sa parole, de respecter l'engagement qu'elle a pris au bas de la convention de l'OIT, qui garantit l'exercice des droits syndicaux et le respect des libertés syndicales.

Je voudrais évoquer un dernier aspect, la contradiction qu'il y a dans ce pays entre le discours qu'on tient sur le partenariat social, accessoirement sur la paix du travail, et les pratiques concrètes qui s'inscrivent dans les rapports entre le patronat et les syndicats. Le partenariat social – ou *Sozialpartnerschaft* en allemand – suppose une égalité des partenaires. Il suppose précisément un partenariat. Il suppose que les syndicats, d'une part, et le patronat – voire l'Etat en tant que patron –, d'autre part, soient sur pied d'égalité, qu'il n'y ait pas entre eux un rapport de force si déséquilibré que le partenariat n'est plus qu'un vain mot.

Or, lorsqu'on peut licencier des représentants syndicaux ou des représentants du personnel, lorsqu'on peut sanctionner des représentants du personnel ou des militants pour leur activité syndicale, on est hors du partenariat, puisque l'un des partenaires s'arroge le droit d'éliminer l'autre. Il n'y a pas de partenariat lorsqu'un partenaire peut licencier le représentant de l'autre. Il n'y a pas de partenariat entre le patronat et les organisations syndicales lorsque le patronat ou le

patron public ou privé peut s'arroger ou s'arroge concrètement le droit de licencier les représentants des travailleurs.

Le partenariat social, comme la paix du travail, d'ailleurs, ainsi que la signature de la Suisse au bas de la convention de l'OIT ne sont, dans ce pays, que des vains mots. Cette résolution du groupe socialiste, qui date de 2010, dénonce, comme M^me^ Figurek l'a rappelé tout à l'heure, des pratiques constantes du patronat privé, voire, dans certains cas, du patronat public. Cette résolution est d'actualité car, hélas, les répressions antisyndicales, la limitation des droits syndicaux, la limitation des libertés syndicales, le fait que des représentants des travailleurs et des syndicats soient sanctionnés pour leur activité syndicale n'ont pas cessé depuis 2010, la Suisse n'ayant toujours pas honoré sa signature au bas de la convention de l'OIT.

Par cette résolution typiquement sociale-démocrate, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons simplement d'inciter la Confédération à tenir sa parole et à faire en sorte que sa signature ne soit pas qu'un vain graffiti au bas d'un texte qu'elle n'a même pas lu.

M^me^ Marie-Pierre Theubet (Ve). Bravo à mon préopinant, qui a dit tout ce qu'il fallait dire! Les Verts soutiennent bien sûr totalement cette résolution. Nous pensons également que le minimum que l'on puisse demander dans une démocratie est que les droits syndicaux, la liberté syndicale soient respectés, qu'ils ne soient pas bafoués. On peut parfaitement demander à la Ville de Genève d'influer sur la Suisse, avec les autres instances publiques, afin que celle-ci veuille bien enfin apposer sa signature sur cette convention de l'OIT. Il est essentiel que les membres des syndicats, les membres syndiqués et que les délégués, voire les lanceurs d'alerte, comme on les appelle, ne soient pas sanctionnés pour la cause qu'ils défendent en faveur de tous les travailleurs et travailleuses.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne vais pas revenir sur les propos de Jacques Pagan, mais c'est vrai qu'il faut qu'on s'occupe de nos affaires. On pourrait s'occuper des affaires de la planète au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU), demander à nos conseillers administratifs qu'ils interviennent au Kazakhstan, en Russie, en Chine, partout… Mais que chacun s'occupe de ses affaires! On a beaucoup de problèmes dans cette ville, j'en suis témoin. Qu'on s'occupe de nos affaires! Quand on se sera occupé de nos affaires et que plus personne ne fera les poubelles pour manger, comme j'en croise lorsque je passe à Rive, nous pourrons peut-être commencer à parler de ce qui se passe au niveau fédéral, au niveau de l'ONU! J'en ai ras le bol que ceci coûte à la collectivité! Occupons-nous de nos affaires!

M^me^ Olga Baranova (S). J'aimerais répondre à M^me^ Richard. J'ai l'impression que ce qui a été dit, sur les bancs d'en face et notamment par le Parti libéral-radical, consiste à affirmer grosso modo que ce texte est inutile. On aurait pu discuter des différents arguments, s'il y en avait eus. Pour l'instant, je n'ai qu'une seule impression, c'est que la droite ne défend pas du tout les intérêts des travailleurs. Ce n'est pas une découverte, mais nous en avons aujourd'hui une confirmation de plus.

Au-delà de ce constat, j'aimerais revenir sur la forme, sur la question du vote d'une résolution par le Conseil municipal, même sur un sujet qui, d'une manière ou d'une autre, outrepasse les compétences directes de la Ville de Genève. Je rappelle que nous avions quand même accepté à une très large majorité, lors d'une séance précédente, la proposition PR-1107, qui condamnait la peine de mort. D'une manière ou d'une autre, vous avez dit qu'une résolution éthique, politique pouvait être importante. Je ne vois donc pas pourquoi une résolution, avec l'importance qu'elle revêt, tomberait tout à coup à plat, sous prétexte que l'on parle de travailleurs, de leurs droits et de licenciements anti-syndicaux.

Il y a un dernier argument dont j'aimerais bien parler. Nous n'en avons pas forcément parlé ce soir, mais il a été évoqué dans le rapport. Genève est effectivement le siège du Bureau international du travail (BIT). On parle beaucoup, dans tous les partis de la Genève internationale, de son importance. Mais la Genève internationale, ce n'est pas seulement le droit de s'en prévaloir, le droit d'en être fier. Ça veut aussi dire des obligations. Si ces organisations sont à Genève, c'est que nous avons aussi, en tant que Ville, des obligations en ce qui concerne notre propre conduite, nos responsabilités politiques. Dans ce sens, je vous en prie, prenez vos responsabilités ce soir! Si ce n'est pour les travailleurs, faites-le du moins pour cette Genève internationale!

M. Pierre Scherb (UDC). Les signataires de cette résolution mentionnent le fait que le Comité de la liberté syndicale de l'OIT, après avoir été saisi par l'Union syndicale suisse, arrivait à la conclusion que «le gouvernement doit prendre des mesures pour que les syndicalistes qui le souhaitent soient réintégrés dans leurs fonctions lorsqu'ils ont été licenciés pour des activités syndicales liées à la création d'un syndicat». Or, la syndicaliste licenciée par Manor l'a été en raison de son activité syndicale «et plus particulièrement» – je cite toujours la résolution – à cause «d'une interview qu'elle a donnée dans la *Tribune de Genève*». Donc, son licenciement n'a strictement rien à voir avec la création d'un syndicat. Même l'acceptation de cette résolution n'aurait pas aidé. Nous ne voyons donc pas de raison d'accepter cet objet.

M^me^ Vera Figurek (EàG). Je voulais répondre, en effet, à la représentante du Parti libéral-radical, M^me^ Patricia Richard, bien que ma collègue Olga Baranova l'ait déjà fait. J'espère que j'ai mal compris car, dans son discours, cette élue nous dit qu'il ne faudrait pas réintégrer les personnes licenciées parce que ce serait horrible, que cela mettrait une mauvaise ambiance et que la personne risque d'être «mobbée». A Ensemble à gauche, apparemment au Parti socialiste et chez les Verts également, j'imagine, nous ne comprenons pas tellement ce discours-là, car cela pose déjà, comme je le disais auparavant, un problème d'équité.

Il me semblait que le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois étaient attachés au partenariat social. Lorsqu'on parle de partenaires, on parle bien d'intervenants ou d'intervenantes qui sont égaux. Or, au niveau suisse, il existe bien une inégalité entre les personnes qui discutent. Comment peut-on alors œuvrer pour le partenariat social si on licencie la partie la plus lésée et qu'on ne lui permet pas d'être réintégrée sur son lieu de travail?

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, lorsque la personne licenciée abusivement essaie de prouver que ce licenciement est abusif, le maximum qu'elle peut espérer obtenir, c'est six mois de salaire. C'est la peine maximale infligée à ses patrons. Or, entre-temps, Mesdames et Messieurs, les procédures courent – et vous êtes bien au courant des procédures au Tribunal des prud'hommes et ailleurs, Madame Richard. Entre le procès, les recours et autres, ces procédures peuvent durer des années! Si la personne licenciée est écartée de son lieu de travail et si la procédure dure des années, cette personne risque en effet d'être mise à l'écart de la profession qu'elle exerce. C'est quand même un risque que nous n'avons pas du tout envie de prendre. C'est pourquoi nous demandons également la réintégration des travailleurs licenciés abusivement. C'est aussi pour garantir qu'une activité syndicale soit possible sur le lieu de travail, pas seulement lorsque les personnes n'y travaillent plus.

Le risque existe aussi que ces personnes soient fragilisées, précarisées et qu'elles finissent par demander l'aide sociale, par s'inscrire à l'Hospice général. Or, il me semble que les partis dont je parlais précédemment veulent plutôt privilégier une économie dynamique et éviter que les personnes qui ont un travail, qui le font bien et qui sont licenciées abusivement aillent s'inscrire à l'aide sociale. C'est donc un discours que je ne comprends pas de la part de la représentante du Parti libéral-radical. *(Brouhaha.)*

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, nous ne voulons pas véhiculer le message: «Surtout ne vous syndiquez pas! N'ayez pas d'activité syndicale sur votre lieu de travail! Nous pourrons vous licencier abusivement en toute impunité et tout ira bien.» On ne peut pas dire que les pays voisins, que ce soit l'Autriche,

la France, l'Italie et j'en passe, soient des pays qui respectent mieux les droits humains qu'ici, à Genève, cette Genève internationale à laquelle vous êtes attachés. C'est l'OIT, Mesdames et Messieurs, qui demande à la Suisse de respecter ces droits. Alors quand même! Je veux bien que vous ayez plus de représentants dans les syndicats patronaux! Mais s'il vous plaît! On traite de droits humains, on ne parle pas du fait d'élever les travailleurs contre les patrons! Nous sommes pour un partenariat social. Il n'est d'ailleurs pas vrai que cette résolution ait massivement été rejetée en commission des finances. Elle a été refusée par 7 non contre 7 oui. On était donc à l'égalité des voix.

On apprend ce soir, par le représentant du Mouvement citoyens genevois, qu'il avait la liberté de vote dans son groupe. Je ne vais pas dire aux autres mouvements politiques ce qu'ils doivent faire, mais je pense que, sur un sujet comme celui-ci, vous pourriez vous accorder quand même une liberté de vote, de façon que ce projet de résolution, que l'on demande au Conseil administratif de transmettre au Conseil fédéral, soit soutenu par les représentants d'un peu tous les partis politiques. Cela aura le poids que l'on connaît. Cela étant, en termes de message politique, si vous voulez une économie dynamique qui fonctionne, s'il vous plaît, acceptez cette résolution! Sinon, vous montrez que vous êtes pour le non-respect en toute impunité des droits humains.

M. Sami Kanaan, **maire**. Je ne prolongerai pas ce débat déjà très nourri. Vous avez quand même abordé un enjeu fondamental ce soir, à l'issue des travaux de commission. Tout le monde se plaît à saluer l'importance du partenariat social dans ce pays. Pas seulement pour des raisons de principe, mais aussi parce qu'il est censé avoir contribué et qu'il continue de contribuer à la prospérité de notre économie et de notre société en général. Il est même présenté par les brochures de promotion économique de la Suisse comme l'un des piliers fondamentaux de notre stratégie, de notre identité. Il est célébré par toutes les forces en présence. Mais, Mesdames et Messieurs, le partenariat social n'est pas une espèce de principe abstrait! Il se vit au quotidien et, comme tout partenariat, il nécessite des efforts et du respect de part et d'autre. Cela nécessite des mises à jour, cela nécessite de tirer les leçons lorsqu'il y a des problèmes, et ce, dans une logique d'apprentissage partagé, pas de domination d'un partenaire sur l'autre. *(Brouhaha.)*

La Ville elle-même, en tant qu'employeur et en tant qu'autorité publique, essaie de donner l'exemple avec sa propre politique en matière de ressources humaines. Le statut de la Ville, à la fois dans sa négociation et dans sa mise en œuvre, se veut aussi exemplaire que possible. On peut toujours faire mieux, bien sûr, mais on essaie de donner l'exemple. On essaie de donner l'exemple dans les

branches économiques qui sont directement liées à notre activité, par exemple pour que les conventions collectives de travail soient respectées chez nos mandataires, pour éviter notamment le dumping salarial. *(Brouhaha.)* Je ne sais pas si je vous dérange… Eventuellement, cela ne vous… Non, mais ce n'est pas grave…

Le président. Messieurs du Mouvement citoyens genevois, je crois que vous n'entendez pas, mais M. le maire vous interpelle…

M. Sami Kanaan, maire. Et lorsque les gens s'engagent au quotidien pour défendre les droits syndicaux, ce n'est jamais une bataille simple. Ce n'est jamais une bataille qui rapporte grand-chose, d'ailleurs. Il faut vraiment être motivé. C'est souvent un sacrifice, et pas seulement sur le plan du travail. On s'expose, on se met en avant. C'est un travail qui doit être protégé. Je ne parle pas de situations individuelles, parce qu'il y a toujours possibilité de tirer des leçons particulières des conflits de travail et des conflits syndicaux mais, en général, c'est vrai que ce sont des personnes qui s'exposent.

Et même dans notre pays qui est démocratique, qui est censé respecter le partenariat social et donc aussi le travail syndical au sens large, il y a des situations problématiques pour lesquelles, il faut, c'est vrai, lever toute ambiguïté, même s'il n'y en a peut-être pas souvent. Même le Conseil fédéral reconnaît qu'il y a matière à examiner la situation, Mesdames et Messieurs. A ma connaissance, le Conseil fédéral n'est pas à majorité de gauche. En ce sens, le message de la deuxième ville de Suisse est de lui dire que cette question mérite un examen, une attention. Cela me paraît être un message tout à fait légitime et le Conseil administratif accueillerait positivement un mandat du Conseil municipal dans ce sens, d'autant que, c'est un hasard du calendrier, on est effectivement en train de marquer la journée mondiale de défense du droit de grève.

Le président. Nous entrons en procédure de vote. L'appel nominal est demandé…

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 35 oui contre 29 non (1 abstention).

Ont voté oui (35):

M[me] Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M[me] Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M[me] Hélène Ecuyer (EàG), M[me] Laurence Fehlmann

Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), Mme Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), Mme Corinne Goehner-Da Cruz (S), Mme Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), Mme Christiane Leuenberger-Ducret (S), Mme Charlotte Meierhofer (EàG), Mme Anne Moratti (Ve), Mme Marie Mutterlose (S), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Annina Pfund (S), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Daniel Sormanni (MCG), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), Mme Catherine Thobellem (Ve), Mme Julide Turgut Bandelier (Ve), Mme Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (29):

M. Pascal Altenbach (UDC), Mme Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), Mme Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), Mme Anne Carron-Cescato (DC), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), Mme Estelle Marchon (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), Mme Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), Mme Helena Rigotti (LR), Mme Michèle Roullet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), Mme Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

S'est abstenu (1):

M. Carlos Medeiros (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

Mme Fabienne Aubry Conne (HP), M. Simon Brandt (LR), Mme Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Denis Menoud (HP), Mme Stéfanie Prezioso (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Pierre Rumo n'ayant pas encore prêté serment.)

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à relayer ce message au Conseil fédéral afin qu'il prévoie, dans un projet de révision de la législation, un article inscrivant noir sur blanc la nullité des licenciements antisyndicaux.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mars 2013: «Accessibilité aux vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine» (P-305 A)[1].

Rapport de M. Stefan Kristensen.

La pétition P-305 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 19 mars 2013. La commission a traité de l'objet en trois séances, les 29 avril, 17 juin et 2 septembre 2013, sous les présidences successives de M[mes] Sandrine Burger et Sophie Courvoisier. Le procès-verbal était tenu avec diligence par M[me] Tamara Saggini les 29 avril et 2 septembre, et par M[me] Danaé Fangoulis le 17 juin.

Demande de la pétition

La pétition demande, comme son titre l'indique, que les vestiges récemment découverts sous le bastion de Saint-Antoine à l'occasion des travaux de réaménagement soient accessibles au public de manière pérenne.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 avril 2013

Audition des pétitionnaires

Lors de la séance du 29 avril 2013, la commission a reçu une délégation de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), composée de M[mes] Isabel Bejar Alonso et Siro Montero Aparicio, ainsi que M. Roman Juon.

Les pétitionnaires ont pu constater l'importance des vestiges découverts et aimeraient demander de ne pas les recouvrir. Beaucoup de personnes sont venues de loin pour voir ce site important. Parmi les signatures électroniques recueillies, certaines personnes ont également laissé des commentaires. M[me] Bejar Alonso en lit quelques exemples: «J'ai vu le site et trouve ces vestiges magnifiques.» «C'est important de conserver les vestiges du passé pour notre futur et que chacun puisse y avoir accès librement.» «Valeur patrimoniale à préserver, devoir citoyen.» Elle

[1] «Mémorial 170[e] année»: Commission, 4939.

ajoute qu'il existe peu de lieux où l'histoire de Genève est encore visible dans la ville. M. Juon complète en admettant que les pétitionnaires ont conscience de la difficulté financière d'une telle mise en valeur, tout en notant l'intérêt des deux magistrats concernés (R. Pagani et F. Longchamp) pour l'idée.

Les questions des commissaires portent principalement sur le projet de réaménagement prévu sur le bastion Saint-Antoine, sur le financement de la mise en valeur du site et sur la possibilité éventuelle de déplacer les vestiges pour les exposer ailleurs.

Sur l'articulation avec le projet de réaménagement voté par le Conseil municipal en 2012, M. Juon explique que ce projet ne changera pas dans la mesure où les fouilles se situent à l'extrémité du bastion. M^me^ Montero Aparicio ajoute que la pétition concerne le principe d'une préservation de ce site et ne se prononce pas sur les aspects «techniques».

Concernant les aspects financiers d'un éventuel projet, les pétitionnaires affirment avoir entendu parler d'une estimation de 5 à 6 millions de francs. Au moment de l'audition, il n'y a pas eu de discussion entre eux et les magistrats responsables à ce sujet. En tout état de cause, la recherche de contributions de privés sera indiquée.

Au sujet de la possibilité d'exposer les vestiges dans un autre lieu, les pétitionnaires ne se prononcent pas formellement, mais font remarquer que la quantité et la valeur des vestiges, bien plus grandes au jour de l'audition qu'anticipé initialement, parlent plutôt pour une préservation sur le site, en lien avec le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH).

M^me^ Montero Aparicio insiste sur le fait que les découvertes sur le site concernent une durée temporelle très étendue, du I^er^ au XVI^e^ siècle après J.-C., ce qui est réellement exceptionnel. Ainsi, comme le fait remarquer M^me^ Bejar Alonso, on peut raconter l'histoire de la ville sur un seul lieu dans la longue durée depuis l'époque romaine jusqu'à la Réforme. M. Juon souligne que c'est probablement le plus grand site archéologique du canton à ce jour. Toute personne qui revient d'une visite sur ce site dit que ce n'est pas possible de recouvrir les vestiges. En faisant de la publicité localement, l'association de la Vieille-Ville a réuni quatre-vingts personnes lors d'une visite. C'est enthousiasmant.

A la question d'un commissaire qui note la proximité du site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre, les pétitionnaires réitèrent que leur demande concerne la préservation de l'endroit, sans se prononcer sur la manière, tout en ajoutant qu'il y a aussi un côté pédagogique et touristique à la mise en valeur de ce site. L'aspect concret et archéologique donne une autre compréhension que de simples photos. Et la question du financement peut être résolue, aussi en montrant l'enthousiasme de la population.

Séance du 17 juin 2013

Visite du site archéologique

La commission ayant décidé lors de sa séance du 29 avril de visiter elle-même le site, la séance du 17 juin a eu lieu sur l'esplanade Saint-Antoine, en compagnie de Jean Terrier, archéologue cantonal et responsable des fouilles.

La présentation commence sous l'esplanade Saint-Antoine, dans le parking public du même nom. M. Terrier commence par un bref historique de Genève et de l'endroit où se trouvent les vestiges. Il commence par mentionner l'époque romaine, où Genève était alors une ville de passage sur l'axe Marseille-Lyon. S'érigeaient alors des maisons patriciennes, toutes situées le long d'un axe qui menait dans le centre de la ville. Au III^e^ siècle, Genève est une capitale dans l'Empire romain et elle commence à s'enfermer dans une enceinte, abandonnant le quartier où se trouve le bastion de Saint-Antoine. Avec le christianisme, la fin du IV^e^ siècle voit l'arrivée à Genève des évêques et la construction de grandes églises funéraires entourées de cimetières. C'est alors que furent créés le faubourg de Belle-Rue et l'église Saint-Laurent. Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les fortifications de la ville s'avancent jusqu'aux façades actuelles longeant l'esplanade Saint-Antoine. Dès les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les fortifications cessent de s'élever en hauteur pour être construites en largeur (en 1537). En effet, les canons et le développement de l'artillerie venaient trop facilement à bout des murs hauts et fins.

M. Terrier mène la commission devant la maquette du bastion dans le parking pour poursuivre la visite. Il explique comment a été réalisée l'idée du «musée» souterrain dans le parking. Il a fallu vingt ans pour que le parking soit construit en raison des découvertes archéologiques trouvées lors des excavations. Le choix a été fait de construire le parking tel qu'il était prévu au départ, mais en laissant une hauteur de plafond suffisante pour que les vestiges soient mis en valeur.

Il commente ensuite la maquette disposée au pied du mur découvert dans le parking Saint-Antoine. Il rappelle que les fortifications autour de la ville ont commencé à être érigées au IV^e^ siècle et n'ont été démantelées qu'en 1850. En 1537 furent construits des murs très larges pour protéger Genève. Le couvent Saint-Victor a été détruit avec la Réforme et c'est la même année que fut construit le mottet de Saint-Laurent. Ce mottet devait protéger la ville et consistait en une butte de terre artificielle permettant de conférer de la hauteur au bastion de protection. Toute la partie se situant à l'avant du mottet, en direction de la Savoie, a été excavée et creusée pour améliorer encore la protection. C'est donc en raison de l'ajout de couches de terre sur le mottet que les vestiges de l'esplanade Saint-Antoine ont été conservés. L'enceinte de protection atteindra même 800 mètres de largeur en 1560.

M. Terrier mène ensuite la commission sur le bastion de Saint-Antoine. Il explique que tout a commencé lorsque la Ville de Genève a voulu entreprendre la

modification de la hauteur des murs entourant l'esplanade, ces derniers n'étant plus aux normes en matière de sécurité. Au lieu d'ajouter des barrières sur les pierres du mur, il a été décidé de rabaisser toute l'esplanade et de la réaménager. Lors de la création d'une tranchée pour l'implantation des arbres, en août 2012, les vestiges ont été découverts. La Ville de Genève a alors alloué des fouilles pour une période de six mois. Les résultats des premières fouilles étaient si incroyables que six mois supplémentaires ont été accordés. Ainsi, d'ici à la fin 2013, les fouilles devront être terminées. C'est dans le cadre des découvertes exceptionnelles du site que les habitants du quartier de la Vieille-Ville ont rédigé la pétition P-305. Il ajoute qu'il a déjà fait 80 visites du site jusqu'à aujourd'hui. Les commissaires écoutent avec grand intérêt les explications historiques et se rendent compte de l'émotion qui a dû saisir les archéologues en creusant.

Un commissaire des Verts demande combien coûte actuellement l'interruption des travaux de réaménagement, quand les travaux pourront reprendre, et quel serait le prix d'une mise en valeur du site. M. Terrier répond qu'il y a un potentiel très important avec les vestiges découverts, et qu'il s'agit d'un site classé. Ainsi, une clause a été intégrée dans le contrat conclu par le Service de l'aménagement urbain, clause qui stipule qu'en cas de dédite, l'indemnisation s'élève à un montant entre 15 000 et 20 000 francs, sans autres frais. Les travaux reprendront à la fin 2013. Enfin, sur le budget d'une mise en valeur, M. Terrier considère qu'il faut tabler sur une somme de l'ordre de 10 millions plutôt que 5, qui était l'estimation initiale de l'entreprise Cuénod. En ce qui concerne la mise en valeur, M. Terrier indique que le site de la cathédrale est une référence en la matière et souvent citée en exemple par les archéologues d'autres pays. Il annonce d'emblée que, vu le potentiel du site découvert, il souhaite que la mise en valeur soit bien faite et de qualité, sans quoi il préfère qu'elle ne le soit pas du tout.

Interrogé par un commissaire libéral-radical, M. Terrier explique que son idée est de couvrir le site avec une dalle, permettant aux piétons de bénéficier de la place, et d'avoir un site souterrain qui utiliserait la promenade du mur de fortification qui encercle l'ancienne église. C'est donc un gros chantier et il lui est très difficile d'estimer la durée.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande s'il existe des ossuaires à Genève. M. Terrier répond que ce n'est pas le cas. Il poursuit en expliquant que les morts étaient enterrés dans les églises parce que le christianisme étant une religion du salut, les fidèles croyaient qu'ils pourraient bénéficier davantage des prières des vivants en étant enterré au plus près de l'autel. Ils faisaient donc des donations à l'Eglise pour avoir ce privilège. Il précise que l'intérêt du site réside avant tout dans sa richesse historique. Le même espace comporte des vestiges du paléochrétien, de l'époque romaine et les murs de fortification plus tardifs.

La présentation se poursuit avec M. Terrier, qui explique que le mortier des murs de fortification de l'époque était fait d'une telle manière qu'il était extrêmement résistant et devenait de plus en plus dur avec le passage du temps. Aujourd'hui, il est plus dur que certaines des pierres qui ont servi à son érection. M. Terrier présente encore les vides-sanitaires romains pour lesquels on utilisait des amphores disposées le cul en l'air qui sont encore aujourd'hui en très bon état. Il annonce, par ailleurs, qu'il enverra un dossier de présentation des fouilles aux alentours d'octobre 2013.

L'audition se termine avec une discussion sur le type de projet architectural de mise en valeur. A la question d'un commissaire d'Ensemble à gauche, M. Terrier répond que deux extrêmes sont possibles. Le premier consiste en une restitution. Il s'agit de faire des relevés laser, à créer une documentation complète, pour ensuite recouvrir le site et faire une exposition en surface avec des outils didactiques. Le problème de cette méthode c'est qu'un vestige, s'il est bien conservé, ne vieillit pas. Au contraire, un outil didactique vieillit environ tous les 2 ans et coûte très cher à chaque remise à niveau pour suivre les outils de communication, comme c'est le cas à la cathédrale, notamment. L'autre extrême est de créer un site archéologique, et c'est là le projet dont il a parlé avec M. Pagani et M. Longchamp et qui nécessiterait un partenariat avec leurs départements respectifs, ainsi qu'avec le MAH.

Plus précisément, il s'agirait de couler une dalle à la surface pour protéger les vestiges et permettre aux passants et piétons de bénéficier de l'esplanade telle qu'aménagée. Ainsi, à la surface, la place se prolongerait jusqu'à la limite du chantier et la dalle de couverture ne viendrait couvrir que le site, avec un appel aux promeneurs de venir le visiter.

Séance du 2 septembre 2013

Délibération de la commission

En revenant de la pause de l'été, la commission statue sur les demandes de la pétition suite à un bref débat. Tout en notant l'hypothèque du coût des travaux nécessaires pour pérenniser et rendre accessibles les vestiges, les commissaires votent unanimement pour le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-305.

P-305

Pétition

adressée au Grand Conseil du Canton de Genève et à la Ville de Genève

Pour le maintien et accessibilité au public des vestiges découverts à l'Esplanade Saint-Antoine

Les découvertes archéologiques effectuées dans le cadre du chantier de réaménagement de l'Esplanade Saint-Antoine prennent une dimension spectaculaire et revêtent déjà une grande valeur patrimoniale.

A ce jour, un large pan de l'ancien Mottet de Saint-Laurent est conservé sous la forme de puissantes maçonneries qui font écho à celles mises en valeur dans le parking Saint-Antoine. C'est à l'intérieur de cette plateforme que l'on dégage actuellement les vestiges d'un quartier antique dont une construction du 1er siècle de notre ère assainie à l'aide d'un vide sanitaire constitué d'une série d'amphores provenant d'Espagne. C'est sur l'emplacement de ces bâtiments romains qui semblent détruits à la fin du 2ème siècle qu'une vaste église funéraire est édifiée au cours de l'Antiquité tardive. Il s'agit sans doute de l'église Saint-Laurent dont certains murs sont exceptionnellement conservés sur une hauteur de près de deux mètres. Une importante série de tombes de différents types mais dont une majorité sont aménagées dans des coffres de dalles occupent l'intérieur de l'église et ses abords immédiats.

Les recherches archéologiques vont se prolonger mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'il s'agit d'une découverte exceptionnelle qui permettra de combler d'importantes lacunes sur l'histoire de ce flanc oriental de la cité. De plus, sachant que cette zone de la ville a été sans cesse perturbée par l'avancée des fortifications depuis le Moyen Âge jusqu'à leur démantèlement au 19ème siècle, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une véritable aubaine si une telle richesse de vestiges a pu parvenir jusqu'à nous, protégée à l'intérieur du Mottet de Saint-Laurent depuis son édification au 16ème siècle.

Notre demande

Considérant que ces découvertes archéologique sont exceptionnelles et qu'il serait regrettable de les combler, nous signataires habitants du quartier ou visiteurs, nous demandons par voie de pétition que ce lieu soit maintenu et couvert de façon à ce qu'il soit accessible au public comme c'est le cas pour les vestiges du parking de Saint-Antoine et pour la cathédrale.

Prénoms	Noms	Adresse	Signature

Renvoyer les feuilles de signatures à : ahcvv@ahcvv.ch
Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville - Ahcvv - 1204 Genève

Date limite : 30 Avril 2013

Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville

Sira Montero & Gisela Vargas
Co Présidentes
gisevar@hotmail.com
sira.montero@gmail.com
ahcvv@ahcvv.ch

Att. Monsieur Charles BEER **Président du Grand Conseil** Rue de l'Hôtel de Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3	Att. Monsieur Jean Charles RIELLE **Président du Conseil Municipal** Palais Eynard Rue de la Croix Rouge 4 Case Postale 3983 1211 Genève 3

Genève, Mardi 19 mars 2013

Réf : Pétition esplanade Saint Antoine

Messieurs,

Suite à l'importance des découvertes archéologiques et du patrimoine historique qui en découle du chantier de réaménagement de l'Esplanade Saint Antoine, nous signataires habitants du quartier, visiteurs, passionnés d'histoire et de culture, souhaitons demander par voie de pétition que :

Ce lieu soit maintenu et couvert de la même façon que les vestiges du parking de Saint-Antoine et de la Cathédrale.

Il serait fort regrettable de combler et dénaturer une partie si intéressante de notre histoire pour les générations futures.

Vous recevrez des signatures supplémentaires après la Fête de la Première Feuille du 23 mars 2013.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente pétition, et dans l'attente de la suite qui lui sera donnée, veuillez agréer, chers Messieurs, nos salutations distinguées

Sira Montero
Co Présidente
Association des Habitants
du Centre et de la Vieille Ville
AHCVV

Gisela Vargas
Co Présidente
Association des Habitants
du Centre et de la Vieille Ville
AHCVV

Le président. La présidente de la commission, M^me^ Sandrine Burger, ne prend pas la parole… M^me^ Sophie Courvoisier? Elle ne m'écoute pas… Voulez-vous la parole? Non! Merci, excusez-moi. Le rapporteur ne siège plus parmi nous… Je donne la parole à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je suis un peu surpris, d'ailleurs, que personne ne s'intéresse à cette fouille archéologique d'une ampleur et d'un intérêt absolument hallucinants… *(Remarque.)* Je vais donc vous donner quelques éléments. Nous sommes bien évidemment en faveur de la transmission de cette pétition au Conseil administratif, car la valeur patrimoniale, historique, didactique et bien sûr archéologique de ce site est sans commune mesure à Genève – je crois que tout le monde en conviendra. Cela étant, il faut quand même prendre en compte quelques éléments lorsqu'on appréhende ce type de travail.

La pétition demande que ce site soit transformé en un espace ouvert au public. Lors de fouilles archéologiques, il y a forcément une destruction du site, car ce dernier s'apparente à une sorte de millefeuille stratifié. Pour atteindre les couches les plus lointaines dans le temps, il faut détruire les couches supérieures. Tant que les fouilles n'ont pas atteint ces couches-là, elles doivent se poursuivre. Comme il s'agira certainement d'un projet de très grande ampleur, on peut imaginer que son coût sera également très important.

Il faudra que l'on anticipe dès le départ les conditions de valorisation et de conservation du site – c'est l'un des souhaits – et je pense que les archéologues cantonaux sont tout à fait au courant de ces choses-là. Vous savez qu'il s'agit en partie d'une nécropole. Si les nécropoles se conservent particulièrement bien lorsqu'elles sont enterrées, elles se dégradent en un temps extrêmement rapide à partir du moment où elles sont mises à l'air libre. *(Brouhaha.)*

Il faudra donc que le Conseil administratif prenne aussi des options par rapport aux choix qui devront être faits par la suite. Faudra-t-il répliquer le site dans un autre lieu pour conserver le site original sur place, comme cela se fait dans beaucoup d'endroits, par exemple en France? Je vous rappelle, en effet, que la grotte de Lascaux est fermée au public parce qu'elle s'abîmait très vite en raison de la fréquentation des touristes. Eh bien, une réplique de Lascaux est ouverte à la visite. Il faudra donc être conscient de toutes les contraintes qui seront liées à la mise en valeur éventuelle du site pour le public. Etant donné son exceptionnalité – je me permets ce néologisme – le Conseil administratif sera chargé d'une lourde tâche pour permettre à la population d'en profiter.

M^me^ Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je profite de rebondir sur les propos de mon préopinant, car nous sommes évidemment bien conscients de l'impor-

tance d'un tel site, comme c'est le cas de celui qui se trouve sous la cathédrale et qui connaît un énorme succès. Evidemment, la pétition traitée en commission ne parle que du concept, et celui-ci est très largement accepté par la population. Ce qui nous manque maintenant, c'est évidemment le projet concret. Cela fait un certain nombre d'années que l'on s'interroge sur ce no man's land, si on peut le dire ainsi en raison de la lenteur avec laquelle les informations nous sont transmises. Nous nous réjouissons donc d'entendre les deux magistrats, qui vont apparemment prendre la parole pour nous donner plus de détails à ce sujet.

Cela dit, comme on est sur un site d'importance, il y a une piste qu'il ne faut pas négliger. La Vieille-Ville, on le sait, suscite toujours des questionnements sur le fait de savoir ce qu'on peut toucher, ce qu'on peut montrer et ainsi de suite. Nous nous réjouissons évidemment d'avoir un projet concret qui, surtout, sera rattaché au futur Musée d'art et d'histoire (MAH) et qui complétera parfaitement, comme c'est quasiment demandé dans cette pétition, l'accessibilité au musée et à ses expositions. Au moment où on aura pris les décisions concernant le site archéologique, le MAH sera déjà rayonnant – nous l'espérons –, complètement retapé, rénové et d'une nouvelle envergure. Je suis donc heureuse d'entendre que le site archéologique qui se trouve juste à côté doit être mis en avant et qu'il constitue un intérêt vraiment fort pour Genève.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous donne quelques informations sur l'état de ce dossier. Comme vous le savez, nous avons bouclé le crédit de réalisation que vous nous aviez voté pour l'esplanade Saint-Antoine. Les découvertes archéologiques sont telles que nous ne pouvons pas mettre en œuvre ce projet. Nous avons indemnisé de manière assez faible l'entreprise qui avait mobilisé ses employés.

Je vous rappelle que c'est l'Etat de Genève qui paie en ce moment les fouilles, puisque l'archéologie relève du Canton. Il y a là un désenchevêtrement évident. L'archéologue cantonal, M. Terrier, pour ne pas le nommer, est donc responsable de ces fouilles. Et ces fouilles durent parce que des découvertes très importantes ont été faites sur ce lieu où s'élevait jadis le mottet de Saint-Laurent. Les découvertes sont quasiment identiques à celles qui ont été faites sous la cathédrale Saint-Pierre.

Nous avons donc mandaté un bureau d'architecte pour faire des études de faisabilité et des préétudes. J'ai vu un certain nombre d'options que nous choisirons avec l'Etat de Genève. Nous avons déjà fait un tour de table financier. Je peux vous dire aujourd'hui que nous serons trois autour de la table: une fondation bien connue, qui soutient les recherches archéologiques, l'Etat de Genève et la Ville de Genève. Je me ferai fort de vous proposer peut-être avant l'été, peut-être

après – si bien évidemment je suis réélu dans quelques mois – un crédit d'étude et peut-être aussi de réalisation de près de 3 millions de francs. Je vous laisse le soin de multiplier pour avoir la somme totale des travaux de mise en valeur de cette église funéraire.

Je crois qu'il y a non seulement un intérêt archéologique mais aussi d'ambiance. Celles et ceux qui sont allés visiter ce lieu auront été frappés par l'ambiance qu'il dégage, entouré de ce bastion de Saint-Antoine. Cela relève encore plus l'ambiance qui devait régner à cette époque pour les générations qui nous ont précédés. C'était quand même des conditions de vie, d'hygiène et de sacralité complètement différentes de ce que nous vivons, et je crois qu'il est important de préserver ce souvenir, ce bien commun, ce bien collectif.

M. Sami Kanaan, **maire**. Je complète très brièvement ce qu'a dit mon collègue. C'est effectivement un site exceptionnel qui sera a priori préservé, sous réserve des enjeux budgétaires qui ont été cités, qui sont importants et qui vous seront soumis en temps utile. Cela prouve bien qu'en politique culturelle le désenchevêtrement n'est certainement pas un principe cardinal. Nous ne sommes pas de trop, en effet, avec l'archéologue cantonal bien sûr qui, aujourd'hui, avec ses équipes, fait l'état des lieux du site, le Canton en général, la Ville de Genève et les fondations privées.

Ce site, à terme, a pour vocation d'être sous la responsabilité du MAH, au moins pour partie, car on est exactement dans les compétences et le rayon de responsabilités de ce musée, qui est déjà partenaire de ce projet sur son volet historique. Je me réjouis donc de cette collaboration. Mais nous n'en sommes qu'au début – j'insiste là-dessus.

J'aimerais, à ce titre, vraiment insister sur ce qu'a dit Rémy Pagani. Même si différents mécènes et fondations de la place trouveront qu'il est pertinent de nous soutenir le jour venu – ce que nous espérons – la valorisation de ce site, qui vaut réellement la peine – le Conseil administratif a eu l'occasion de le visiter et c'était très impressionnant sur tous les plans, aussi bien historique, symbolique que patrimonial – sera une opération relativement coûteuse. Mais je pense qu'elle en vaut la peine.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (60 oui).

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)

5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 juin 2010 de Mmes Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer, Olivier Tauxe et Jacques Baud: «Bonne intégration et cohésion sociale par la lecture» (M-928 A)[1].

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre 2011, a renvoyé la motion M-928 à la commission des arts et de la culture. La commission l'a traitée lors de 4 séances, le 17 septembre, le 8 octobre et le 19 novembre 2012, ainsi que le 28 janvier 2013. La présidence de la commission a été assumée par M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises successivement par Mme Danaé Frangoulis et M. Clément Capponi, que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– que Genève est une ville où la population étrangère est une des plus nombreuses du monde;
– que tant la politique officielle de notre Etat qu'un minimum de cohésion de notre société exigent une bonne intégration des étrangers qui souhaitent rester chez nous;
– que, si ce processus dépend d'abord d'eux-mêmes, il faut donner à ces étrangers les éléments leur permettant cette nécessaire intégration, et notamment une bonne connaissance de la nation dans laquelle ils souhaitent vivre;
– qu'une bonne connaissance du pays d'accueil, de son histoire, de ses usages et de ses traditions propres est essentielle à cette intégration;
– que la lecture reste un instrument unique et irremplaçable pour apprendre à connaître le pays dans lequel on souhaite demeurer,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la ville tous les livres permettant de mieux connaître l'histoire de la Suisse, ses traditions ainsi que les personnalités qui ont marqué notre pays de leur empreinte;

[1] «Mémorial 169e année»: Développée, 2576.

– de promouvoir particulièrement et activement ces ouvrages par des actions concrètes, notamment auprès des étrangers et de la jeunesse étrangère, et d'encourager ainsi leur accessibilité.

Séance du 17 septembre 2012

Audition de M. Pascal Rubeli, motionnaire

M. Rubeli rappelle que cette motion a deux axes forts: 1) une bonne intégration des étrangers; 2) une meilleure cohésion sociale par la lecture. Selon lui, la proportion des étrangers présents à Genève par rapport à la population suisse est parmi les plus élevées du monde. Il faut permettre aux étrangers d'avoir des outils pour s'intégrer, surtout quand ils sont jeunes. Les bibliothèques doivent donc se doter de livres en quantités suffisantes portant sur la culture suisse et les moyens de s'intégrer. Il faut promouvoir et encourager, par des actions concrètes, la jeunesse étrangère à vivre en Suisse et à s'intégrer à la société.

Une commissaire demande quelles sont les compétences à la lecture de jeunes étrangers qui ne pratiquent pas le français et ne maîtrisent pas toujours notre alphabet. Elle plaide pour un élargissement des documents aux différents supports informatiques, et pas seulement au livre. Plusieurs commissaires la rejoignent sur ce point.

M. Rubeli répond que, pour les jeunes scolarisés dans les écoles genevoises, la pratique du français, même basique, permet de comprendre et de consulter des livres didactiques. Concernant les supports informatiques, cela est évidemment souhaitable, du moment que les divers supports se combinent.

Un commissaire demande si les motionnaires souhaitent en rester aux traditions helvétiques ou si l'histoire genevoise sera également incluse dans le champ de la motion.

M. Rubeli répond que l'histoire genevoise peut évidemment trouver sa place. Il suffit de formuler un amendement.

Plusieurs commissaires pensent qu'il y a une confusion dans la motion entre population immigrante et population étrangère. C'est la première catégorie qui semble visée par la motion. Des ouvrages bilingues seraient intéressants, ainsi que dans d'autres langues que le français.

M. Rubeli rappelle qu'il n'est pas fait mention d'ouvrages rédigés en français dans la motion. La langue étant un moyen d'intégration important, il lui semble important que les livres soient disponibles dans cette langue, mais il est important que chacun puissent avoir accès aux documents nécessaires, dans leur langue maternelle si nécessaire. La motion peut bien entendu être amendée dans ce sens.

Une commissaire a des questions sur le public cible. Elle aimerait mieux le connaître, que ce soit en termes d'âge et d'origine ou de culture. Elle souhaite que l'on précise ce que l'on entend par cette notion «d'actions concrètes». Est-ce que l'apprentissage de la langue en fait partie? Elle ne comprend pas non plus à quels ouvrages il est fait référence, ce qui fait un ouvrage «suisse» ou pas. Elle souligne que les enfants scolarisés, qu'ils soient suisses ou non, ont accès à des cours d'histoire, de civisme et de littérature suisse à l'école. En quoi cela n'est-il pas suffisant?

M. Rubeli rappelle que le but de la motion est de donner la possibilité à ceux qui le souhaitent, qu'ils soient étrangers ou non, d'avoir accès à un système plus dynamique et plus intéressant de familiarisation avec la culture et les traditions suisses. Pour cela, il faut de bons outils. Le public cible inclut tous les âges et n'exclut personne. Cette motion ne porte pas sur la naturalisation et n'a aucun objectif dans ce sens. Elle n'impose aucun support, mais demande simplement de mettre des outils à disposition en suffisance, et d'encourager leur disponibilité.

Plusieurs commissaires souhaitent obtenir un inventaire afin de voir ce qui est fait en l'état dans les bibliothèques municipales, ainsi qu'en matière d'intégration.

Les demandes d'auditions sont les suivantes: M. Goy, directeur ad interim des bibliothèques municipales et président de la commission des bibliothèques de la Ville de Genève, M. Castella, délégué à l'intégration des étrangers, Bureau d'intégration des étrangers, M. Olivier Bois, directeur de la bibliothèque de la Croix-Rouge.

La demande d'audition de M. Goy est acceptée par 14 oui et 1 abstention. La demande d'audition de M. Castella est acceptée par 5 oui, 1 non et 9 abstentions. La demande d'audition de M. Bois est refusée par 6 non contre 5 oui et 4 abstentions.

Séance du 8 octobre 2012

Audition de M. Goy, directeur ad interim des bibliothèques municipales et président de la commission des bibliothèques de la Ville de Genève, de M^me^ Marie-Aude Python, responsable de l'unité projets transversaux à la direction du département, et M^me^ Joëlle Muster, adjointe scientifique aux bibliothèques municipales

M. Goy présente les collections des bibliothèques municipales. Il rappelle que les bibliothèques municipales sont un réseau composé de 7 bibliothèques (espaces jeunesse et espace adultes), 1 bibliothèque dédiée au sport, 2 discothèques, un service de bibliothèque hors murs (4 bibliobus, service à domicile). Il y a 173 collaborateurs fixes (160 employés et 13 auxiliaires).

Les collections sont composées de plus de 800 000 documents (368 000 titres). Il y a 40 000 nouveaux documents par an, 1 700 000 prêts annuels, et 700 prêts par jour. Les actions de médiation culturelle portent sur 1300 activités par an: animations, visites de groupe, expositions, etc., ce qui représente 22 000 visites.

Il donne quelques exemples de médiations culturelles: il y a des activités socioculturelles, des groupes d'apprentissage du français (en collaboration avec les Unités d'action communautaire de la Ville de Genève, l'Université ouvrière de Genève), des rencontre d'auteurs et d'illustrateurs genevois ou suisses. Des animations: contes bilingues, salons musicaux, Festival la Fureur de lire, Poésie en Ville, des animations pour l'Escalade. Des parcours thématiques en ligne.

Concernant les visites de groupes, ce sont plus de 221 groupes, 768 accueils, 10 986 participants.

Exemple d'exposition: Aucun enfant n'est illégal. Manifestation Ville de Genève: Rousseau 2012.

Il présente aussi les actions à venir pour 2013: projet antenne citoyenne (en collaboration avec l'Etat et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) opération pilote du programme Administration en ligne. Projet Femmes migrantes dans la salle de formation. Espace jeunesse: projet «Langues et langages». «Les malles multilingues», via le BIE. Manifestations en lien avec la Restauration et l'entrée de Genève dans la Confédération.

Concernant les documents touchants à l'histoire et aux traditions suisses, il y a 11 250 titres touchant à la Suisse (histoire, géographie, littérature, contes, folklore, musique, etc.). Livres: 8800 titres. CD: 1450 titres. DVD et multimédia: 1000 titres. Ressources électroniques: MX3.ch, Tout Apprendre. Il cite par exemple les biographies de personnalités suisses: 300 titres. Les contes suisses: 90 titres. Les méthodes de langue sont un axe fort de développement (en particulier pour l'apprentissage du français).

Les commissaires font part de leur satisfaction en matière d'offre, suite à cette présentation.

Un commissaire demande s'il est possible d'évaluer, en terme de pourcentage, la clientèle qui vient lire des documents liés à l'histoire suisse et genevoise.

M. Goy et ses collaboratrices répondent que, pour l'espace adulte, en ce qui concerne les documents d'histoire imprimée, il y a, en 2012, 24 000 prêts en regard de 1 700 000 prêts en tout. Il n'y a pas de chiffres ciblant l'histoire suisse en particulier. La BGE dispose aussi d'un ensemble de documents importants et plus pointus concernant l'histoire, sans compter les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées du réseau romand Rero.

Un commissaire demande, sur les 11 250 ouvrages concernant la Suisse, quel pourcentage de livres sort sur chaque sujet.

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les livres sur la Suisse sont des livres qui sortent globalement peu. Sur les 11 250 titres, chaque livre sort tout au plus 2 fois par année. Mais c'est une moyenne. Les bandes dessinées sortent plus. Les ouvrages sont souvent remplacés afin de donner envie aux lecteurs de lire. Concernant l'histoire suisse, le renouvellement est moins intense. Il y a donc un certain nombre d'ouvrages moins attractifs pour les lecteurs. L'histoire couverte par ces ouvrages est autant locale que régionale ou fédérale. Ils relèvent néanmoins que les bibliothèques mettent régulièrement en avant l'histoire suisse, locale et régionale, et la mettent en valeur.

Un commissaire demande en quelle langue sont les ouvrages.

M. Goy répond que l'ensemble des collections documentaires de la bibliothèque est en français.

Une commissaire demande quel est le contact entre la bibliothèque de la Cité et les autres bibliothèques, comme celle de la Croix-Rouge.

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les bibliothèques municipales traitent des secteurs allant des tout-petits jusqu'au niveau de premier cycle universitaire. Les bibliothèques municipales recoupent les documents existant à la BGE. Des actions spécifiques sont souvent organisées avec la bibliothèque de la Croix-Rouge. De nouvelles méthodes de langues ont été créées et distribuées dans les centres de requérants d'asile. La mise en valeur de la vie locale et de quartier a lieu à travers les bibliothèques de quartier qui prennent fortement en compte les thèmes de proximité et de leurs lecteurs. Les collaborations sont multiples, complémentaires et bien nourries.

Une commissaire demande si la population non-francophone vient facilement dans les bibliothèques ou si le fait que le fonds soit en langue française est un frein; de quelle manière les personnes qui ne sont pas inscrites dans le réseau sont informées des événements et animations, des médiations des bibliothèques municipales? Elle demande aussi quels sont les liens entre la bibliothèque de la Cité et les associations. L'augmentation du fonds serait-elle vraiment la bonne réponse pour augmenter l'intégration et la bonne cohésion sociale par la lecture? Ne faudrait-il pas plutôt s'intéresser à viser un public plus large avec le fonds existant?

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les collections documentaires sont en français, mais que de nombreux ouvrages se trouvent aussi en anglais, italien, allemand, russe, etc. La bibliothèque de la Cité dispose même de périodiques en langue étrangère. Une enquête est actuellement menée pour savoir quelles sont

les langues maternelles des usager-e-s. Ce processus d'enquête est fait en lien avec la passerelle d'observation des publics. La demande est phénoménale pour les supports d'apprentissage de la langue française et la bibliothèque de la Cité n'arrive pas à faire face à cette demande. Concernant les ouvrages en langue étrangère, la question se pose de l'espace de stockage et du budget pour acquérir ce genre de livre, ainsi que les compétences linguistiques des bibliothécaires pour offrir des renseignements adéquats. Une collaboration avec le département de M[me] Esther Alder a été entamée. Le projet «Malles aux livres», par exemple, est destiné aux écoles. Il vise à mettre à la disposition des écoles des livres pour les petits dans plusieurs langues. La bibliothèque de la Cité collabore aussi avec des associations. Ce sont elles qui ont les contacts avec les publics les plus difficiles à atteindre. Des actions de médiations culturelles avec des groupes d'apprenants du français ont lieu en partenariat avec les Unités d'action communautaire de la Ville de Genève, ou l'Université ouvrière de Genève.

Un commissaire demande ce qu'il en est des animations culturelles proposées par les bibliothèques, quelle en est la portée?

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les bibliothèques municipales organisent de nombreuses manifestations culturelles. «Poésie en Ville», «Fureur de lire», et bien d'autres. L'accueil de classes (plus de 300 classes par an) et de crèches relève de la médiation documentaire. Un événement appelé «bébé lecteur» et qui s'adresse aux bébés de 0 à 2 ans et à leurs parents a beaucoup de succès. Un autre projet «Né pour lire» offre à chaque nouveau parent un coffret de livres à lire à leur bébé. Les activités hors murs touchent encore d'autres publics et sont organisées régulièrement. La tendance générale des bibliothécaires n'est plus de rester à l'abri derrière un bureau de prêt, mais d'aller à la rencontre des usagers pour accompagner ces derniers dans leurs recherches.

Un commissaire rappelle les deux demandes de la motion. La première: acquérir en quantité suffisante et régulière des livres visant à mieux connaître la culture suisse. Cela lui semble acquis. Par contre, concernant la deuxième demande qui vise à mettre en place des actions concrètes, il a de la peine à voir en quoi les projets présentés aident les étrangers à découvrir le pays et Genève en particulier.

Pour M. Goy et ses collaboratrices, tout dépend de la manière dont on veut connaître la Suisse, mais c'est par le biais de l'ensemble des activités organisées par les bibliothèques municipales que le but d'intégration visé par la motion leur paraît atteint. La bibliothèque de la Cité dispose de la collection «Savoir Suisse» dans ses rayons qui donne accès à des informations sur des personnalités suisses et des problématiques liées au fonctionnement helvétique contemporain. Les bibliothèques doivent non seulement permettre à tout citoyen de trouver un ouvrage mais aussi d'avoir accès aux services de l'administration, ce qui

est de plus en plus le cas (nouveau service de référence en ligne, projet cantonal d'e-administration, liens avec les Points info-services dans les quartiers, projet interroGE). Depuis janvier 2012, une salle de formation a été créée à la bibliothèque de la Cité. Cette salle contient 8 ordinateurs et un poste de professeur. Un projet pour femmes migrantes, entre autres, y a lieu. Ce qui est clair, c'est que la demande pour le matériel et le document d'apprentissage des langues est fort.

Séance du 19 novembre 2012

Audition de M. André Castella, délégué à l'intégration des étrangers, Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)

M. Castella rappelle que le BIE rédige actuellement un Programme cantonal d'intégration (PCI), tout comme les 26 autres cantons suisses, sous la houlette de l'Office fédéral de l'intégration (OFI). Il explique qu'un rapport du Conseil fédéral de 2010 a permis de fixer de grands axes pour l'intégration, où l'apprentissage de la langue française et la connaissance du contexte de vie y sont des piliers essentiels. Il rappelle l'importance des bibliothèques comme lieux de savoirs et de transmissions culturels. A ses yeux, en renforcer l'attractivité est important. Pour M. Castella, cette motion promeut les bons éléments, c'est-à-dire la connaissance du tissu et de la culture locale, mais il rappelle que cette démarche doit être accompagnée par une bonne stratégie en termes de visibilité et de communication, et soutenue par l'introduction d'autres supports que le papier.

Un commissaire demande si quelque chose laisse penser à M. Castella qu'il y a une insuffisance dans les supports mis à disposition dans les bibliothèques municipales.

M. Castella lui répond que la Ville de Genève lui semble ni mieux ni moins bien pourvue que d'autres municipalités. Il est néanmoins toujours possible de rendre l'offre plus visible par de nouvelles signalétiques. Toute initiative favorisant l'intégration semble utile au BIE qui promeut toute démarche allant dans ce sens. Néanmoins, M. Castella indique que, s'il le pouvait, il emploierait moins souvent les termes «intégration des étrangers», car il apparaît que la cohésion sociale est aussi un problème de précarité. Bon nombre de personnes touchées par la précarité ne sont pas des étrangers. Une approche générale doit être adoptée. Approche que promeut la Ville de Genève en matière d'intégration selon lui.

Un commissaire demande à M. Castella de préciser ce qu'il entend par «intégration».

M. Castella répond qu'il y a autant de définitions de l'intégration que de sociologues. Il confirme par ailleurs qu'il est tout à fait défavorable à l'amalgame créé par le terme «étrangers», parce que chaque personne est différente. Le diplomate

comme la personne sans statut légal sont des étrangers. Les étrangers ne sont pas un groupe homogène auquel on s'adresse comme à une équipe de foot. Le BIE pourrait promouvoir l'intégration ordinaire, mais il lui semble que le travail des écoles est plus efficace pour cela. Un enfant qui fréquente une école ou qui mène des activités extrascolaires s'intègre d'une manière ordinaire. L'intégration est un processus réciproque. S'il y a un groupe de personnes qui souhaite s'intégrer et en face des personnes qui ne les veulent pas, on aura un problème. Et ce n'est pas uniquement en mettant des livres en français sur des étagères que l'on peut espérer toucher la population étrangère. Il faut trouver différents moyens, comme des traductions ou des livres en version bilingue, par exemple.

Séance du 28 janvier 2013

Un commissaire propose une nouvelle rédaction de la motion concernant les invites pour le Conseil administratif comme suit:

– de promouvoir, dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève, par des actions d'information et de sensibilisation, notamment auprès des nouveaux arrivants et des personnes allophones, l'offre de documents de toute nature et en toute langue concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales, et suisses;
– de développer l'offre de méthode d'apprentissage du français pour allophones et l'information sur la disponibilité de ces méthodes;
– d'offrir à tout-e nouveau/elle citoyen-ne genevois-e un coffret de documents imprimés numériques et audiovisuels sur Genève et son histoire.

Après une discussion générale, il est proposé de passer au vote.

Le premier sous-amendement concernant la première invite qui supprime «notamment auprès des nouveaux arrivants et des personnes allophones» est accepté par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 1 non (DC).

Le deuxième sous-amendement qui supprime «en toute langue» est accepté par 8 oui (3 LR, 2 MCG, 2 UDC, 1 DC) contre 3 non (1 EàG, 2 S) et 3 abstentions (1 EàG, 1 S, 1 Ve).

Ainsi sous-amendé: «de promouvoir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève, par des actions d'information et de sensibilisation, l'offre de documents de toute nature concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales, et suisses», la première invite est acceptée par 12 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) et 2 abstentions (UDC).

Le sous-amendement concernant la deuxième invite qui consiste à rajouter «de développer dans les bibliothèques municipales l'offre de méthodes d'appren-

tissage» est refusé par 8 non (3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 1 DC) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

Le premier sous-amendement concernant la troisième invite qui consiste à dire «proposer» au lieu «d'offrir» est accepté par 10 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 1 DC) contre 1 non (S) et 3 abstentions (1 EàG, 2 S).

Le deuxième sous-amendement concernant la troisième invite qui consiste à remplacer «proposer» par «mettre à disposition» est accepté par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR) contre 4 non (2 MCG, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Le troisième sous-amendement concernant la troisième invite qui consiste à supprimer «nouveau/elle citoyen-ne» est accepté par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG, 3 LR) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (UDC).

Après discussion, les commissaires se mettent d'accord sur une formulation qui reprend les différents votes et les remarques subséquentes des commissaires.

L'invitation, modifiée comme suit, est soumise au vote: «d'acquérir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève des documents de toute nature concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales et suisses, et d'en promouvoir l'offre par des actions d'information et de sensibilisation.»

La motion finale telle qu'amendée est acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 LR, 2 MCG, 1 DC, 2 UDC) et 2 abstentions (1 EàG, 1 Ve).

MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'acquérir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève des documents de toute nature concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales et suisses, et d'en promouvoir l'offre par des actions d'information et de sensibilisation.

Le président. En commission, cette motion amendée a été acceptée par 12 oui et 2 abstentions. Je donne la parole au rapporteur, M. Sylvain Thévoz.

M. Sylvain Thévoz, rapporteur (S). J'interviendrai en deux mots, pour rappeler, d'une part, que cette motion a été traitée à la commission des arts et de la culture. Il est, d'autre part, nécessaire, pour une bonne intégration, que le rapport à la langue et donc à la lecture soit suffisamment développé. Les commissaires

ont eu notamment l'opportunité de recevoir les responsables des bibliothèques municipales et ils ont pu se faire une idée assez précise de ce projet de motion. Ce texte a été accepté par la commission des arts et de la culture après un examen attentif. Je ne vous cacherai pas que nous avons également discuté de propositions pour ouvrir cette dimension de l'intégration sur d'autres langues que le français – des discussions, ma foi, résolument importantes.

La commission a travaillé en bonne entente, dans une bonne dynamique avec, à la sortie, un texte qui nous a satisfaits. Il y a eu, de mémoire, un léger amendement. Il en ressort en gros la volonté de donner plus de moyens aux bibliothèques, le fait d'être attentifs, ma foi, à une population qui change – à une population allophone –, de lui rappeler l'importance de l'apprentissage d'une langue et donc les fondements d'une culture d'accueil, en l'occurrence celle de Genève et de la Suisse. Les commissaires se sont regroupés de manière assez unanime derrière ces valeurs de base et la volonté de donner plus de moyens pour y parvenir.

M. Pierre Scherb (UDC). Le constat que Genève présente un fort taux d'étrangers est à l'origine de cette motion. Ce taux est même le plus fort en Suisse. Dans un même quartier, par exemple les Pâquis, on a 56% d'étrangers en provenance de plus de 90 pays. Pour s'intégrer, l'étranger a besoin de faire un effort. Il doit le fournir lui-même. *(Brouhaha.)* En revanche, pour ceux qui veulent faire cet effort, il faut, selon l'Union démocratique du centre, mettre les moyens à disposition pour qu'ils puissent bien s'intégrer. Une bonne connaissance du pays d'accueil, de son histoire, de ses usages et de ses traditions propres est essentielle.

Cette intégration doit nécessairement aussi passer par la lecture. La commission a entendu le directeur des bibliothèques municipales et le responsable du Bureau de l'intégration des étrangers. Il s'est avéré que les bibliothèques municipales étaient déjà assez bien dotées d'ouvrages traitant de l'histoire de la Suisse. Elles détiennent 11 250 ouvrages concernant la Suisse, dont 300 biographies de personnalités suisses. En revanche, il faut qu'elles fassent l'effort de mieux mettre ces ouvrages en avant car, jusqu'ici, ceux-ci ne partent en moyenne que deux fois par an. Ils sont empruntés seulement deux fois par an – c'est relativement peu.

Ce projet de motion a été amendé. Nous avons notamment renoncé à parler seulement d'écriture, car il y a aujourd'hui d'autres moyens, audiovisuels notamment, qu'il faudra aussi inclure. Ce texte a largement été accepté – vous l'avez dit, Monsieur le président – et je vous recommande de faire de même.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, j'ai presque envie de commencer par la fin, par le fait que la commission des arts et de la culture a réussi à s'entendre sur cette proposition. Ce projet de motion a été déposé, il faut peut-être

le rappeler, lors de la précédente législature, en 2010. Je ne veux pas revenir sur la problématique que j'ai soulevée au début de la séance précédente, il y a deux ou trois heures, mais il est vrai que nous avons vraiment un problème de rapidité de traitement des dossiers. Il n'en reste pas moins que la motion reste d'actualité et qu'elle permet à l'Union démocratique du centre de montrer qu'elle se soucie de la présence étrangère à Genève, de son intégration, voire de son assimilation. Le mot peut évidemment déranger certaines personnes; elle n'en demeure pas moins primordiale, car une bonne intégration doit conduire à une assimilation qui, elle-même, doit conduire à une naturalisation.

Cela m'amène à évoquer la problématique de la naturalisation. J'ai été commissaire à la commission des naturalisations en début de législature. J'ai donc pu rencontrer de nombreuses personnes étrangères qui demandaient la naturalisation. Sur le fond, je n'avais rien à dire sur ces personnes. En revanche, j'ai quand même été très étonné de la faiblesse de leurs connaissances en termes d'histoire et de géographie. *(Exclamations.)* Je veux bien admettre que ce genre de remarque puisse vous faire tousser. Il reste que je suis allé sur le terrain, que j'ai rencontré plusieurs dizaines de candidats à la naturalisation et que j'ai constaté qu'ils connaissaient très mal notre pays. *(Brouhaha.)* Je vais vous laisser tousser un petit moment…

Le projet de motion que nous vous présentons ce soir a finalement été bien reçu par la commission, qui a compris le fond du problème. Il s'agit de fournir de nouveaux outils, par le biais des bibliothèques, à la population étrangère. Il n'y a rien de dramatique à évoquer ce sujet. Du reste, M. Castella a trouvé l'idée très bonne; il lui est favorable. Il a même relevé qu'elle pouvait être incluse dans le programme d'intégration cantonal 2014-2017, ce fameux PIC qui, sous la houlette de l'Office fédéral des migrations, s'adresse à tous les cantons.

Nous estimons, à l'Union démocratique du centre, que nous avons fait du bon boulot. En commission, vous avez souhaité quelques amendements. Nous les avons aussi acceptés. Nous sommes contents d'arriver au terme de ce dossier et nous espérons que vous accepterez ce projet de motion avec autant de plaisir que nous.

M. Alpha Dramé (Ve). Vous savez que 70% des Genevois ont un parent d'origine étrangère, ce qui démontre qu'on est un canton multiculturel et multiethnique. Je suis à la commission des naturalisations comme mon ami Bertinat. Et c'est remarquable, j'ai naturalisé des gens qui connaissaient mieux la Suisse que moi! Ils connaissaient toute l'histoire de la Suisse. Et chaque fois que je venais les rencontrer – c'était extraordinaire – ils s'étaient informés sur ce pays qui les a adoptés et dont ils avaient envie d'acquérir la nationalité. Si nous mettons à la disposition des gens, dans les bibliothèques, des instruments qui leur permettent de s'informer et de se renseigner sur la Suisse, cela ne fera qu'accen-

tuer le fait qu'ils aiment ce pays et qu'ils lui appartiennent. C'est ce que démontre la population genevoise.

Cela dit, il faut manier certains termes avec beaucoup de délicatesse. La Suisse est un pays qui n'a pas eu de colonies. Nous, les populations étrangères qui ont été colonisées par les Français – d'autres l'ont été par les Anglais – lorsque nous entendons parler d'assimilation ou d'indigénat, cela nous choque énormément. Je vous prierai dorénavant d'en tenir compte, lorsque vous utilisez ces termes face à des populations étrangères.

Nous acceptons cette motion parce qu'elle aide quand même à l'intégration à Genève. Je pense que l'Union démocratique du centre y a contribué – cela se voit dans le travail qu'ils ont fait – mais je les interpelle une fois de plus pour qu'ils manient les termes avec beaucoup de délicatesse. *(Applaudissements.)*

M^me^ Natacha Buffet-Desfayes (LR). Nous voulions, tout comme un certain nombre d'autres groupes de la commission des arts et de la culture, précisément éviter ce genre de discussion. Nous avions considéré en effet que c'était trop restrictif de dire que la lecture ne s'adresse qu'à une partie de la population, en l'occurrence à la partie étrangère de la population. Les discussions se sont orientées peu à peu sur le fait de montrer l'importance de connaître son pays, ses institutions, l'endroit où l'on vit. Voilà pourquoi le texte s'est fortement élargi. Je pense qu'il a gagné en force, même s'il est empreint de relents de bien-pensance, puisque dire que l'on intègre par la lecture et par la connaissance de son pays revient presque à enfoncer une porte ouverte.

Nous reconnaissons qu'il faut évidemment mettre quelques accents pour tout un chacun. En tant qu'enseignante, je suis la première à dire que chacun d'entre nous, à l'école déjà, devrait bien connaître son pays, ses institutions, pour mieux participer à ces dernières et pour mieux vivre collectivement. Et cela ne touche pas uniquement la population étrangère. Cela touche absolument tout le monde. Donc, même si nous regrettons un peu sa bien-pensance, nous irons dans le sens de cette motion, car il faut encourager la connaissance de notre culture.

M^me^ Florence Kraft-Babel (LR). Dans la droite ligne de ce que vient de dire ma collègue, je crois que, si les conclusions de cette motion nous conviennent, nous ne partons toutefois pas du tout du même constat. Nous avons mené une étude sur ce sujet au sein de l'association Rencontres suisses-Nouvelle Société helvétique, que je préside actuellement. Nous avons abordé toutes les tranches de la population et tous les âges, et nous avons constaté que chacun déplorait – et les Suisses les premiers, les jeunes Genevois même – que l'enseignement de l'histoire ne soit pas pris au sérieux actuellement, qu'il dépende du bon vouloir des

professeurs. Il a été pris au sérieux par les enseignants qui aiment cette branche, mais son enseignement est laissé à leur bon vouloir, selon qu'ils estiment utile ou non de donner des repères sur notre histoire aux jeunes d'aujourd'hui.

C'est peut-être un peu le retour de manivelle d'une période où l'histoire suisse était enseignée aux élèves de manière contraignante, ennuyeuse, dogmatique, un peu nationaliste. Néanmoins, aujourd'hui, le constat est clair. Cette motion ne concerne certainement pas que les étrangers. Elle concerne, comme l'a dit ma collègue, véritablement tout le monde, tous les âges, toutes les cultures. Elle vise à ce que ce modèle et cette histoire, ce miracle qu'est la Suisse, Genève – de par ses principes, de par son système politique – soit connu, puisse être partagé, discuté, et tous les moyens sont bons pour y arriver. Nous saluons le dépôt de ce texte, principalement pour ses conclusions, et nous espérons que tous les moyens seront mis en œuvre pour que l'histoire de notre pays et ses institutions soient connues de tous et partout.

M. Pascal Holenweg (S). Vous pourrez constater que la commission des arts et de la culture est en elle-même un instrument d'intégration et d'œcuménisme politique… Je tombe presque entièrement d'accord avec les deux précédentes intervenantes du Parti libéral-radical, M^me^ Buffet-Desfayes et M^me^ Kraft-Babel. Cette proposition, qui est issue de l'Union démocratique du centre, est devenue, après des débats intéressants au sein de la commission, une proposition fort œcuménique, en effet, puisque personne ne s'y est opposé. Nous l'avons rédigée de telle manière qu'elle ne devienne plus une proposition touchant l'assimilation ou l'intégration des étrangers, mais la diffusion des connaissances sur Genève, par les bibliothèques de Genève, à la population de Genève, indépendamment de son origine, de son lieu de naissance et de sa langue maternelle.

Je vous invite tout de même à lire le texte du projet de motion amendée. Une des dispositions est plus intéressante que les autres. C'est celle qui a trait à la promotion de l'offre. En effet, tous les documents concernant l'histoire de Genève, de la région, de la Suisse, tous les documents possibles et imaginables sont déjà disponibles dans les bibliothèques municipales et à la Bibliothèque de Genève. Il ne doit pas y avoir un livre paru sur Genève, la région ou la Suisse, depuis la fin du XV^e^ siècle, qui ne soit dans l'une ou l'autre de ces bibliothèques. L'enjeu, ici, est de rendre accessibles les documents qui sont déjà disponibles, plutôt que d'acheter des documents supplémentaires. De toute façon, avec le système du dépôt légal, tous les documents publiés à Genève sur Genève sont automatiquement dans les collections des bibliothèques.

Maintenant, si le débat doit commencer à porter sur les processus de naturalisation, je m'en réjouis d'avance. Au moins une demi-douzaine de propositions sur le processus de naturalisation sont à l'ordre du jour, dont 95% sont de ma

plume. Je ne suis pas sûr que les défauts de connaissance de l'histoire de Genève et de la Suisse, que relevait M. Bertinat tout à l'heure en parlant des candidats à la naturalisation, ne soient pas largement partagés par ceux qui font passer les examens aux naturalisés ni par une bonne partie de la population suisse. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé que l'on fasse aussi passer les tests que l'on fait passer aux candidats aux membres de la commission des naturalisations. Cela permettra que l'on sache assez précisément, ou le plus précisément possible, qui juge de quoi et à partir de quelles connaissances. *(Brouhaha.)*

Il ne s'agit pas, dans cette motion, de promouvoir l'assimilation des étrangers. Il s'agit de promouvoir la diffusion des connaissances à Genève, sur Genève et sur la Suisse. Je rappelle tout de même que la différence entre l'assimilation et l'intégration est la différence entre rester soi-même et devenir un autre. Je ne vous imposerai pas la lecture de Frantz Fanon à ce sujet – qui ne traite pas de l'histoire de Genève – mais on n'est pas dans une démarche d'assimilation, ni même d'intégration. On est dans une démarche de distribution et d'élargissement des connaissances. C'est une démarche tout ce qu'il y a de plus républicaine et qui n'a rien à voir ni avec le processus de naturalisation ni avec l'intégration des étrangers. Il n'y a probablement pas plus étrangers à Genève que ceux qui n'ont jamais eu, en y étant nés et étant de nationalité suisse, la possibilité de s'instruire de l'histoire de Genève. Ceux-là sont Suisses et ils sont encore plus étrangers à Genève que ceux qui ont fait l'effort de lire l'histoire de Genève.

M^me^ Mireille Luiset (MCG). Genève multiculturelle, oui, bien sûr! C'est une évidence! Les échanges multiculturels sont bénéfiques, oui, bien sûr! Nous sommes toujours ouverts aux cultures qui nous viennent de l'extérieur. Mais leur ouvrons-nous pour autant la nôtre? *(Brouhaha.)* Tout le monde connaît le fado. Nous avons tous des notions de musique et d'histoire des autres pays. Mais donnons-nous réellement la chance de nous connaître, en tant que citoyens suisses d'adoption ou d'origine, puisqu'il faut évidemment découvrir un pays, aux personnes qui n'ont pas de connaissances en arrivant? Leur ouvrons-nous notre histoire? N'y a-t-il pas un petit côté ségrégationniste – j'exagère peut-être un peu – à vouloir garder cette culture pour nous, qu'elle reste confidentielle?

Il y a des ouvrages de référence dans les bibliothèques, en effet. Il y a beaucoup d'ouvrages sur la Suisse. Mais ils sont bien cachés et, surtout, ils possèdent une couverture suffisamment rébarbative pour qu'on n'ait pas trop envie de les sortir de l'étagère et de les ouvrir. Alors, ouvrons nos frontières, nos cœurs peut-être, et apprenons aussi à nous découvrir, à laisser découvrir notre richesse culturelle. Que les personnes qui ont envie d'être assimilées comme un étudiant assimile une leçon puissent l'être, car un citoyen, un être humain est libre avant tout, libre d'adopter une culture, d'en changer, de la compléter, de l'enrichir sans tenir compte des statuts sociaux.

Les bibliothèques sont là aussi pour accueillir tout le monde. Les gens s'y sentent à l'aise, qu'ils soient avocats ou maçons. Cette demande permettra peut-être de combler ces différences. Peut-être apprendrons-nous aussi d'autres expressions. Peut-être que l'expression russe «corneille blanche» remplacera notre «mouton noir».

J'espère que vous ferez bon accueil à cette ouverture, une ouverture en fin de compte de nos cœurs, de notre culture. Ce sera peut-être enfin un véritable échange culturel, car on a besoin d'être deux, au minimum, pour avoir un échange.

M. Sami Kanaan, **maire**. J'aimerais tout d'abord remercier la commission des arts et de la culture. Elle a fait un travail approfondi sur cette motion, permettant par là aussi de faire le point et de valoriser non seulement Genève – ville de lecture, ville de littérature – mais aussi le travail spécifique des bibliothèques municipales. Genève est un pôle littéraire exceptionnel depuis en tout cas le XVI^{e} siècle. C'est peut-être lié à sa vocation de ville carrefour, où les gens arrivent d'ailleurs. Comme disait Robert de Traz, lorsqu'il évoquait «l'esprit de Genève», Genève a cette capacité de faire des gens d'ailleurs des gens d'ici. Et cela passe aussi par le fait de se rencontrer autour du livre – l'écrit en général – dans toutes ses formes et surtout dans sa vocation d'être universel et accessible à toutes et tous, pas seulement à des érudits et à des personnes spécialisées.

Nos institutions, notamment les institutions publiques et parapubliques, ont le mandat d'y contribuer le plus possible. C'est bien sûr le cas des bibliothèques municipales qui, de toutes les institutions culturelles que j'ai le privilège d'avoir dans le département que je dirige pour la Ville de Genève, sont probablement celles qui, à tous les points de vue, ont le public le plus diversifié, que ce soit en termes d'âge, d'origine, d'intérêts, de profils socioéconomiques, de profils éducationnels.

On y cultive cette diversité, qui est fondamentale. Dans ce sens, les bibliothèques sont vraiment des lieux très privilégiés, au sens noble du terme, pour accueillir les gens, les mettre en contact avec toutes sortes de savoirs, de connaissances. Cela peut être tout à fait ludique ou pour la détente, pas seulement pour la science. Les gens se rencontrent. Toutes les activités où les gens viennent en groupe évoquer un livre, un auteur, une histoire marchent d'ailleurs très bien. Cette motion va tout à fait dans le bons sens.

S'agissant des connaissances historiques genevoises ou suisses des personnes qui viennent d'ailleurs – qu'elles soient candidates ou non à la naturalisation – je peux vous dire que les gens qui sont ici depuis des générations ne sont pas forcément toujours les plus érudits en matière d'histoire genevoise ou suisse. Nous

marquons cette année le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Je peux vous dire que c'est aussi l'occasion de constater à quel point notre histoire est méconnue d'une très grande partie de la population, y compris de celle qui est là depuis très longtemps. Cette motion, que je trouve tout à fait positive, est intéressante, car elle concerne tout le monde, et je suis de ceux qui pensent que connaître son histoire est vital pour aborder le présent et mieux préparer l'avenir, surtout dans un canton qui change aussi vite que Genève. En ce sens, je me réjouis de cette motion.

La politique du livre de la Ville de Genève repose notamment sur les bibliothèques municipales, la Bibliothèque de Genève, mais je vous rappelle qu'elle intègre aussi le soutien à l'édition en général, aux librairies. Nous sommes cités en exemple en Suisse et en Europe pour la qualité et l'importance de notre engagement dans le domaine du livre. Evidemment, les bibliothécaires ont une autonomie importante dans le choix des collections, mais ils sont aussi très conscients de l'enjeu. C'est pourquoi je pense que, dans le cadre de nos actions de médiation, on trouvera certainement des moyens de valoriser – entre autres, parce qu'ils ont beaucoup de choses à valoriser – l'histoire genevoise et suisse, de donner suite à cette motion, que je salue.

J'aimerais encore aborder l'aspect numérique, qui a été mentionné aujourd'hui. Les plus jeunes, et même des moins jeunes, sont passés du mode de lecture sur support papier au support numérique. On peut le regretter, on peut en discuter. Je pense que l'un ne va pas remplacer l'autre, mais le compléter. Il se trouve qu'un de mes couples d'amis revenait de vacances. Ils se chamaillaient, car l'un adore le livre papier, tandis que l'autre est passé à la liseuse. Ils discutaient des avantages et des inconvénients de chacun de ces supports. Cela montre l'avenir. Les deux supports coexisteront et les bibliothèques municipales s'y préparent avec le Labo Cité à la Bibliothèque de la Cité. Ce projet est en chantier – je vous recommande d'aller le voir. Il montre justement l'évolution du livre dans le domaine numérique.

Dernière remarque, qui va peut-être en faire sourire certains. Je ne sais pas si M. Ricou est dans la salle, je ne le vois pas… Sur le réseau InterroGE, il y a énormément de questions sur l'histoire genevoise et suisse. Notre réseau de bibliothécaires y répond avec beaucoup de précision et d'attention. Cela fait partie de nos outils pour valoriser l'histoire genevoise et suisse, et je me félicite de l'existence de cette prestation. Je vous remercie de l'accueil positif que vous réserverez à cette motion.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté sans opposition (59 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (57 oui et 3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'acquérir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève des documents de toute nature concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales et suisses, et d'en promouvoir l'offre par des actions d'information et de sensibilisation.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement signée par M[me] Brigitte Studer, d'Ensemble à gauche, et M. Grégoire Carasso, du Parti socialiste. Elle nous demande de lier trois objets inscrits à notre ordre du jour, la motion M-1098 et les motions M-933 et M-934, qui font l'objet d'un même rapport. *(Brouhaha.)*

M[me] Brigitte Studer (EàG). Nous voulions faire cette demande au moment où nous aurions traité les motions M-933 et M-934.

Le président. Le règlement prévoit que la motion d'ordonnancement soit annoncée immédiatement, de façon que les gens puissent se préparer pour ce point-là.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 33 oui contre 19 non (2 abstentions).

6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Deux salles pour le handball à Genève» (M-977 A)[1].

Rapport de M. Christo Ivanov.

La motion M-977 a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission l'a traitée le 15 décembre 2011. La séance, présidée par M. Jean-Charles Rielle, est ouverte par la désignation d'un-e rapporteuse. M. Ivanov est nommé puisqu'il n'y a aucune autre proposition. Cette motion sera également traitée lors des séances du 9 février 2012, 8 et 29 mars 2012. Les notes de séances ont été prises par M[me] Danaé Frangoulis et M. Léonard Jeannet Micheli, qu'ils en soient remerciés.

Rappel de la motion

Considérant:

– l'énorme intérêt des jeunes pour le handball;
– la participation impressionnante des classes au tournoi scolaire de handball;
– le manque patent de terrains de handball en ville de Genève;
– l'absence notamment de toute salle sur la rive droite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité de lui présenter un projet de construction de deux salles de handball en ville, dont l'une se situerait sur la rive droite.

Séance du 15 décembre 2011

Discussion et délibération de la commission

Après désignation du rapporteur, M. le président passe la parole à M. Zaugg, motionnaire.

M. Zaugg explique que le handball se joue sur un terrain de 40 m sur 20 et qu'il est admissible qu'il ne fasse que 38 m sur 18. En ville de Genève, il y a trois clubs officiels: Servette, Pâquis et Helvetia ainsi qu'un quatrième en constitution aux Vollandes. Au niveau national, il y a le club des adultes en ligue B, qui sont

[1] «Mémorial 169[e] année»: Développée, 2627.

troisième de la ligue, le Chênois, le Club Léman, qui regroupe toutes les forces de la ville et des communes. Les M-15 sont dans les six meilleures équipes nationales et les M-17 parmi les douze premières. L'Association genevoise des sports (AGS) a organisé le championnat du monde féminin il y a peu de temps. Un autre moment fort au niveau genevois est le tournoi scolaire auquel 162 équipes et plus de 1800 enfants ont participé.

Au vu de l'importance de ce sport, il est étonnant que l'on ne compte que deux salles contre 60 dédiées au basket et au volley. Ces deux salles se situent à la Queue-d'Arve et au Bois-des-Frères ainsi qu'occasionnellement au stade du Bout-du-Monde. Au niveau cantonal, il y a quelques salles comme à Thônex, Sous-Moulin et Bernex, mais très peu en comparaison avec sa pratique. Les sportifs doivent donc s'entraîner dans des salles de basket alors qu'un terrain de handball fait le double et que les salles de basket dans les cycles d'orientation sont en plus trop petites. Il y a des problèmes notamment d'utilisation du terrain de handball à la Queue-d'Arve car juste à côté les grimpeurs utilisent de la magnésie pour grimper, substance qui fait glisser les joueurs. Des salles de handball de taille normale pourraient être créées entre autres au centre multisports prévu aux Eaux-Vives, ainsi qu'aux Evaux. Il insiste sur une collaboration intercommunale et rappelle la différence de dotation financière qui existe dans le budget en fonction des sports.

Questions des commissaires

Un commissaire estime que l'AGS n'a pas fait son travail. La problématique concernant les salles est que, dans les écoles, la surface est insuffisante. Il faut presque deux salles de gym pour obtenir un terrain de handball. Il faudrait donc agrandir les structures existantes comme le Bout-du-Monde ou les Eaux-Vives.

Un autre commissaire se demande comment rendre ces salles non adaptées conformes aux normes du handball.

Un troisième commissaire rend attentif au fait qu'il faut tenir également compte du public et que c'est un problème pour tous les sports d'équipe et pour les compétitions d'envergure. Il faudrait dès lors investir dans des salles multisports.

Un quatrième commissaire indique qu'il y a quatre salles disponibles pour le handball dont la salle Henry-Dunant. Il rectifie les affirmations de M. Zaugg en indiquant que les salles de basket disponibles sont au nombre de cinq. Comme la Ville de Genève compte 40 salles omnisports, il demande si un simple marquage au sol adapté au handball ne serait pas suffisant et moins coûteux.

Le commissaire suivant souhaite avoir un inventaire de toutes les salles à disposition à Genève, ville et canton, et pense que les salles de gym devraient être assez grandes pour accueillir tous les sports pratiqués à haute échelle sur le territoire genevois.

Un ultime commissaire relève que le futur espace des Eaux-Vives ne sera pas très grand et qu'il faudrait être sûr que le centre multisports puisse être aux normes handball, basket et volley.

M. Zaugg explique aux différents commissaires que, dans les écoles, les jeunes s'entraînent au handball sur des terrains de basket. Il faudrait avoir des salles modulables. Il est possible de diviser un terrain de handball en deux et de placer deux terrains de basket transversalement.

Pour le périmètre des Eaux-Vives, il y a plusieurs options, entre autres utiliser et améliorer les espaces existants, mais la seule à retenir est la construction d'un centre multisports.

Quant à la salle Henry-Dunant, elle est sous l'autorité du Département de l'instruction publique (DIP). On reste néanmoins en dessous de 10 salles pour le handball. Si on compte les écoles avec leurs 45 terrains de basket et autres terrains de basket au Bout-du-Monde et ailleurs, cela n'en fait pas moins de 60 à 70 en ville.

En ce qui concerne les aménagements possibles dans les salles de basket, ce sont des buts mobiles pour le handball, souvent en mauvais état. Au vu de ces infrastructures insuffisantes, il a déposé une autre motion.

Un commissaire propose l'audition d'un spécialiste en volume et géométrie, car il estime que chaque sport ne peut pas demander que tous les terrains de la Ville soient adaptés à leurs normes de jeu.

M. Zaugg pense qu'il y a des possibilités et des équipements actuels qui peuvent être modifiés ou complétés avec un peu d'imagination.

Un commissaire pense qu'il y a assez d'architectes en Ville de Genève pour effectuer ce calcul. Il suggère d'auditionner le magistrat afin de connaître la stratégie, et s'il existe une méthodologie en matière de subventions pour les différents sports au niveau du Service des sports pour répondre au besoin de salles.

Un autre commissaire complète ces dires en citant l'exemple d'une belle salle multisports construite à Bernex à laquelle il manque un mètre pour être aux normes internationales de pratique du handball au niveau supranational. La commission des sports devrait être mieux informée de l'évolution des travaux lors de la construction de salles multisports afin que tous les paramètres métriques puissent y être intégrés.

M. Zaugg propose d'auditionner l'Association genevoise de handball (AGH) ainsi qu'un responsable du tournoi scolaire.

Un commissaire rappelle que M. Kanaan avait annoncé qu'il ferait un inventaire des salles de sport.

M. le président pense qu'il serait important d'auditionner les associations sportives.

Le vote pour l'audition du Conseil administratif est accepté à l'unanimité ainsi que de même pour l'audition des milieux associatifs.

Séance du 9 février 2012

Audition de M. Sami Kanaan accompagné de ses collaborateurs, MM. Jacques Eltschinger, responsable de la planification au Service des sports (ci-après Sds), et Thomas Wenger, adjoint de direction au Sds

M. Kanaan précise qu'il n'est pour l'instant pas satisfait de la manière dont sont évalués les besoins non couverts en matière sportive. Les clubs téléphonent à M. Eltschinger pour savoir où il y a de la place pour leur sport. Ce dernier doit donc résoudre la question des terrains à disposition et les besoins des différents clubs sportifs. C'est un problème récurrent à Genève entre les activités sportives des clubs de la ville et des autres communes genevoises. La problématique des équipements devrait être gérée à l'échelle du canton et non des communes. La création de la commission sportive de l'Association des communes genevoises a la possibilité d'allouer une enveloppe annuelle de 500 000 francs pour des projets intercommunaux.

Il rappelle qu'il n'y a aucun recensement des besoins sur la durée, et que les équipements très utilisés sont vieillissants. La priorité de la Ville serait de réaménager ces infrastructures vieillissantes (Bout-du-Monde, Queue-d'Arve, Bois-des-Frères), ainsi que le projet des Eaux-Vives dont le programme a été validé avec, entre autres, des salles polyvalentes.

Selon M. Kanaan, la motion M-977 est tout à fait raisonnable, compte tenu du besoin avéré dans le domaine du handball, mais que son service n'a actuellement pas de solution clef en main, et que, pour la rive gauche, la refonte du centre sportif du Bout-du-Monde est l'une des possibilités.

Audition de membres de l'Association genevoise de handball (ci-après AGH)

M. Leyss (président) décrit la stratégie et les objectifs de l'AGH. L'objectif principal est la promotion du handball. Le travail de l'association repose sur la formation de joueurs, entraîneurs, arbitres, et la création d'événements afin de toucher un maximum de personnes. En matière de formation, il est important de disposer de structures pour l'entraînement des différentes équipes.

M. Delrick explique que, depuis deux ans, une nouvelle politique de sélection a été instaurée à l'échelle cantonale et que la collaboration entre les diffé-

rents clubs genevois est satisfaisante. Il détaille ensuite les efforts en matière de formation des arbitres et des entraîneurs. Il rappelle les problèmes logistiques rencontrés à la Queue-d'Arve parce qu'un tournoi de tennis monopolise l'espace pendant une partie de l'hiver et que l'usage de la poix, inhérent à la pratique du handball, est problématique en cas de cohabitation avec des murs de grimpe.

M. Gualtieri aborde le sujet des tournois scolaires qui sont plus nombreux que ceux de football et mentionne qu'il est ravi de bénéficier de la Queue-d'Arve.

M. Leyss indique que, en Europe, le handball est le sport qui jouit de la plus forte croissance. Le problème genevois porte essentiellement sur la rareté des terrains à disposition (un seul non homologué en ville de Genève). Les terrains sous-dimensionnés conviennent aux plus jeunes. Il serait bon de disposer d'une multitude de terrains de proximité afin que les jeunes puissent se rendre avec leurs copains de quartier aux entraînements. Il relève la pertinence d'un terrain vers les Eaux-Vives au vu de la demande, ainsi que sur la rive droite où il n'y a aucun terrain à disposition.

Questions des commissaires

Un commissaire fait remarquer que M. Kanaan a parlé de trois terrains sans mentionner celui de la Queue-d'Arve et demande des explications.

M. Leyss explique qu'au Bout-du-Monde l'accès n'est pas autorisé pour la pratique du handball, M. Gualtieri ajoute qu'à Sous-Moulin l'occupation de la salle par le volley et le basket est très élevée. Quant à Lancy, l'accès n'y est autorisé que pour les matchs et la poix est interdite. M. Delrick ajoute que le terrain est même très glissant, peu adapté, voire dangereux pour la pratique du handball.

Une commissaire demande si un projet de terrain pour le handball est prévu dans le cadre du CEVA, en soulignant l'importance de la collaboration des différentes communes à l'échelle genevoise.

Un commissaire demande si ce ne serait pas possible de partager les salles avec le basket, vu leur nombre.

M. Leyss précise les dimensions d'un terrain de handball (40 m x 20 m) et considère l'optimisation des surfaces existantes comme une solution possible à court terme. Concernant le mélange magnésie et poix, le même commissaire envisagerait d'engager des services de nettoyage.

Un autre commissaire demande si les problèmes de salles concernent les matchs ou également les entraînements, s'il y a des statistiques quant au nombre de licenciés et si des discussions avec les communes ont été initiées pour trouver des terrains vu le manque de place en ville de Genève.

M. Leyss explique que les licences ne sont pas nécessaires jusqu'à 13 ans et que les objectifs poursuivis par l'association sont plutôt axés sur la formation.

M. Delrick dit son étonnement quant à l'agencement des salles à Genève et leurs dimensions non modulaires, et que l'entraînement sur des terrains non réglementaires ne convient pas au-delà des jeunes de 13 ans.

M. Leyss précise: 20 m de terrain en largeur sont essentiels, avoir 40 m en longueur est moins important.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la qualification de l'équipe féminine aux championnats d'Europe 2011.

Mme Leyss répond que la qualification n'est pas terminée.

M. Leyss ajoute que deux genevoises font partie de l'équipe Suisse des moins de 16 ans et que le handball est le 3e sport national en nombre de licenciés.

M. Delrick rappelle que la sélection des joueurs par l'AGH est très serrée et que cette formation de qualité demande des heures d'entraînements, ce qui est actuellement problématique.

Le même commissaire se dit surpris que M. Delrick soit le seul entraîneur cantonal. Il assure les entraînements de pointe. Chaque club a ses entraîneurs. Les joueurs prometteurs suivront l'entraînement de M. Delrick. M. Delrick a suivi une formation en France et en Suisse a participé au cours olympique de Macolin.

Un commissaire demande comment les problèmes inhérents à la problématique du handball sont réglés dans d'autres pays.

Il lui est répondu par MM. Delrick et Leyss que le problème ne se pose pas en France où le nombre de salles est suffisant. Annemasse possède cinq salles. La France mène depuis longtemps une politique pour la promotion de ce sport.

Un des précédents commissaires demande si des salles polyvalentes, tel qu'évoqué par le magistrat, conviennent au handball.

M. Leyss admet qu'il faut être réaliste compte tenu du manque d'espace et accepter le partage des terrains.

Mme Leyss rappelle que, souvent, des joueurs de handball ont été chassés de salles polyvalentes.

M. Gualtieri précise que l'intérêt pour le handball ayant diminué pendant une certaine période, les heures mises à disposition ont été réduites et les joueurs ont donc eu le sentiment de se sentir chassés.

M. Leyss remercie la Ville de Genève pour son soutien.

Séance du 29 mars 2012

Discussion et délibération de la commission

M. Zaugg relève que l'audition de l'AGH a clairement démontré les besoins et se dit prêt à voter favorablement cette motion durant la séance.

Le rapporteur souligne la remarquable présentation de l'AGH et se positionne comme le préopinant en ce qui concerne le vote de la motion.

Un autre commissaire met en avant le côté programmatique de la motion, laissant une grande marge de manœuvre dans les solutions préconisées qu'il juge opportunes en l'occurrence.

Un ultime commissaire se dit convaincu par la motion et tient à préciser qu'il est important que les salles construites soient aux bonnes dimensions afin de pouvoir organiser des tournois nationaux, voire internationaux.

Le président met au vote la motion. Celle-ci est acceptée à l'unanimité (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG, 3 LR).

M. Bayram Bozkurt (Ve). Le titre de la motion est très clair. Elle demande deux terrains pour le handball à Genève. Les premières traces de ce sport remontent à la France médiévale et les premières règles sont fixées au Danemark en 1898. Ce sport, qui se joue à sept contre sept, est déjà très populaire en Amérique en 1919, et devient presque une discipline olympique en 1928. La même année, on crée une fédération internationale. En 1938, il y a déjà deux championnats du monde. Avec l'arrivée de la guerre, malheureusement, beaucoup de disciplines sportives, dont le handball, sont interrompues. Le handball reprend très fort en 1960 et devient une discipline olympique. En 1972, il y a de nouveau des championnats du monde et, en 1976, il devient aussi une discipline pour les femmes.

Ce sport est en pleine croissance. Malheureusement, notre ville n'a pas d'espace pour ce sport, qui est pourtant très demandé, qui est joué par les jeunes, qui est presque un sport complet pour les gens qui le pratiquent. Etant donné la croissance que connaît ce sport, étant donné le respect que notre groupe éprouve pour le sport, nous accepterons cette motion sans hésitation.

M. Rémy Burri (LR). Brièvement, parce que c'est une motion qui, comme souvent lorsque les motions sortent de la commission des sports, a été acceptée à l'unanimité des commissaires, tous grands fans et pratiquants de sport, comme tout le monde le sait…

Vous avez pu lire le rapport et voir tout l'intérêt de la pratique du handball. Il ne s'agit pas de faire une discrimination positive en faveur d'un sport en particulier. Cela étant, le handball a quand même des particularités en termes de dimensions de terrains. C'est pourquoi cette motion traduit essentiellement la volonté que nos magistrats ou que ceux qui sont appelés à construire des salles de sport prennent en compte la particularité de ce sport de plus en plus à la mode. Comme tout le monde s'est montré très favorable à cet objet en commission, je pense qu'il n'y aura pas de souci ce soir en séance plénière.

M. Javier Brandon (S). Je ne vais pas répéter ce qu'ont dit MM. Bozkurt et Burri. Il est bien clair que les socialistes soutiennent pleinement l'accès au sport. Etant donné le manque actuel de salles pour la pratique de ce sport et la participation importante de nos jeunes – il y a quand même 162 équipes, soit quasiment 1800 enfants, qui participent au tournoi interscolaire – il devient important de construire des salles adaptées à ce sport. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste acceptera la motion M-977. Je voulais profiter de remercier notre magistrat, Sami Kanaan, pour tout le travail qu'il a accompli durant ces quatre dernières années, surtout au niveau de la réflexion sur les équipements sportifs de la Ville de Genève.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Etant l'un des deux signataires de la motion, je tiens à remercier mes collègues, qui ont déjà tout dit. C'est un plaisir d'être dans une commission comme celle des sports, où le message passe vraiment extrêmement bien. Je vous remercie. Nous accepterons évidemment cet objet.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment cette motion. Cet objet été déposé en séance plénière et inscrit à l'ordre du jour il y a plus d'une année. La seule chose que l'on peut malheureusement regretter est qu'il soit inscrit depuis maintenant douze sessions sans être traité. Je pense que nous aurions pu régler cela il y a une année. Je pense que ce parlement va, comme la commission, évidemment accepter cet objet à l'unanimité. M. Kanaan apportera sans doute des précisions, mais j'espère que des salles seront créées avant que ne se construise la salle multifonctionnelle prévue à la gare des Eaux-Vives. Le handball se pratiquera sûrement dans cette salle. Cela dit, ce parlement devrait soutenir plus largement le sport et traiter les objets beaucoup plus rapidement, le plus rapidement possible.

M. Sami Kanaan, **maire**. Je remercie la commission des sports d'avoir fait le travail de manière approfondie. La motion pose un réel enjeu. On manque de terrains de handball. Mon souci, en tant que magistrat au sport, porte sur le fait que l'on manque aussi de terrains pour le basket, le volley, le badminton et le tennis. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'occuper du handball, j'entends bien. La Ville de Genève a initié, en partie toute seule, en partie avec les communes, une augmentation de la pratique sportive et une diversification – les études l'ont confirmé ces dernières années – et c'est réjouissant. Nous ne sommes pas restés inactifs, heureusement.

Nous travaillons à une refonte complète du centre sportif du Bout-du-Monde, de Vessy, de la Queue-d'Arve, des Vernets, que j'espère pouvoir concrétiser ces prochaines années. En attendant, nous sommes dans un travail d'orfèvre pour optimiser les installations existantes. Nous visons surtout la polyvalence. Tous les nouveaux équipements que nous vous proposerons auront des salles équipées de manière aussi polyvalente que possible. Cela veut dire que, lorsqu'elles ne seront pas utilisées pour le basket, elles pourront l'être pour le volley, le badminton ou le handball, avec cette petite particularité qui nous complique la vie que la taille d'un terrain de handball est un peu plus grande que celle d'un terrain de basket ou de volley. C'est malheureusement l'une des raisons pour lesquelles ce sport ne peut se pratiquer dans les salles de gym classiques au sein des bâtiments scolaires – dans la plupart en tout cas – car celles-ci sont trop petites. C'est un sport de ballon d'équipe un peu moins facile à placer que d'autres, mais nous cherchons des solutions.

Aujourd'hui, nous manquons de salles, c'est pourquoi je salue positivement cette motion. En ville de Genève, nous avons la Queue-d'Arve, mais la solution vient tout de même aussi des autres communes, qui ont aussi des salles. Je salue d'ailleurs le fait que la collaboration est de plus en plus poussée au sein de la commission sportive de l'Association des communes genevoises. Certes, les réponses peuvent venir en partie de la Ville de Genève, mais j'insiste sur le fait que d'autres communes planifient des équipements sportifs. Là aussi, on pourra trouver des solutions, notamment pour le handball. Je vous remercie en tout cas du travail que vous avez fait et j'accueille tout à fait favorablement cette motion.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Que dire après M. le maire et mes préopinants? C'est évident que l'Union démocratique du centre soutient également cette motion. Le handball est un sport très complet, un sport d'équipe. C'est vraiment formidable d'aller les voir jouer. Je n'y suis pas allé pendant des années et j'ai eu l'honneur et la chance d'y aller cette année. J'ai vraiment trouvé cela formidable! Vraiment, c'est intéressant, c'est passionnant! Ceux

qui nous regardent ou qui nous écoutent à la télévision devraient aller voir ces matches. De plus, ils sont gratuits, c'est vraiment très bien. Ce sport n'est pas payant.

Quand les gens se plaignent qu'il n'y a rien en ville de Genève, j'ai envie de leur dire: «Mais arrêtez!» Avec tous les millions qu'on met ici et là, on a vraiment de belles choses à voir! On a plus de chance que dans la plupart des autres cantons suisses. Il n'y a rien à ajouter, si ce n'est qu'il faudra peut-être encore soutenir un peu financièrement – pas beaucoup – les associations de handball. Il faudrait y réfléchir, Monsieur le maire. Nous ferons peut-être une motion si c'est nécessaire, mais nous soutenons à fond cette proposition.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité de lui présenter un projet de construction de deux salles de handball en ville, dont l'une se situerait sur la rive droite.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de M. Grégoire Carasso, Mmes Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe» (M-904 A)[1].

Rapport de M. Christo Ivanov.

La motion M-904 a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission l'a traitée les 9 février et 29 mars 2012, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. Les notes de séances ont été prises par M. Léonard Jeannet Micheli, qu'il en soit remercié.

Rappel de la motion

Considérant:

– la promotion de l'activité sportive, notamment auprès des jeunes, ainsi que les valeurs de solidarité et de sécurité;
– le magnifique environnement naturel de la région genevoise pour la pratique de l'escalade durant la belle saison;
– le besoin de structures en salle pour une pratique durant l'essentiel de l'année;
– la disparition au centre-ville, suite à la fermeture du site d'Artamis, de la salle d'escalade créée par ce collectif et qui était particulièrement appréciée des jeunes et des étudiants;
– la surcharge chronique du mur de grimpe de la Queue-d'Arve;
– le faible coût d'investissement et d'entretien d'un mur d'escalade, tout comme sa faible occupation du sol;
– le lancement régulier de crédits de rénovation ou de crédits d'études pour le développement d'infrastructures publiques (école de Saint-Jean, complexe «crèche, sport et jeunesse» à la gare des Eaux-Vives, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

---

[1] «Mémorial 169e année»: Développée, 2553.

Séance du 9 février 2012

Discussion et délibération de la commission

Le président souhaite la bienvenue au magistrat M. Sami Kanaan et aux collaborateurs qui l'accompagnent.

M. Kanaan relève qu'il a déjà évoqué partiellement la question. En effet, dans le projet de la gare des Eaux-Vives est intégré un mur de grimpe qui viendra compléter celui de la Queue-d'Arve.

M. Eltschinger, responsable de la planification au Service des sports (ci-après Sds), explique son rôle et le mode de planification au Sds.

Il indique qu'il gère les piscines, patinoires et centres sportifs, un travail de planification partiellement saisonnier, à l'instar des différentes activités sportives qu'il s'agit de coordonner. Il relève que, en collaboration avec les différentes associations sportives et clubs, est établi un planning annuel. S'agissant des demandes «publiques», émanant de sportifs qui ne sont pas affiliés à un club ou à une association, il observe qu'il est impossible de les prendre en compte en raison du manque d'équipement à disposition. Il cite l'exemple du club de hockey sur gazon qui investit le stade de Richemont en été et la salle A du Bout-du-Monde d'octobre à mars, rendant cette salle inutilisable pour d'autres activités.

Il signale que son service fonctionne par pôle d'activités. Concernant les centres sportifs, la Queue-d'Arve est plus axée sur le handball et la salle Henry-Dunant est la base volleyball pour la ville de Genève; le Bois-des-Frères reste la base pour la gymnastique. Le tennis occupe intensément les salles du Bout-du-Monde en hiver.

Séance du 29 mars 2012

Discussion et délibération de la commission

Le président donne la parole à M. Zaugg, motionnaire.

M. Zaugg ne voit rien à changer à cette proposition qu'il trouve complètement en phase avec les intentions du Conseil administratif, rappelant qu'un mur de grimpe est envisagé dans le périmètre des Eaux-Vives.

Un commissaire demande si les auditions de Genève Escalade et du Club alpin suisse ont été effectuées durant son absence.

Le président répond qu'elles n'ont pas été faites et qu'il s'agira de décider si elles sont nécessaires.

M. Zaugg, relevant que les besoins semblent évidents et plutôt compris, il ne considère pas ces auditions nécessaires.

Le commissaire suivant abonde dans ce sens et se dit prêt à voter la motion durant la séance. Deux autres commissaires demandent à retirer également ces auditions.

Un autre commissaire assure que son parti soutiendra cette proposition qui vise à pallier un problème évident de manque d'infrastructures pour la pratique de la grimpe, en particulier pour la période hivernale.

Le commissaire suivant déclare que son groupe se positionne favorablement face à cette motion et aimerait qu'elle soit votée lors de la présente séance.

Un des précédents commissaires relève qu'il serait intéressant, dans l'attente de l'aboutissement de cette motion, de mieux exploiter les infrastructures existantes. La Queue-d'Arve, par exemple, n'est pas ouverte durant la période estivale. Il faut aussi apporter un soutien à d'autres structures comme celle de Vernier. Il n'est pas nécessaire de procéder à une surenchère d'infrastructures sportives, notamment aux Eaux-Vives.

Une commissaire déclare que son groupe soutient cette motion et précise que toutes les infrastructures envisagées répondent à un besoin et que la localisation géographique de ces infrastructures a été réfléchie afin d'avoir un certain équilibre. En ce qui concerne un éventuel soutien dans l'exploitation de la salle de Vernier, son groupe se dit favorable.

Le président met au vote la motion M-904. Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC).

M. Grégoire Carasso (S). Très brièvement, comme cela est souvent le cas pour les textes qui concernent le sport – et c'est sans doute une bonne chose à mettre en évidence – ce projet de motion socialiste a été signé par tous les groupes et accepté à l'unanimité en commission. Il ne demande rien d'autre que le développement des infrastructures pour l'escalade, autrement dit les murs de grimpe. C'est une activité sportive dont le développement à Genève est particulièrement fort ces dernières années. Cela n'a rien de surprenant lorsque l'on sait les opportunités qui existent pour pratiquer l'escalade en extérieur aux alentours de la belle cuvette genevoise.

En revanche, pour le reste de la saison, les infrastructures manquent et, malheureusement, la saison est longue en salle. Notre intention était donc d'envoyer un signal politique. Ce signal a sans doute déjà été entendu par la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque de nouvelles grandes infrastruc-

tures ont d'ores et déjà été planifiées, notamment dans le cadre du développement de la gare des Eaux-Vives. Il faut peut-être aussi souligner que, dès lors que ces nouvelles infrastructures se développent dans la verticalité – ce ne sera pas une grande révélation – elles consomment très peu de mètres carrés. Il y a donc de belles opportunités de développement.

J'aimerais encore souligner, Monsieur le président, que nous avons accepté le mois dernier un crédit pour la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade au centre sportif de la Queue-d'Arve, dont une part était également consacrée à des terrains de football à Varembé. C'est peut-être passé inaperçu, mais en tout cas pas par les auteurs de cette motion. Je vous remercie.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Comme la motion précédente, le Mouvement citoyens genevois soutiendra à cent pour cent cette motion. Cet objet date de 2010. Entre-temps, il y a eu des évolutions. Un mur de vitesse pour l'escalade a été construit au centre sportif de la Queue-d'Arve. Il faut savoir qu'il y a quand même en ville de Genève des compétiteurs qui sont obligés de s'entraîner en France voisine pour bénéficier de normes conformes aux normes européennes. On y remédiera avec le nouveau mur de grimpe que nous avons voté, mais je regrette, de nouveau, que le traitement de cette motion dans ce plénum soit reporté depuis plus d'une année. Nous n'avons pas demandé l'urgence, mais cet objet aurait pu être traité beaucoup plus rapidement. Peut-être que le magistrat pourra là aussi nous donner des informations et des pistes.

Il y aurait peut-être d'ailleurs des pistes à exploiter autour des murs de grimpe externes sur des bâtiments publics de la Ville de Genève, c'est-à-dire pour concevoir des murs de grimpe externes pour l'été. Je ne sais pas, faut-il déposer une motion? Le magistrat a-t-il peut-être des sources ou des pistes à nous donner? Ce serait très intéressant. Mais nous soutiendrons de toute façon cette motion.

M. Sami Kanaan, **maire**. Voilà une série de motions sportives. Le sport visiblement réunit, puisque les votes sont unanimes. La lecture aussi, c'était unanime. Je m'en réjouis énormément.

C'est intéressant qu'on parle des murs de grimpe juste après le handball car, aujourd'hui, ils doivent coexister à la Queue-d'Arve, et ce n'est pas toujours facile. Ça se passe bien, mais c'est vrai que chacun a besoin d'espace. Or, aujourd'hui, chacun manque d'espace. Effectivement, la principale perspective en matière de grimpe, c'est le centre sportif de la gare des Eaux-Vives, qui est dans le plan financier d'investissement. Il inclut plein d'équipements sportifs, dont un bassin de 25 m, des salles polyvalentes, un mur de grimpe ainsi qu'une

crèche et des équipements pour le quartier et pour la jeunesse. Donc un bel équipement! Ce projet vous sera soumis – bientôt, je l'espère – le concours étant achevé.

Nous verrons aussi si on peut placer des murs de grimpe externes au centre sportif du Bout-du-Monde, dans le cadre de l'image directrice. Je pense que nous essaierons de saisir toutes les opportunités. Genève est une ville d'accès aux Alpes, une ville de grimpeurs, de montagnards et d'alpinistes – c'est un fait. Il y a des gens qui ont carrément un projet de maison de la montagne. On verra, ça paraît déjà beaucoup plus ambitieux… Mais c'est clair qu'il est pertinent de développer aussi ce sport-là. Comme je l'ai dit au début de la discussion sur le handball, les Genevois sont passionnés de sport. C'est une excellente nouvelle, mais je reconnais qu'on a pris du retard avec nos installations. Nous nous sommes mis au travail pour rattraper ce retard.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous poursuivons avec le rapport M-933 et M-934, ainsi qu'avec la préconsultation sur la motion M-1098, qui a été liée à ces objets.

8.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:

– la motion du 29 juin 2010 de M^mes^ Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Grégoire Carasso, Endri Gega et Roger Michel: «Un emploi de solidarité (EdS) ne devient solidaire que lorsqu'il débouche sur un véritable emploi» (M-933 A)[1];

– la motion du 29 juin 2010 de MM. Grégoire Carasso, Roger Michel, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Endri Gega, M^mes^ Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris et Martine Sumi: «Emplois de solidarité (EdS): la Ville de Genève ne participera pas à la précarisation du marché de l'emploi» (M-934 A)[2].

Rapport de M^me^ Brigitte Studer.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'est réunie les 18 octobre 2012, 7 février, 21 mars et 2 mai 2013, sous la présidence de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio. Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud van Schilt, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

La commission a décidé à l'unanimité des membres présents de traiter conjointement les motions M-933 et M-934. Les deux motions étaient envoyées ensemble en commission le 22 novembre 2011. Les auditions ont ainsi été organisées pour les deux motions et il y a un seul rapport pour les deux objets.

Rappel de la motion M-933

Considérant:

– la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1^er^ février 2007;
– la lutte contre le chômage par la création de places de travail;
– la précarisation du marché du travail et la sous-enchère salariale;
– le modèle que doit représenter une collectivité publique de gauche,

[1] «Mémorial 169^e^ année»: Développée, 2581. «Mémorial 172^e^ année»: Motion d'ordonnancement, 4794.
[2] «Mémorial 169^e^ année»: Développée, 2581. «Mémorial 172^e^ année»: Motion d'ordonnancement, 4794.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'exiger du Département de la solidarité et de l'emploi des moyens décents adéquats pour accompagner les personnes en statut d'emploi de solidarité afin de rejoindre le monde du travail;
– d'offrir des emplois à durée indéterminée en sollicitant des personnes ayant droit à une allocation de retour en emploi.

Rappel de la motion M-934

Considérant:

– la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1er février 2007;
– la lutte contre le chômage par la création de places de travail;
– la précarisation du marché du travail et la sous-enchère salariale;
– le modèle que doit représenter une collectivité publique de gauche,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à produire un inventaire exhaustif sur les pratiques et la réalité des emplois de solidarité en Ville de Genève;
– à remplacer par des fonctionnaires (si besoin par la création de postes) tous les emplois de solidarité qui correspondent à des fonctions ou des métiers existant dans l'administration municipale.

Séance du 18 octobre 2012

Audition des motionnaires représentés par Mme Nicole Valiquer Grecuccio et Mme Silvia Machado

Mme Valiquer Grecuccio situe les deux motions dans leur contexte historique. Proposées en 2010, elles précèdent plusieurs modifications législatives concernant l'assurance-chômage, notamment la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage, acceptée par le peuple le 26 septembre 2010, mais refusée par le Canton de Genève.

Genève connaît un chômage structurel, les crises conjoncturelles se traduisant par une augmentation du chômage de longue durée. En 2011, il y avait 20 000 demandeurs d'emplois, dont 5000 étaient sans emploi depuis plus de 12 mois. Chaque mois, 200 personnes arrivent en fin de droit et passent de l'assurance-chômage à l'assistance sociale. Elles ne sont plus prises en compte dans les statistiques du chômage, sans entrer dans les statistiques de l'emploi durable. Il y a des problèmes d'adéquation entre le développement économique et les besoins de la population active.

Les deux motions proposent de réfléchir sur les besoins de création d'emplois suite à la suppression des emplois temporaires cantonaux en 2008, qui avaient permis une réinsertion des chômeurs en fin de droit, ainsi qu'à la suppression du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). La nouvelle loi sur le chômage à Genève a pour but de favoriser le placement rapide des chômeurs dans le marché du travail, de renforcer la formation et de soutenir la réinsertion, et propose trois mesures:

– les programmes cantonaux d'emploi-formation (PCEF) qui, pendant six mois, permettent de prolonger les mesures fédérales prévues par la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI);
– les mesures d'allocation de retour en emploi (ARE), dont peuvent bénéficier les entreprises.
– les EdS, présentés comme des mesures permettant de réinsérer des chômeurs dans le marché du travail solidaire.

Fin 2009, sur les 5000 chômeurs en fin de droit, seules 500 places de PCEF sont fournies par le Canton. Environ 1000 chômeurs en ont bénéficié alors qu'auparavant les emplois temporaires cantonaux (ETC) comptaient 2000 unités par an. Ces changements se retrouvent dans les comptes de l'Etat. En 2007, le coût des ETC s'élevait à 90 millions de francs. Avec la nouvelle loi entrée en vigueur, le budget 2009 est de 48 millions de francs. L'effort cantonal a donc diminué de 46%! Cette baisse n'est pas compensée par d'autres mesures. 250 chômeurs ont bénéficié des ARE, il y avait 450 places EdS sur 1000 prévues, et seulement 24 engagements fixes sur le marché du travail. Ces nouvelles mesures ne permettent pas aux personnes de réintégrer le marché permanent de l'emploi. On peut espérer que les EdS seront à la base de création de «vrais emplois», comme par exemple dans le domaine de la petite enfance et des services de proximité.

La précarité induite par ces mesures est préoccupante: les deux tiers des personnes en EdS ne touchent, pour un emploi à plein temps, qu'un salaire de 2900 francs net par mois. Le Parti socialiste milite pour un salaire minimum de 4000 francs. Mais la loi cantonale empêche aujourd'hui d'augmenter le salaire des EdS.

La motion M-933 souhaite interroger le Canton. Elle pose la question si les emplois de solidarité EdS sont réellement «solidaires», si les mesures prises par le Canton permettent d'obtenir un emploi fixe et quel est l'accompagnement des personnes en EdS pour réaliser cet objectif.

La motion M-934 interpelle la Ville de Genève sur sa pratique avec les EdS. Elle demande un inventaire, une cartographie de ces emplois. Les personnes en EdS occupent-elles des postes qui devraient être des emplois fixes? Si les personnes en EdS assurent un travail nécessaire et qui n'est pas assuré par quelqu'un

d'autre, est-ce que la Ville les stabilise? Est-ce qu'elle participe à un processus qualifiant? Les questions posées par ces deux motions restent entières, même si l'appareil législatif a changé.

Mme Machado explique le fonctionnement de la nouvelle loi sur le chômage. Une nouvelle structure propose aux chômeurs en fin de droit des stages gérés par les établissements publics pour l'intégration (EPI). A la fin d'un stage, un groupe d'orientation va statuer sur l'employabilité de la personne. Sur la base de cette évaluation, les personnes non employables seront orientées vers l'aide sociale et sortiront donc des statistiques du chômage; les autres personnes, évaluées employables, seront réorientées vers l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi. Ces deux instances vont alors suivre les personnes via le Service de réinsertion professionnel (SRP).

Les arguments suivants sont invoqués en faveur des emplois de solidarités: une personne qui n'est plus dans le marché de l'emploi sera valorisée par un EdS et pourra ainsi se reconstruire et se remotiver. Un EdS a, de ce point de vue, une valeur psychosociale. De plus, même avec un salaire bas, la personne en EdS pourra sortir de l'aide sociale. Mais les personnes en EdS se retrouvent parfois avec des personnes en emploi, qui font le même travail, nettement mieux payées. Cela peut être démotivant que la personne en EdS sorte tout juste du barème de l'aide sociale à côté de quelqu'un qui reçoit un vrai salaire pour le même travail. La personne pourrait même se sentir en meilleure situation à l'aide sociale.

Il faut prendre en compte la durée d'un emploi de solidarité. Combien y a-t-il d'EdS dans un service, et pendant combien de temps? Si les EdS sont renouvelés, cela signifie qu'il y a du travail et que ces emplois devraient alors devenir de vrais postes de travail, budgétés et consolidés. L'administration ne peut pas faire des économies qui ne seraient pas correctes du point de vue des employés. La Ville de Genève se doit d'être respectueuse des travailleurs.

Questions

Quel est l'accès à une formation qualifiante pour les personnes en EdS? Mme Valiquer Grecuccio répond qu'il n'y a pas de statistiques établies concernant la formation, alors que la question de l'accès à une formation qualifiante est essentielle. Une personne fragilisée doit retrouver des armes pour le marché durable.

Mme Machado explique que la motion M-934 cherche à savoir combien d'EdS existent à la Ville de Genève et où ils sont. Il faut aussi poser la question de la durée des EdS. Si une personne reste au maximum douze mois en EdS, que se passe-t-il ensuite? Va-t-elle retourner à l'aide sociale? Que se passe-t-il quand il n'y a pas de pérennisation?

Les commissaires ont des questions concernant différentes possibilités, telles que des stages, les activités de réinsertion (ADR) et les ARE. Mme Machado parle des ADR proposées dans le cadre de l'aide sociale, dont le but est de permettre aux personnes de se reconstruire et se réinsérer, mais il ne s'agit pas d'un travail rémunéré et la personne continue à recevoir l'aide sociale. Sur la question, s'il n'est pas choquant qu'une personne puisse travailler gratuitement, elle répond que les ADR sont souvent bien appréciées et qu'elles servent plutôt à une réinsertion sociale que professionnelle.

Une commissaire pense que les ARE sont une mesure positive permettant une réinsertion durable grâce à une contribution de l'Etat à l'entreprise. Elle demande si la Ville peut utiliser cette mesure. Mme Machado répond que la mesure des ARE est destinée aux entreprises, mais pas aux collectivités publiques.

Un commissaire constate que les chiffres du chômage baissent alors que ceux de l'aide sociale augmentent.

Sur une question sur le rôle des associations, Mme Machado répond que c'est principalement l'économie sociale et solidaire qui est pourvoyeur d'emplois en EdS. Elle reconnaît que les associations ont souvent peu de moyens. La politique de la Ville est de créer une impulsion vers le monde associatif. C'est souvent le Fonds chômage qui intervient. Mme Valiquer Grecuccio ajoute que, si les associations réinsèrent durablement les personnes en EdS, il faut augmenter leurs subventions.

Un commissaire pose la question du financement de ces mesures. Mme Valiquer Grecuccio rappelle le système des vases communicants: ce qui n'est plus investi dans la caisse du chômage se retrouve investi dans l'Hospice général. Il y a donc un coût social.

Les auditions suivantes sont décidées:

– l'audition du Service des emplois de solidarité est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 MCG);
– l'audition de l'Hospice général est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 MCG);
– l'audition de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) est acceptée par 9 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG) et 3 abstentions (LR);
– l'audition de la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 MCG);
– l'audition d'une commune (Meyrin ou Vernier) sera décidée ultérieurement (unanimité des membres présents).

Séance du 7 février 2013

Audition de M. Eric Etienne, directeur du Service des emplois de solidarité au Département de la solidarité et de l'emploi

M. Etienne rappelle la modification de la loi cantonale sur le chômage en février 2008 après son acceptation par le peuple. Cette loi a permis la création des emplois de solidarité. Il souligne la progression de l'action du Canton en matière d'emploi car, en cinq ans, le Service des emplois de solidarité a collaboré avec 73 associations et fondations sans but lucratif. Depuis le démarrage du dispositif, 1221 contrats ont été signés. Actuellement 742 personnes exercent une profession dans le cadre de ce programme. La plupart des collaborateurs proviennent de l'Office cantonal de l'emploi mais, depuis septembre 2012, un nouvel amendement à la loi cantonale permet également de contracter des personnes à l'aide sociale.

92% des emplois EdS fonctionnent à temps plein. M. Etienne relève que le 66% des personnes travaillant en EdS reçoivent un salaire équivalent, voire supérieur, à leur indemnité fédérale de chômage. 5% de ces employés bénéficient d'allocations complémentaires constituant un appoint financier plus favorable que celui établi par les barèmes de l'aide sociale. Ce chiffre relativement bas s'explique par le fait que le Canton a récemment mis en place des prestations destinées aux familles ayant des revenus insuffisants, disposition qui a permis de baisser le taux de personnes prises en charge par les allocations complémentaires du département. 44% des employés EdS ont plus de 55 ans. Ce pourcentage représente plus du double des personnes de la même tranche d'âge bénéficiant d'indemnisations de chômage. Peu de personnes ont moins de 30 ans, un nombre important de personnes ont respectivement plus de 40 et 60 ans. Il y a plus de femmes que d'hommes exerçant des emplois de solidarité, en raison de quelques programmes spécifiques comme le projet de garde d'enfants Mary Poppins par exemple.

Pour les personnes sans aucune qualification, les salaires s'élèvent à 3225 francs brut. Les personnes avec un certificat fédéral de capacité (CFC) obtiennent un salaire de 3725 francs brut et les personnes ayant exercé un poste à responsabilité un salaire de 4225 francs. Ces montants ont été fixés sur la base des conventions collectives de travail de l'époque. Près de 50% des salariés EdS n'ont pas de formation reconnue en Suisse.

75% des personnes arrivent à garder leur emploi de solidarité ou réussissent à en trouver un autre sur le marché ordinaire du travail. Depuis le départ, 479 personnes sont sorties du système EdS, dont 28% pour une reprise d'emploi, 9% pour un voyage à l'étranger ou une arrivée à la retraite, 14% des arrêts concernent des raisons de santé. Notons que 39% des personnes ont quitté le programme EdS pour licenciement car elles ne correspondaient pas aux attentes de l'entreprise sociale qui les employait. Pour 10%, les raisons de départ n'ont pas été communiquées.

Le Service des emplois de solidarité travaille sur deux objectifs, la réinsertion professionnelle sur le marché ordinaire et la requalification professionnelle afin que les personnes prises en charge puissent acquérir des compétences pour améliorer leurs chances de réinsertion dans le milieu du travail. Le marché genevois tend à accorder plus d'importance aux diplômes qu'à l'expérience professionnelle, raison pour laquelle le service organise des rencontres régulières avec les organisations et fondations partenaires qui permettent d'aborder la question de la réinsertion professionnelle et de comparer les pratiques de chaque organisme. Il y a un encouragement à la validation d'acquis. La méthode de l'attestation formation professionnelle (AFP) offrant une formation sur deux ans, fait partie des principaux projets pilotes du département. Il s'agit d'un programme visant à encourager les personnes à se former avec la possibilité de poursuivre avec un CFC par la suite.

Une collaboration avec la Ville de Genève a commencé dès la création des emplois de solidarité. Le département a ensuite pris note de la volonté du Conseil administratif de mettre un terme à ces emplois dans le cadre de la Ville.

La modification de la loi cantonale du mois d'août 2012, va dans le sens de la motion, car elle permet à des personnes en EdS de bénéficier d'une allocation de retour en emploi (ARE). Pour conclure, M. Etienne rappelle que le Service des emplois de solidarité ne place pas directement des personnes dans des institutions publiques car le système a pour principe de chercher des partenariats avec des organismes sans but lucratif.

Questions

Pourquoi quasi tous les EdS sont à plein temps? Le Service des emplois de solidarité demande aux organisations partenaires d'engager le personnel à plein temps afin d'assurer une autonomie financière. Par ailleurs, le service a reçu peu de demandes pour un temps partiel.

Quelles sont les raisons pour le grand nombre (39%) de départs par licenciement? La raison la plus fréquente est l'inadéquation au poste. La plupart des personnes n'ont plus travaillé depuis longtemps. Des difficultés d'adaptations sont fréquentes, mais quelques personnes n'arrivent pas à retrouver un rythme de travail suffisant, même dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Comment fonctionne le Service des emplois de solidarité? L'équipe comprend 10 personnes, dont 3 collaborateurs pour le placement des chômeurs en fin de droit, 2 en charge de la préparation des plans financiers et du calcul de l'autofinancement, 3 autres pour la collaboration avec les associations partenaires.

Comment sont fixés les salaires EdS? Le législateur cantonal souhaitait préserver l'attractivité des salaires standards afin d'encourager les personnes en EdS

de poursuivre leur recherche de travail. Le Conseil d'Etat a réajusté les rémunérations de 250 francs depuis le démarrage du programme. On peut noter que seuls 12% des personnes en EdS ont demandé un complément financier.

Comment sont promus les ARE? Quelle est l'efficacité de ce moyen de réinsertion? M. Etienne parle de la 1000e ARE fêtée dernièrement. Les autorités cantonales appuient ce programme, il y a 30 à 40 ARE par mois. Le Canton a mis en place un cadre strict pour prévenir les abus par des employeurs. Si un renvoi est constaté après deux ans d'ARE, l'entreprise doit rembourser la collectivité publique.

Quelles sont les collaborations les plus fructueuses? M. Etienne cite l'association Mary Poppins avec 130 personnes pour des gardes d'enfants à domicile, le Chaperon rouge, Caddie Service avec 50 personnes ou encore le Centre social protestant (CSP) et Caritas qui sont des partenaires du Canton depuis longtemps.

Quel est le fonctionnement au niveau financier? Il ne s'agit pas de subventions aux associations, mais d'une participation aux salaires. Le Service des emplois de solidarité négocie avec l'organisation pour établir le complément financier que l'Etat versera pour chaque EdS. Le Canton participe au paiement du salaire en fonction du taux d'autofinancement, calculé au départ et soumis à l'approbation du service de contrôle interne. La contribution de l'Etat est versée aux associations.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'EdS dans les collectivités publiques? Le Service des emplois de solidarité n'offre en effet pas d'EdS dans les collectivités publiques, mais à des organisations sans but lucratif. Il signale que, pour la Ville de Genève, le partenariat établi avec l'association Artraction a permis d'engager une cinquantaine de collaborateurs en EdS dans le cadre des musées, la Croix-Rouge une douzaine dans les musées. En 2012, le Conseil administratif a pris la décision de sortir progressivement du dispositif EdS; les départs ne sont ainsi plus remplacés. Ce programme avec les musées et bibliothèques devrait se terminer d'ici environ cinq ans.

Est-ce que la Ville mandate ces associations pour rendre possible l'engagement de personnes en EdS? M. Etienne rappelle que la Ville disposait auparavant d'une centaine d'emplois temporaires (ETC) dans les musées, bibliothèques et à la Voirie. On ne peut pas parler de détournement des emplois temporaires car la municipalité a décidé de créer un partenariat avec des organismes dans le but de mettre en place le système des emplois de solidarité.

Sur la question si d'autres communes ont développé ce type de collaboration, M. Etienne cite Meyrin, Veyrier, Lancy et Onex.

Quelle est votre appréciation des deux motions? Pour la motion M-933, qui s'adresse au Canton, la deuxième invite n'est plus actuelle, les ARE ayant été mis en place depuis le dépôt de la motion.

Quelles actions sont faites pour les personnes de plus de 50 ans, des 20 à 30 ans et pour un premier emploi? La Ville a engagé une quinzaine de collaborateurs de plus de 50 ans. M. Etienne se dit préoccupé par la situation des jeunes qui éprouvent de grandes difficultés à trouver un premier emploi et multiplient les stages peu rémunérés. Il faudrait créer des EdS spécifiques pour cette catégorie d'âge.

La moitié des EdS n'ayant pas de formation reconnue en Suisse, quelles sont les possibilités de validation des acquis? La reconnaissance des diplômes est un sujet important pour le Service EdS. Si, par exemple, un diplôme semble équivaloir à un CFC, il s'adresse à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) pour vérifier si une équivalence avec un CFC peut être établie.

Séance du 21 mars 2013

Audition de M. Alessandro Pelizzari, président, et M^me^ Manuela Cattani, vice-présidente de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

Pour expliquer la position de la CGAS en matière de chômage, M. Pelizzari distribue le manifeste de 2011, qui montre les actions syndicales en matière de chômage et qui comprend un chapitre sur les emplois de solidarités, et celui de 2012 qui reprend les mêmes arguments avec des chiffres actualisés.

La CGAS constate que, à Genève, malgré une situation économique restée avantageuse en Suisse, le taux de chômage reste élevé comparé aux autres cantons, pour atteindre un niveau comparable à certains pays d'Europe. Il attribue cette situation à un déséquilibre sur le marché du travail où l'on trouve d'un côté un développement relativement important de création de nouveaux emplois hautement qualifiés dans le secteur tertiaire et industriel à haute productivité. En même temps, Genève subit depuis quelques décennies une tendance à la désindustrialisation, ce qui provoque une diminution des emplois à basse qualification. Il y a ainsi une inadéquation entre la structure de la population au chômage et le type d'emplois créés. Il n'y a ainsi pas de vases communicants entre les personnes au chômage et les emplois créés et un socle important de chômage reste à Genève.

Pour la CGAS, il est important de prendre en compte ce déséquilibre, et donc de favoriser la création de vrais emplois en adéquation avec la structure de qualification de la population au chômage. Les autorités publiques ont deux moyens pour le faire, soit par la création d'emplois publics, ce qui est l'instrument public traditionnel en matière de lutte contre le chômage, soit en subventionnant ou en aidant la création d'emplois dans des secteurs moins qualifiés. Malheureusement ce n'est pas la politique entreprise dans le Canton.

A la place d'une politique de création d'emploi, c'est une politique d'intégration forcée qui est développée, dans des segments précaires du marché du travail par le biais d'une série de mesures, dont les EdS. Les emplois de solidarité ne sont pas les seules mesures qui posent problème. C'est tout le dispositif qui est dysfonctionnel, car il ne vise pas à une intégration durable des chômeurs sur le marché du travail par une qualification certifiée. Ce dispositif vise plutôt à une réinsertion forcée à des plus basses conditions de travail, afin de baisser temporairement le taux de chômage sur un mode de circulation rapide des chômeurs, en les faisant entrer dans des programmes de réinsertion pour qu'ils se réinscrivent plus tard au chômage ou passent à l'aide sociale. C'est donc une rotation dans la précarité que la loi genevoise en matière de chômage organise. C'est la raison pour laquelle les syndicats se sont battus contre cette loi et contre les révisions qui en ont encore péjoré les effets positifs.

Les EdS sont le cœur même de cette loi en matière de chômage. C'est autour des EdS en substitution des ETC que la campagne référendaire avait été menée à l'époque. Ces mesures étaient censées aider des populations précaires et éloignées du marché du travail pour les intégrer dans l'économie sociale et solidaire. C'était une belle promesse, à laquelle la CGAS n'avait pas tellement cru, craignant la création, avec l'aide étatique, d'emplois précaires. Les EdS, par la loi même, poussent les employeurs à être en infraction avec les conventions collectives de travail. Le plafond salarial des EdS est, dans certaines branches, nettement en dessous, non seulement du salaire d'usage, mais aussi des salaires conventionnels. Cela crée une situation de sous-enchère structurelle par le biais des EdS, avec une situation de concurrence où l'Etat aide la réinsertion à des conditions de travail plus précaires, là où il pourrait, par d'autres moyens, subventionner et créer de vrais emplois. Le taux de succès de ces mesures est modeste: l'intégration durable dans le marché du travail par le biais des EdS se chiffre à quelques pourcents. Ces mesures installent durablement dans la précarité et c'est pour cette raison que la CGAS s'est battue contre les EdS. Ce n'est pas un refus de principe sur le fait que l'Etat subventionne des emplois pour des populations précaires, mais un refus sur la forme très concrète de ces mesures, une forme de sous-enchère structurelle d'un côté et d'absence de moyens d'encadrement et de formation.

M[me] Cattani souhaite poursuivre la réflexion sur la précarité et l'augmentation des inégalités, en revenant sur les montants salariaux versés aux emplois EdS. A temps complet, un EdS offre 3225 francs brut pour une personne sans qualification. Ce salaire brut donne lieu à un salaire net de 2880 francs. Ce sont donc des salaires très bas, alors que tout travail mérite un salaire digne. Les autres montants pour les salaires EdS sont de 3725 francs pour un détenteur de CFC et de 4225 francs pour une personne qui exerce une fonction spécialisée.

Il est important de voir ce que signifie, dans une collectivité publique appelée à être exemplaire du point de vue des conditions de travail, le fait d'introduire

deux catégories de personnel, par le biais de l'engagement d'EdS sur des postes qui sont essentiels au fonctionnement des services qui dispensent des prestations au public. D'abord une catégorie du personnel pour lesquels les statuts ont été récemment révisés et une deuxième catégorie, les EdS. Il n'y a pas seulement les différences salariales évoquées, mais aussi des différences pour le deuxième pilier, le droit au salaire durant la maladie, le congé maternité.

Quand, dans une collectivité publique, ces deux catégories travaillent côte à côte dans le même service, la question d'inégalité de traitement se pose. Il y a inégalité quand les EdS exercent la même fonction que les autres employés, mais ont des droits inférieurs. De telles inégalités sont source de tensions au sein du personnel. Même du point de vue de l'employeur d'une collectivité publique, développer le système des EdS peut se révéler négatif.

Un autre aspect important est le vécu des personnes en EdS. Les syndicats défendent les EdS au même titre que les autres travailleurs. La CGAS constate qu'elle doit intervenir auprès du Service des EdS, voire aller jusqu'au tribunal, pour des problèmes de classifications salariales, parce que la majorité des EdS est mise dans la catégorie plus basse.

Il y a un vécu de déqualification et de dévalorisation. Il a été constaté sur l'ensemble des services qui utilisent des EdS, que les EdS assurent parfois des postes normaux de l'institution, même pour des fonctions à responsabilité, tout en étant payés avec le barème le plus bas. Il y a donc un ressenti d'une grande violence en terme d'inégalité. D'autres services décomposent les tâches pour construire des postes d'EdS dans lesquels il n'y a que des tâches répétitives et peu intéressantes. Le vécu des EdS dans ce type de postes est négatif, quand ils comparent leur emploi actuel avec la formation qu'ils ont ou leur parcours professionnel avant d'entrer au chômage. Cette situation peut provoquer un sentiment d'humiliation au quotidien. Le syndicat a dénoncé publiquement des situations scabreuses, au niveau des conditions de travail et du contenu du travail.

C'est un aspect qui doit être réfléchi par la commission. Est-ce que les postes EdS existants proposent des postes à responsabilité, mais avec un salaire trop bas ou des postes bricolés, mais totalement déqualifiés?

Questions

Est-ce que la CGAS a eu des contacts avec la Ville concernant la situation des jeunes et leur premier emploi?

La CGAS peut répondre en tant que faîtière des syndicats de manière générale. Pour des questions spécifiques liées aux conditions de travail dans la fonction publique, il faudrait questionner les syndicats des différentes branches, mieux

informés. Sur la difficulté d'insertion des jeunes, on peut relever que des mesures de réintégration professionnelle plus intéressantes que les EdS existent dans la loi fédérale (LACI) et cantonale (LMC). La LACI prévoit, par exemple, les aides à la formation (AFO) qui permettent aux jeunes et moins jeunes de rattraper des formations qu'ils n'ont pas faites, y compris un CFC. Ces mesures prévues dans la loi fédérale sont peu utilisées. Toutefois, ces mesures ne sont pas disponibles pour les jeunes de moins de 30 ans et la CGAS souhaite améliorer ce dispositif. La loi cantonale prévoit des ARE qui permettent d'obtenir une subvention de l'assurance-chômage pour des postes existants. La collectivité publique a aussi la possibilité de créer des emplois pour diminuer le taux de chômage.

Est-ce que le Service des EdS suit suffisamment les personnes en emploi de solidarité? La CGAS constate de nombreux dysfonctionnements dans la prise en charge des chômeurs.

Au niveau des communes, la CGAS confirme le recours d'EdS dans les musées et les bibliothèques. La CGAS constate la contradiction inhérente aux EdS: soit on part du principe qu'il s'agit d'une mesure qui devrait aider des personnes en rupture, donc très éloignées du marché du travail – ce qui implique un encadrement autre que de les placer dans une bibliothèque et de les faire travailler comme les autres – soit on considère que c'est de la main-d'œuvre comme une autre, mais alors une rémunération plus basse n'est pas justifiée. Soit on les encadre et le manque à gagner est complété par une formation complémentaire et un encadrement plus poussé, soit on renonce à ces mesures d'accompagnement et on paye le même salaire qu'aux autres employés.

Est-ce que l'inventaire devrait comprendre également les associations subventionnées par la Ville?

La CGAS pense qu'il faudrait en effet élargir l'inventaire aux structures subventionnées par la Ville de Genève, car c'est dans les entreprises sociales que l'on rencontre les problèmes les plus importants avec des conditions de travail pour les EdS très difficiles. La CGAS pose la question de la contrepartie que l'Etat demande en termes de respect des conditions de travail, et de contrôle du personnel d'encadrement. Alors que c'est une population déjà fragilisée, la CGAS a pu constater des situations qui s'apparentent à du mobbing et des situations difficiles en l'absence d'un personnel d'encadrement formé pour encadrer des EdS.

M[me] Cattani confirme l'expérience des EdS dans l'ensemble du secteur subventionné, avec la problématique de deux statuts, qui crée de manière quasi structurelle un vécu d'inégalité pouvant devenir un vécu d'humiliation. Tant qu'il y a cette inégalité de base où des personnes travaillent côte à côte avec des régimes différents, la personne qui a un statut de 2[e] zone se sent victime d'injustice. Il faut inciter à avoir plus de personnes qui encadrent, mais si on résout la question de l'inégalité, une partie des problèmes d'encadrement sont résolus.

Concernant l'évolution de l'emploi en Suisse, on constate une augmentation du nombre d'emplois dans les domaines de la santé et du social qui devrait se poursuivre. Une réflexion à ce sujet a commencé au niveau syndical: Il faut envisager une évolution de certaines professions actuelles, notamment dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat ou du bâtiment, vers un exercice respectant mieux certains principes écologiques. La Ville peut contribuer aussi à cette réflexion.

Répondant à la préoccupation de la commission sur les jeunes personnes qui ne réussissent pas à s'insérer de manière durable dans le marché de l'emploi, Mme Cattani mentionne les personnes qui après leurs études se retrouvent dans une succession de stages, rémunérés ou non, dans le circuit d'un chômage très court, n'ayant pas pu cotiser assez longtemps, et ensuite dans le circuit des fins de droit. Il y a une disposition dans la loi fédérale qui permet de faire un CFC en travaillant dans une entreprise, avec un salaire plafonné à 3500 francs. C'est mieux que les indemnités de chômage, mais cela reste difficile pour un adulte d'avoir un salaire plafonné. Il faut en effet avoir 30 ans pour accéder à cette mesure. Compte tenu des réalités actuelles et de la difficulté des jeunes sur le marché du travail, il y a un manque à Genève pour ceux qui n'ont pas eu de formation, ou en ont une dans un secteur menacé d'un taux de chômage élevé. Si des jeunes de moins de 30 ans veulent refaire une formation, il n'y a actuellement pas de dispositif qui les aide.

Sur la question des différences par rapport à l'ancienne situation avec les emplois temporaires cantonaux (ETC) avec un retour possible aux prestations de chômage, Mme Cattani attribue les changements au contexte de crise économique et de politique d'austérité. Lors des ETC, il n'y avait pas encore la politique actuelle d'austérité dans les services publics de diminution de postes, de subventions ou de refus d'augmentation pour répondre aux besoins d'une population genevoise en croissance. C'est la politique du chômage qui a créé ces postes précaires. Il s'agit de dumping salarial organisé par l'Etat pour pallier un manque d'effectif dans les services publics, en faisant appel à une force de travail supplémentaire, mal payée et des conditions de travail ne correspondant pas aux exigences du secteur. Les politiques étatiques du Canton de Genève sont pour elle une machine qui fabrique de la précarité.

Est-ce que la CGAS constate des différences selon l'âge?

M. Pelizzari fait référence tant aux expériences de terrain qu'aux chiffres disponibles relatifs au taux de succès des EdS. Le pourcentage des EdS qui se transforme à terme en intégration durable sur le marché du travail est de 5% en 2011 et de 7% actuellement. Les raisons de cet échec de la mesure est différente selon les catégories des bénéficiaires. Les jeunes obligés d'occuper un EdS souffrent certes beaucoup ayant d'autres prétentions de vie, mais ils ont aussi une certaine forme de résistance, active ou passive. Par conséquent, ils interrompent souvent la mesure. Les personnes plus âgées avec moins de perspectives ont moins de choix.

La CGAS constate plus de défections pour cause de dépression ou de maladie, car les gens souffrent. A sa connaissance, il n'y a pas de statistiques sur ces problèmes de santé.

Quelles sont les observations de la CGAS pour les structures qui emploient beaucoup d'EdS, par exemple pour la prise en charge d'enfants malades?

Pour M[me] Cattani il s'agit d'un exemple typique. Il y a des nouveaux besoins sociaux, les femmes travaillent et souvent ont des enfants. Au lieu de développer un service public normal pour la garde des enfants, cette tâche est sous-traitée à des institutions parapubliques subventionnées où les qualifications requises et formations dispensées sont minimales, qui ne font pas appel à un personnel formé avec un CFC et n'offrent pas de véritable possibilité de qualification. On peut s'interroger sur la qualité de ce type de services dispensés avec un minimum de qualification et organisés avec des salaires de dumping et sur la manière de la collectivité publique de répondre aux nouveaux besoins de la population. Pour M. Pelizzari un aspect de la problématique est effectivement la substitution de services publics non existants par des EdS là où il y a de nouveaux besoins sociaux qui se créent. Mais la même réflexion s'applique également aux services privés. L'évolution de la structure de la population genevoise et, notamment, le développement important des très hauts salaires, provoque des besoins particuliers, comme par exemple le besoin de se voir livré à la maison les courses du samedi. Or, il n'y a aucune justification pour qu'un service de livraison à domicile par des vélos soit subventionné par l'Etat par le biais des EdS qui imposent des salaires de dumping aux livreurs, au lieu de garantir un salaire normal à des prix de marché.

Est-ce que la CGAS a un cahier de revendications sur le thème des EdS?

La CGAS a une position de principe contre les EdS. Le salaire doit être adapté à l'activité et prendre en compte les responsabilités réelles. La CGAS a aussi des revendications concernant la formation qualifiante, de favoriser l'obtention d'un CFC par la validation des acquis, et d'obtenir les mêmes droits que les autres employés (droit à des jours de formation, participation à la commission du personnel). Toutefois, même ces revendications acceptées, il reste la question des deux statuts, au niveau du salaire et du vécu.

Une commissaire parle de personnes en EdS satisfaites de leur activité.

Il est possible de trouver des personnes heureuses en EdS. Il est clair syndicalement qu'on ne peut qu'encourager les personnes qui se trouvent dans une telle situation de poursuivre, mais quand il y a 93% qui arrêtent la mesure ou se retrouvent sur une voie de garage, il est légitime de questionner la mesure. Quand on analyse le profil des personnes qui bénéficient le plus de telles mesures, ce sont les personnes déjà bien formées qui en profitent le mieux. Ce ne sont pas les plus démunies.

Une commissaire aimerait connaître les attentes de la CGAS par rapport à l'Etat.

M. Pelizzari distingue deux facettes. L'Etat est employeur et, à ce titre, il doit subir les critiques des organisations qui défendent les personnes qui travaillent pour l'Etat. Le discours développé sur l'ambiguïté de deux statuts en parallèle, c'est une position critique vers un Etat employeur qui joue la concurrence entre ses employés. De ce point de vue, on ne fait pas de différence entre un Etat employeur et un employeur privé. Mais l'Etat est aussi l'acteur de la politique publique, qui dispose des ressources financières par le biais de la redistribution fiscale. Or, celle-ci est le fruit des rapports de force donnés. La CGAS reste aujourd'hui critique face à l'action étatique dans ce domaine.

Un commissaire remarque qu'il s'agit d'associations à but non lucratif qui emploient les EdS.

Mme Cattani confirme que les EdS sont proposés par des institutions subventionnées. S'il y avait un meilleur subventionnement de ces institutions, grâce à une plus grande justice fiscale qui permettrait d'avoir plus de recettes, ces institutions pourraient créer des postes normaux avec des conditions normales de travail et de salaire, au lieu de recourir aux EdS.

Une commissaire demande si la CGAS n'a pas l'impression que ce schéma en place broie une partie de la population pour permettre à une autre de survivre?

Pour M. Pelizzari c'est une politique de gestion du marché de l'emploi de droite, qui favorise la création de postes hautement qualifiés d'un côté, tandis que, pour le reste, elle organise une mise en concurrence pour faire baisser les salaires. Plus le taux de chômage est élevé, plus la pression sur les salaires existe.

La présidente souhaite connaître l'expérience de la CGAS concernant les ARE. Elle remarque que la CGAS propose de faire l'inventaire non seulement dans les services de la Ville, mais de l'élargir également aux organismes subventionnés par la Ville.

Mme Cattani répond que les ARE ont un intérêt. Une année après la subvention de 50% de l'Etat, versée pendant la première année, les salariés sont encore dans l'entreprise. Il s'agit d'un poste normal avec un salaire normal et un statut équivalent au reste du personnel. Si la Ville peut obtenir des ARE, c'est positif. Mais le Canton ne souhaite pas donner des ARE aux collectivités publiques. Il faudra donc voir comment une telle demande de la Ville de Genève sera accueillie par l'Office cantonal de l'emploi. Sur la question de l'inventaire, Mme Cattani suggère d'auditionner les syndicats de la Ville de Genève, le SIT et le SSP, mieux à même de répondre à l'évolution des EdS dans les services de la Ville, comme dans les bibliothèques, et leur intégration dans les services.

Séance du 2 mai 2013

Audition de M^me^ Dalcinda Garrido, directrice de la Direction des ressources humaines, et de M^me^ Chiara Barberis, cheffe du Service de l'Agenda 21 – Ville durable

M^me^ Barberis explique que, suite à la modification de la loi sur l'assurance-chômage en 2008, la Ville de Genève a dû adapter rapidement sa politique en matière d'insertion professionnelle, notamment pour pallier la disparition des ETC. Concernant la Ville en tant qu'employeur, l'impact s'est situé principalement dans le département de la culture et du sport, dans les musées et bibliothèques. Le Conseil administratif a clairement décidé, en 2010, de ne plus engager d'EdS au niveau de la Ville de Genève et de développer une stratégie de retrait pour les EdS existants.

M^me^ Barberis constate que le cadre a évolué depuis le dépôt de la motion. Concernant l'inventaire, c'est aussi le Fonds chômage qui est concerné. En effet, le Fonds chômage soutient des associations actives en lien avec l'insertion socioprofessionnelle, dont certaines qui collaborent avec des EdS. Il s'agit d'un tiers des 25 projets associatifs soutenus par le Fonds chômage. C'est donc un deuxième volet de lien entre la Ville et les EdS dont il faut tenir compte.

En 2011, les associations soutenues par le Fonds chômage et engageant des EdS sont les suivantes: Genève Roule et le projet arcade, rive gauche (5 EdS), Caddie Service (35 EdS), «Terre Action» (11 postes EdS), Label Bobine (5 EdS), l'association Bienvenue (11 EdS). En 2012, seule l'association Certis devait collaborer avec des EdS, mais son activité n'a pas encore démarré. Jusqu'à mai 2013, il y a eu une seule décision positive du Fonds chômage pour un nouveau projet de Genève Roule, appelé «mécaniciens volants» (4 EdS). Cela concerne une centaine de postes EdS sur les 850 actuellement créés dans le dispositif cantonal. Les EdS se trouvent donc essentiellement dans le domaine de la culture ou liés au Fonds chômage. Pour obtenir un inventaire exhaustif, il faudrait vérifier également les achats de prestations, de biens ou de services que la Ville fait dans les entreprises qui emploient des EdS. En effet, la Ville pourrait soutenir indirectement des EdS. Toutefois un tel inventaire serait difficile à réaliser.

M^me^ Garrido explique qu'aucun des EdS n'a été employé directement par la Ville de Genève, Les EdS actifs dans les bibliothèques municipales sont employés par la Croix-Rouge genevoise. Dans les musées et la Bibliothèque de Genève, les EdS sont employés par la société coopérative Démarche, administrée par Artraction. Dans ce cadre, il y a aujourd'hui 36 personnes. Deux personnes ont été engagées par la Ville de Genève en contrat à durée indéterminée fin 2012, trois autres à la Bibliothèque de Genève seront engagées cette année. Depuis 2008, 14 EdS ont été stabilisés et employés par la Ville de Genève.

Questions

Combien d'associations subventionnées par la Ville de Genève emploient des EdS?

M[me] Barberis dit qu'il n'y a pas d'inventaire effectué de manière générale. Il y a des données pour les subventions accordées dans le cadre du Fonds chômage dans leur mission d'insertion socioprofessionnelle. Il faudrait demander à toutes les associations subventionnées par la Ville de Genève si elles emploient des EdS.

Est-ce que la Ville de Genève peut stabiliser les personnes actuellement en EdS?

M[me] Garrido explique que les emplois en EdS ne sont pas sur des postes. Pour engager les personnes en EdS, le département de la culture et du sport devrait disposer de postes correspondants. Ce sont des départs à la retraite ou volontaires qui permettent de stabiliser les personnes en EdS.

Une commissaire constate que diminuer le nombre d'EdS au profit d'un poste de travail au sein d'une association signifie augmenter les subventions; qu'il s'agit donc d'un problème budgétaire. Elle demande si la Ville fait des recommandations lors de demandes de subventions.

M[me] Barberis explique comment le Fonds chômage examine un dossier avec des EdS. En premier, il s'agit de s'assurer que le Canton apporte le financement de 80% des subventions. La commission d'évaluation du Fonds chômage vérifie si l'activité proposée par l'association n'est pas en concurrence avec le marché privé ou le marché public. L'activité déployée ne doit pas être une activité municipale. Le Fonds de chômage vérifie aussi si le dispositif d'accompagnement des EdS au sein de l'association va permettre une meilleure formation des personnes en EdS. Il est important, du point de vue de la commission du Fonds chômage, de s'assurer que les personnes en EdS ne soient pas juste une main-d'œuvre bon marché. Les personnes doivent pouvoir progresser dans leur employabilité, améliorer leurs compétences sociales, etc.

Les associations affirment pouvoir offrir plus d'emplois à condition d'avoir davantage de moyens pour le faire. Trente associations d'insertion socioprofessionnelle ont lancé un appel au Grand Conseil et au Conseil d'Etat suite à l'annonce d'un gel des postes EdS pour l'année 2013. Pour ces associations, ce gel signifie que le développement, prévu dans le cadre des conventions partenariales signées avec le Canton, est stoppé. Les EdS déjà en place seront assurés, mais il n'y aura pas de développement possible. Dans leur appel, les trente associations demandent une revalorisation des salaires et le financement des programmes de formation Concrètement, cela signifie pour le fonds chômage qu'il n'y aura pas de nouveaux projets avec des EdS (voir l'appel des associations en annexe).

A quels règlements sont soumis les EdS, en termes de droit des travailleurs? Quel est leur statut? Est-ce que le Conseil municipal peut intervenir pour changer le règlement du Fonds chômage?

Mme Garrido explique que les personnes en EdS ne sont pas employées par la Ville de Genève et ne sont donc pas soumises au statut du personnel de la Ville. Mme Barberis précise qu'une évaluation externe est en cours sur le Fonds chômage et devrait permettre de donner des éléments pour une réorientation possible du règlement. Le règlement émane du Conseil municipal, alors que le règlement d'application est fait par le Conseil administratif.

Qui assure la formation des personnes en EdS? Quelles sont leurs compétences?

Mme Garrido explique que les EdS à la Ville sont souvent des huissiers. Il n'y a pas de cadres chez les huissiers et ce sont ainsi en général des collègues sans préparation particulière qui les forment. Elle rappelle que, pour former les apprentis, il faut par contre avoir obtenu l'attestation «Edu Pro».

Les employés en EdS à la Ville peuvent suivre une à deux formations par an, comme tout collaborateur de la Ville de Genève. Comme ils sont souvent huissiers, ils ont des formations du type «utiliser un extincteur», «accueillir le public», etc., mais certains ont suivi des formations de bureautique ou de rédaction, pour améliorer leur employabilité.

Mme Barberis reconnaît qu'il y a coexistence de personnes qui font un même travail, avec un statut et un salaire différents et que cela pose problème.

Une commissaire aimerait savoir comment cela se passe au restaurant le Trinquet?

Le Trinquet n'est pas un dispositif soutenu par le Fonds chômage mais par la faitière patronale concernée et l'Office de l'emploi qui ont monté ce restaurant dans le but de faire de l'insertion socioprofessionnelle pour des chômeurs. Ce projet met en évidence le paradoxe de ce type de mesure. C'est une mesure du marché de l'emploi qui veut mettre les gens dans l'économie réelle, dans un secteur ouvert et concurrentiel sur le marché, alors que la loi précise qu'il doit s'agir de mesures destinées aux marchés complémentaires de l'emploi. Il est aussi paradoxal de demander aux institutions d'être autofinancées alors qu'elles développent des biens et des services dans un marché parallèle, qui souvent n'est pas rentable. Les associations se rendent aujourd'hui compte de la difficulté d'un système qui prévoit l'autofinancement pour des activités de niche non rentables. Il s'agit d'une impasse.

Quelle a été la logique initiale de la Ville d'engager du personnel en EdS pour des prestations qui doivent être fournies à la population? Que signifie concrè-

tement le désengagement de la Ville: est-ce créer des postes d'huissier, moins ouvrir un musée ou laisser les collaborateurs assumer plus de tâches dans les bibliothèques?

M[me] Barberis rappelle qu'avant les EdS certaines prestations avaient été assurées dans le cadre des ETC utilisés au sein du département de la culture et du sport. Il s'agit en effet d'une question budgétaire, celle de la création de postes. A un moment donné, la Ville avait préféré l'engagement de personnel temporaire à la création de postes.

Quelle peut être l'intervention en tant que responsable ressources humaines?

M[me] Garrido confirme que la stratégie actuelle est d'attendre le départ de personnes employées pour stabiliser les personnes en EdS.

Est-ce que les associations ont l'obligation d'offrir une formation certifiante, afin de permettre aux gens de s'intégrer dans le marché réel de l'emploi?

M[me] Barberis répond qu'un aspect formation fait partie de toutes les conventions établies. Mais les associations s'accordent pour dire que, pour des questions de ressources à la fois humaines et financières, elles n'ont pas la possibilité d'assurer un encadrement optimal. La Ville, dans une logique de buts à atteindre, essaye d'amener progressivement les associations avec des EdS à trouver un moyen de mieux les former.

Pour avoir accès au fonds de formation de l'Etat, il faudrait s'organiser en faitière. Mais les associations ont des activités complètement différentes. Ce n'est pas la branche d'activité qui les lie, mais le fait qu'elles soient des entreprises d'insertion par l'économie. M[me] Barberis pense que ces associations s'organiseront pour pouvoir accéder aux ressources financières de la formation et défendre les droits de leur secteur. Le Fonds chômage est en train de voir comment il peut avancer avec ces associations.

Discussion

La commission constate qu'elle dispose d'assez d'éléments pour procéder au vote et renonce à faire d'autres auditions complémentaires, y inclus celle de l'Hospice général.

Une commissaire pose la question de l'actualité des deux motions. La présidente invite alors les commissaires à proposer des amendements afin de les adapter au contexte actuel.

Motion M-933

Une commissaire propose de maintenir la première invite, la question de la formation étant toujours actuelle, mais de remplacer la deuxième invite qui ne l'est plus par «d'offrir, dans la mesure du possible, des emplois à durée indéterminée aux personnes occupant un emploi de solidarité au sein de l'administration municipale».

Une commissaire pose la question si le désengagement de la Ville ne constitue pas une critique de la politique de l'Etat. Une commissaire explique que les EdS sont une possibilité, mais qu'il n'y a aucune obligation d'en créer. Elle rappelle que la Ville comme collectivité publique n'engage pas directement des EdS, elle ne le peut pas, c'est une association qui fournit des prestations, via un personnel qui est en EdS. La présidente précise que la Ville sous-traite à ces associations des tâches municipales qui pourraient être assumées par un personnel fixe.

Une commissaire ne comprend pas comment on peut parler de précarisation du marché de l'emploi. La présidente répond que les salaires offerts pour une même prestation sont de nature complètement différente pour une personne en EdS et un collaborateur engagé et payé par la Ville. Les EdS sont en dessous des pratiques usuelles, soit des conventions ou des usages.

Une commissaire s'interroge sur l'utilisation du terme «moyens décents». La présidente rappelle que la critique principale que fait la commission c'est le niveau salarial et le fait que ces personnes ne réintègrent pas durablement le marché de l'emploi.

Une commissaire propose de faire référence à des possibilités de formations certifiantes.

Motion M-934

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de remplacer les deux invites par une nouvelle invite: «inciter tous les acteurs économiques (associations, etc.) à s'orienter vers une politique d'engagement via des contrats à durée indéterminée en substitution des emplois de solidarité actuels».

Votes

Vote de la motion M-933

La motion M-933 telle qu'amendée est acceptée par 8 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et 1 abstention (UDC).

PROJET DE MOTION M-933 AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– solliciter le Département de la solidarité et de l'emploi afin qu'il fournisse des moyens décents adéquats, notamment par le biais de formations certifiantes, pour accompagner les personnes en statut d'emploi de solidarité afin de rejoindre le monde du travail;
– offrir, dans la mesure du possible, des emplois à durée indéterminée aux personnes occupant un emploi de solidarité au sein de l'administration municipale.

Vote de la motion M-934

La motion M-934 amendée est acceptée par 8 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et une abstention (UDC).

PROJET DE MOTION M-934 AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inciter tous les acteurs économiques (associations, etc.) à s'orienter vers une politique d'engagement via des contrats à durée indéterminée en substitution des emplois de solidarité actuels.

Annexes:

– Les EdS en bref
– Appel des associations

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

7 février 2013

LES EdS EN BREF

Données statistiques au 31.01.2013

Au 31 janvier 2013, le SEdS comptait :

- 73 organisations partenaires
- 1221 contrats signés
- 742 personnes en emploi
  - 710 ORP
  - 32 HG (modification LIASI)
- 92% des employés EdS travaillant à 100%
- 66% des personnes gagnant autant ou + en EdS que pendant leur indemnisation fédérale
- 5% des employés EdS bénéficiant d'une allocation complémentaire
- 44 % des employés EdS ont 50 ans et + (près du double des demandeurs d'emploi indemnisés)

Détails

1. Sexe et origine

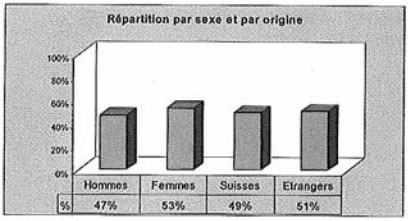

2. Salaires

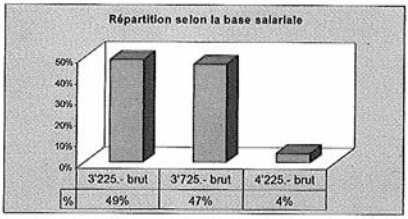

- Près de 50% des employés EdS n'ont pas de formation reconnue en Suisse.

3. Age

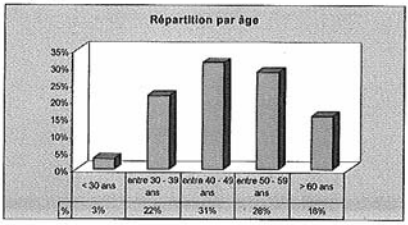

- Les 55 ans et plus constituent une part importante des collaborateurs : 27%.
- Les 60 ans et plus sont représentés par : 15% des employés.

On constate que le dispositif EdS donne un réel "coup de pouce" aux personnes de plus de 50 ans puisqu'elles représentent plus de 43% des employés.

4. Sorties du dispositif

Plus de 75% des EdS "tiennent" leur emploi ou sortent pour une reprise sur le marché ordinaire.

Sorties : 479 personnes

- 176 personnes (37%) pour des bonnes raisons (28% pour la reprise d'un emploi sur le marché ordinaire ou une formation, 9% pour un départ à l'étranger ou une arrivée à la retraite).
- 48 personnes (10%) pour des causes inconnues (qui peut être des reprises d'emploi non annoncées).
- 69 personnes (14%) pour raisons de santé.
- 186 personnes (39%) pour licenciement.

5. Les "chevaux de bataille" du SEdS

- La réinsertion professionnelle sur le marché ordinaire
- La requalification professionnelle

Les moyens :

- Les bilans annuels
- Les ateliers de réinsertion
- L'échange sur les bonnes pratiques
- L'encouragement à la formation (AFP)

Mercredi 24 avril 2013

Communiqué

Organisations genevoises unies contre le gel des postes EdS

Coup dur pour les personnes en fin de droit au chômage à Genève : les dizaines d'organisations à but non lucratif créatrices d'emplois de solidarité (EdS) sont lâchées par l'Etat de Genève qui s'apprête, dans le cadre du vote du budget 2013, à geler le financement de nouveaux postes, y compris ceux qui avaient pourtant fait l'objet de conventions couvrant l'année 2013. La décision condamnerait des centaines de postes, privant notamment les habitants de Genève de service à la personne et de proximité essentiels.
Elle est par ailleurs plus que douteuse du point de vue financier puisque les personnes, en fin de droit au chômage, qui ne pourront être engagées en emploi de solidarité, iront pour la plupart irrémédiablement grossir les rangs de l'Hospice Général et augmenteront le déficit couvert par l'Etat. 20 organisations accueillant des EdS signent le présent appel.

Rappel contexte et historique
Créés avec la révision de la Loi en matière de chômage - LMC entrée en vigueur en 2008, les emplois de solidarité s'adressent aux personnes en fin de droits aux indemnités chômage qui ont le moins de chances de retrouver un travail sur le marché de l'emploi. Les emplois de solidarité consistent dans des contrats à durée indéterminée standards signés entre l'organisation et la personne concernée. L'Etat finance une partie des coûts salariaux, le reste devant être autofinancé par l'organisation. Seules des organisations à but non lucratif proposant des activités économiques présentant un intérêt public et n'entrant pas en concurrence avec le marché ordinaire de l'emploi peuvent créer des emplois de solidarité.

Gel des postes : un pas en arrière et un non-sens
Le gel des postes d'emploi de solidarité constitue un pas en arrière du point de vue politique et est un non-sens sous l'angle financier. D'une part, elle sacrifie l'effort partenarial du Service des emplois de solidarité du Département de la solidarité et de l'emploi et des organisations créatrices d'EdS afin de développer ce secteur utile à la société genevoise : alors qu'un travail acharné pendant les cinq premières années de mise en œuvre du système a permis de créer près de 800 postes, plusieurs centaines d'autres emplois qui devaient être proposés dans le courant de cette année 2013 sont aujourd'hui remis en cause. D'autre part, les emplois de solidarité ne sont ouverts qu'à des personnes arrivant au terme de leur droit aux indemnités chômage. Le financement des postes EdS vient simplement se substituer aux indemnités émargeant au budget de l'Hospice Général. Les économies recherchées dans ce domaine ne représentent donc qu'une illusion. Ainsi, avec ce coup d'arrêt du dispositif d'insertion, les personnes sans emploi vont continuer à se marginaliser, ce qui entraînera des coûts sociaux considérables (santé, sécurité notamment). Le but de la création des EdS était à l'opposé la prévention de la marginalisation. Une telle décision serait par conséquent un non-sens autant économique que social.

Conséquences de la décision au travers d'un exemple concret

Association Caddie Service
L'association Caddie Service propose depuis 2007 la livraison à domicile à vélo électrique des courses effectuées dans les commerces partenaires. Fin 2012, une présence sur 8 sites dans les communes genevoises a permis d'effectuer près de 30'000 livraisons pour environ 6'000 clients.
En 2013, l'association projette de s'implanter dans deux centres commerciaux supplémentaires de première importance à Genève. Cette opportunité relève d'un processus de longue haleine afin de

convaincre les différents partenaires – centres commerciaux, associations de commerçants, communes avoisinantes, mécènes, de contribuer chacun au budget de l'activité.

20 postes, dont 14 EdS, sont ainsi en jeu en 2013 et directement menacés rien que pour cette association par le gel envisagé.

EdS : un système nécessaire mais à améliorer
Les organisations à but non lucratif se sont énormément investies dans la mise en œuvre des emplois de solidarité, témoignant à la fois de leur volonté partenariale avec l'Etat, de leur investissement pour favoriser la réinsertion des personnes ayant subi une rupture professionnelle longue et de leur créativité dans l'innovation de services à la cité.
Cet engagement est issu de la reconnaissance des avantages que procure le statut d'EdS, notamment :

- Stabilisation professionnelle et sociale des bénéficiaires grâce à la reprise d'un emploi à durée indéterminée.
- Système permettant de créer de l'activité dans des domaines utiles à la société (services à la personne et de proximité) en complément du marché du travail ordinaire.
- Réinsertion sur le marché ordinaire ou en formation qualifiante pour plus de 10% des personnes (situation au 31 mars 2013).

Les organisations ont souligné néanmoins à plusieurs reprises un certain nombre de points d'amélioration qu'elles estiment nécessaires au système :

- Revalorisation des salaires fixés par le Conseil d'Etat, le revenu disponible après déductions étant dans certains cas moins élevés que les indemnités et avantages perçus à l'assistance publique.
- Soutien financier à la mise en place d'un programme de formation de base (français, savoir-être, hygiène/sécurité) permettant d'améliorer l'employabilité des personnes.
- Coordination et soutien des démarches d'insertion auprès des employeurs potentiels.
- Soutien financier à l'accompagnement individuel et social des bénéficiaires (seuls les salaires au sens strict sont cofinancés).

Par conséquent, nous demandons que l'Etat respecte ses engagements à l'égard des associations employant des EdS et ne procède pas au gel des nouveaux postes EdS en 2013, ni dans les années suivantes.

Noms et coordonnées des organisations signataires en page suivante.

Organisations signataires

Nom	*Personnes de contact*	*Téléphone*
Fondation AGIR	Jean-Claude Ruckterstuhl	079 396 69 19
Fondation Le Balafon	Antoine Droin	022 796 10 70
Association Bienvenue !	Jérôme Savary	076 341 59 51
	Fabienne Peracino	022 809 02 55
Association La Bulle d'Air	Joseph Frusciante	022 788 36 29
Association Caddie Service	Jérôme Savary	076 341 59 51
	Guillaume Lang	079 126 69 64
Centre Social Protestant	Alain Bolle	022 807 07 00
Enfants du Monde	Carlo Santarelli	022 798 88 81
Club en fauteuil roulant Genève	Christine Conti Jaquier	022 346 41 41
Association Genève roule	Daniel Lang	078 840 15 40
Groupe de Liaison genevois des Associations de Jeunesse (GLAJ-GE)	Delia Fontaine	078 637 04 54
Association ICVolontaires-Suisse	Viola Krebs	022 800 14 36
Atelier Label Bobine	Yen Nhi Nguyen	076 566 70 27
Association La Libellule	Mathieu Bondallaz	079 785 63 90
Fondation Pro Juventute	Sylvie Reverdin-Raffestin	022 328 55 77
Association Réalise	Christophe Dunand	022 308 60 10
Association pour la sensibilisation au développement durable à Genève (ASDD)	Rémi Merle	079.345.71.70
Fondation SGIPA	Angelo Pronini	022 346.33.88
Association T-Interactions	Toni Manzolillo	022 740 51 16
Association TRIAL	Alexandra Brutsch	022 321 61 10
Association ZI Pro Mobilité	Giorgio Giovannini	079 342 31 67

Coordination de l'appel

Jérôme Savary
076 341 59 51

8.b) Motion du 9 octobre 2013 de M[mes] et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Virginie Studemann, Maria Pérez, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail (bis)» (M-1098)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que le Conseil administratif a décidé en 2012 de ne plus faire appel à de nouveaux emplois de solidarité (EdS) et de proposer des postes à durée indéterminée aux personnes en EdS;
– que la Ville de Genève continue à faire appel à des personnes en EdS, à travers des associations, pour effectuer des tâches municipales;
– que des personnes en EdS assurent souvent une même prestation qu'un-e employé-e en poste fixe tout en touchant un salaire brut, selon la loi en matière de chômage (LMC), de 3225 francs (49% des EdS), de 3725 francs (47%) ou de 4225 francs (4%), selon que la personne est détentrice d'un CFC ou non et selon le degré de responsabilité de sa fonction;
– qu'il est inadmissible d'avoir un service public à deux vitesses, qui fait appel à des employé-e-s «ordinaires» et à des personnes en EdS pour les mêmes tâches, mais pas avec le même salaire;
– qu'il n'est pas envisageable que des personnes ne reçoivent même pas un salaire minimum de 4000 francs brut pour un travail à 100%;
– que de nouvelles tâches ne doivent pas être assurées par des personnes qui ne sont pas correctement rétribuées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de faire un inventaire réellement exhaustif des tâches municipales assurées, à travers des associations, par des personnes en emploi de solidarité (EdS), que ce soit dans l'administration municipale ou pour des prestations destinées au public, ainsi que du nombre de personnes en EdS qui y sont affectées;
– de s'engager à ne pas externaliser des tâches municipales et, dans tous les cas, de veiller à ne plus confier des tâches ou mandats à des associations qui proposent des personnes en EdS pour les accomplir;
– de proposer des formations certifiantes aux personnes actuellement en EdS;
– d'internaliser à terme toutes les personnes qui travaillent en EdS pour la Ville, en leur proposant des emplois à durée indéterminée;

---

[1] «Mémorial 171[e] année»: Annoncée, 2176. «Mémorial 172[e] année»: Motion d'ordonnancement, 4794.

– en attendant cet état de fait, compte tenu d'une inégalité de traitement contraire au statut du personnel de la Ville de Genève, de compenser l'écart salarial en assurant qu'une personne en EdS touche au moins un salaire minimum mensuel de 4000 francs brut.

Préconsultation sur la motion M-1098
et discussion sur les rapports M-933 A et M-934 A

M^me^ Brigitte Studer, **rapporteuse** (EàG). Je m'exprime d'abord en tant qu'auteure de la motion M-1098. Nous avons proposé de lier le rapport sur les deux motions M-933 et M-934 à cette motion M-1098, qui présente de nouvelles idées au sujet des EdS et que nous avons rédigée après le traitement des deux premières.

Je m'exprime maintenant en tant que rapporteuse. Les motions M-933 et M-934 ont été déposées le même jour, en juin 2010. Elles ont été renvoyées à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en novembre 2011, qui les a traitées en même temps aussi, entre octobre 2012 et mai 2013. La commission a décidé qu'il y aurait un seul rapport sur les deux objets. *(Brouhaha.)*

Situons le contexte historique. Il y a eu des modifications législatives concernant l'assurance-chômage. La quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) a été acceptée en 2010. Elle a toutefois été refusée à Genève. Cela a entraîné des changements. Il n'était ainsi plus possible, à partir de ce moment-là, de proposer des emplois temporaires.

Genève, vous le savez, est le canton le plus touché au niveau du chômage. Il s'agit d'un chômage structurel, qui augmente régulièrement. Nous sommes aussi confrontés au fait que les nouveaux emplois qui sont créés sont en général des emplois qualifiés, alors que, dans le même temps, l'activité industrielle baisse, ce qui entraîne une diminution des places de travail moins qualifiées. L'augmentation de l'offre d'emploi ne répond donc pas forcément aux besoins des personnes qui sont en recherche d'emploi. Voilà pour la situation à Genève.

Avec la révision de la loi en matière de chômage à Genève, différentes mesures ont été introduites, dont les emplois de solidarité (EdS). Ces mesures étaient destinées à faciliter la réinsertion des chômeurs. La motion M-933 avait pour objectif d'interroger le Canton: dans quelle mesure ces emplois sont-ils solidaires? Permettent-ils d'obtenir un emploi fixe? Quel est l'accompagnement qu'on propose aux personnes en EdS? La motion M-934 interroge, quant à elle, la Ville. Elle lui demande de faire un inventaire sur la situation existante. Elle demande aussi quel processus qualifiant la Ville peut offrir. Les personnes en emploi solidaire peuvent-elles obtenir un travail fixe après un certain temps?

Nous avons auditionné en premier Eric Etienne, le responsable du Service des emplois de solidarité (SEdS). Je vous épargne les chiffres qui ne sont sûrement plus actuels, étant donné qu'ils datent d'il y a trois ans. Nous avons également auditionné la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), qui nous a parlé de la situation du chômage à Genève. M. Pelizzari regrettait qu'on ne favorise pas une politique de création d'emplois et qu'on ait mis en place, au contraire, une politique d'intégration forcée. Il regrettait aussi qu'on ait introduit une rotation dans la précarité. M[me] Cattani, de la CGAS, nous a entretenus de ce que représente le fait d'avoir deux statuts différents pour un même travail dans un même service, par exemple pour des huissiers engagés dans le cadre de la Ville. Certaines personnes ont un salaire et des conditions de travail de fonctionnaires, alors que celles qui sont en EdS gagnent beaucoup moins. Leur statut est très différent, et ce n'est pas seulement une différence de salaire, comme nous l'avions observé lors de cette étude. Il s'agit aussi de conditions différentes pour l'assurance perte de gain ou la prévoyance sociale. Les personnes en EdS sont dans une situation beaucoup plus difficile. Notons aussi qu'elles ne font plus partie des personnes en recherche d'emploi – j'y reviendrai.

Le président. Vous devez conclure, Madame Studer.

M[me] Brigitte Studer. Je dois déjà conclure? *(Rires.)*

Le président. Madame Studer, ce n'est pas moi que le dis, c'est la pendule.

M[me] Brigitte Studer. Même si je suis rapporteuse sur deux objets?

Le président. Vous aurez le temps d'intervenir à nouveau après, Madame. On va faire le vote d'entrée en matière et après vous aurez tout le temps.

M[me] Brigitte Studer. Nous avions aussi auditionné la Ville. Nous avions ainsi obtenu des informations sur la situation en Ville. Je développerai plus tard les raisons pour lesquelles la Ville a décidé de ne pas continuer à engager des EdS, même si elle a toujours des liens avec ce système, par le biais du Fonds chômage. La commission a trouvé nécessaire d'amender les deux motions, puisque la situation avait changé entre-temps. Mais je développerai cet aspect plus tard.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1098 est acceptée par 40 oui contre 24 non.

M^me^ Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M^me^ Studer a déjà placé ces trois motions dans leur contexte. Elles sont déposées depuis presque cinq ans. Effectivement, la nouvelle loi genevoise sur le chômage proposait, lors de son introduction à l'époque, des mesures de substitution à ces fameux emplois temporaires cantonaux. Ces mesures ne donnaient plus droit à un renouvellement de la convention-cadre, ni donc à un nouveau délai-cadre.

Il y avait trois formes de mesures. Les programmes d'emploi formation étaient censés permettre aux chômeurs de se réinsérer. Les allocations de retour en emploi sont plutôt en faveur des entreprises, pour autant qu'elles engagent des personnes avec un certain soutien de l'Etat et qu'elles s'engagent ensuite à les garder. On sait que ces mesures-là sont en général les plus efficaces. Malheureusement, elles sont aussi les plus difficiles à créer.

Cette nouvelle loi sur le chômage contenait également les fameux EdS; on nous promettait qu'ils seraient vraiment une solution. Il faut peut-être rappeler que le Canton avait promis qu'il allouerait le même budget au traitement social du chômage. Malheureusement, à l'époque, les 90 millions de francs, qui étaient consacrés aux emplois temporaires, ont passé à 48 millions. Nous avons assisté un peu à une imposture avec cette loi sur le chômage.

Concernant ces trois motions, qui traitent plus précisément des EdS, les personnes auditionnées par la commission, notamment les syndicats, le responsable du SEdS et la responsable du Fonds chômage, nous ont bien rappelé à quel point ces emplois ne permettaient pas une véritable réinsertion et de sortir les gens de leur précarité. Ils sont souvent censés remplacer des emplois ordinaires. Seulement, ils ne sont pas payés du tout au même tarif. Même s'il y a des gradations et si ceux qui ont une formation plus poussée bénéficient d'un salaire un peu plus élevé, ils offrent quand même des salaires au-dessous de 4000 francs. Je rappelle que les socialistes avaient soutenu un salaire minimum d'au moins 4000 francs. Malheureusement, beaucoup de ces EdS n'offrent que des salaires nets d'environ 2900 francs. C'est bien en deçà de ce montant et – vous en conviendrez – cela ne permet pas de vivre décemment à Genève.

Nous sommes venus ensuite sur la question de la politique de la Ville de Genève concernant les EdS. Dès le moment où ces motions étaient déposées, puis discutées, la Ville de Genève a remis en question cette politique. Il faut relever d'ailleurs qu'elle ne peut pas directement engager des personnes en EdS, puisque ce n'est pas une compétence des collectivités publiques. Cela étant, la Ville de Genève emploie indirectement des personnes en EdS par le biais des associations subventionnées.

A partir de 2012, le Conseil administratif a décidé de renoncer à faire appel à de nouvelles personnes en EdS et de ne proposer, à l'avenir, que des emplois

ordinaires correctement rémunérés, ce qui nous réjouit beaucoup. Il en reste encore un certain nombre – je pense que M. Kanaan nous le dira tout à l'heure – mais ils sont progressivement en train de disparaître et d'être remplacés par des emplois ordinaires, mais il faut bien évidemment aussi les budgets qui vont avec!

Nous vous engageons donc à accepter ces motions, lesquelles sont de nature à conforter cette politique de la Ville de Genève qui consiste à remettre en question les EdS et à les transformer en emplois ordinaires. Nous vous engageons à accepter ces motions telles qu'elles ont été amendées. Elles ont peut-être été un peu adoucies par rapport au texte initial. Néanmoins, elles vont dans le même sens. Nous vous engageons également à renvoyer directement au Conseil administratif la motion M-1098, qui a aussi évolué en fonction de la politique de la Ville de Genève, mais qui va tout à fait dans le bon sens.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M^me^ Anne Moratti (Ve). Contrairement à M^me^ Studer, je vais donner ces chiffres sur les EdS, que je trouve quand même très intéressants, même s'ils ont deux ans. C'est M. Etienne qui nous les avait communiqués. Ils sont édifiants: 742 personnes étaient concernées en février 2013 et 44% d'entre elles avaient plus de 55 ans – cela dit beaucoup de choses. A cette époque, il y avait plus de femmes que d'hommes, et 50% avaient une formation étrangère non reconnue en Suisse. On voit bien que ce sont, en fait, des personnes discriminées par la société. Pourquoi? Premièrement, on le sait, pour les personnes de plus de 55 ans, il est quasiment impossible de trouver un emploi. Avec un salaire brut de 3225 francs, je vous laisse réfléchir sur la façon, à plus de 55 ans, de vivre à Genève, l'une des villes les plus chères au monde! C'est simplement indécent.

Ce n'est pas la mesure en elle-même qui est indécente. Avec un salaire de 4000 francs, 4500 francs, on pourrait effectivement tenter de réintégrer des gens. Mais pas avec un salaire de 3225 francs! De toute façon, une fois qu'elles rentrent chez elles, ces personnes restent chez elles; elles ne peuvent pas aller boire un café avec quelqu'un, elles ne peuvent plus avoir de vie sociale. L'objectif initial, qui était prétendument de sortir les gens de chez eux et de leur permettre d'avoir une vie sociale, n'est pas atteint par le simple fait qu'on leur paie ce salaire-là! D'autant qu'une grande partie des EdS sont payés à ce prix-là. A moins de 4000 francs – cela a été dit tout à l'heure – c'est de toute façon inadmissible! Nous avons soutenu le salaire à 4000 francs en votation fédérale; nous continuons de le soutenir. Mais c'est évident que, dans ces conditions-là, cette mesure n'est pas admissible.

Le fait que les EdS ne soient pas certifiants a aussi été relevé en commission. Si encore on imaginait donner une formation à ces personnes et que, à cette fin, on utilisait par exemple les associations, en les payant bien sûr pour donner une formation à des personnes qui, sans cela, resteraient au chômage jusqu'à leur retraite, pourquoi pas? Mais on ne peut pas dans le même canton, d'un côté, voter chaque année 1 ou 2% de moins pour les associations et, de l'autre, leur demander d'engager du personnel et de le former à des salaires indécents! Le problème est qu'on a mis les associations dans une situation inextricable en leur donnant moins d'argent. Et les associations sont montrées du doigt parce que leur personnel est sous-payé, effectivement. C'est la politique qu'a menée M. Longchamp pendant huit ans.

Je suis très contente de voir que la Ville se retire de ce système. J'aimerais bien qu'elle tape du poing, si elle peut, pour qu'on essaie réellement de sortir des personnes du chômage quand c'est encore le moment de le faire, c'est-à-dire au tout début, lorsqu'elles arrivent au chômage. Quand vous leur posez la question, ces personnes vous répondent la plupart du temps qu'elles n'ont vu leur placeur qu'une fois par mois, si tout va bien, ou tous les trois mois, et qu'on ne leur a proposé aucune formation, ou seulement une petite formation qui n'était pas très qualifiante, qui n'était surtout pas qualifiante… Ce n'est pas comme ça qu'on sort les gens du chômage! Et quand les personnes sont au terme de leur délai-cadre, on leur propose des EdS! Ça ne va pas! C'est bien dommage, parce qu'on aurait pu faire de cette mesure une bonne mesure. On aurait peut-être pu aider des gens à sortir de l'Hospice général. C'est pourquoi, dans ces conditions, on ne peut que soutenir les deux motions que nous avons travaillées en commission.

Cela étant, je me dis que la motion M-1098 pourrait peut-être faire un petit tour en commission. Ce serait intéressant d'avoir les chiffres actuels, de savoir où en sont les travaux de l'Etat par rapport aux EdS, puisqu'on dénonce cet état de fait depuis déjà un moment. On aimerait bien savoir où ils en sont. Je pense qu'un petit tour en commission ne ferait pas de mal à cette motion. Cela nous permettrait peut-être aussi de remettre la compresse dans un an ou deux.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Mes collègues ont déjà abordé plusieurs aspects, mais je voudrais encore préciser un autre point important. Lorsque nous avons auditionné la Ville, M^me^ Garrido et M^me^ Barberis nous ont confirmé que les EdS étaient plutôt en diminution au niveau de la Ville. Mais nous avons aussi évoqué les associations qui sont soutenues dans le cadre du Fonds chômage, voire les entreprises qui offrent à la Ville des services, des prestations, et qui peuvent aussi faire appel à des personnes en EdS. Donc, même si la Ville n'a plus de rapport direct avec des personnes en EdS à l'intérieur de ses services, il y a quand même une réflexion à poursuivre dans le cadre du soutien que l'on offre au Fonds chômage.

D'ailleurs, c'est un sujet que nous traitons actuellement à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

En 2013, depuis le traitement des motions M-933 et M-934, il y a eu une grève chez Partage, avec des personnes en EdS qui se sont engagées pour défendre leurs droits en tant qu'employés et qui ont permis de mieux faire connaître leur réalité. On a pu constater qu'il y avait bien des personnes qui, contrairement à ce qu'on pensait, n'y faisaient pas un court passage, mais qui y restaient de longs mois, voire des années. Il s'agit plutôt d'une voie de garage que d'une intégration dans le marché du travail.

Depuis, un nouveau projet de loi en matière de chômage et d'emploi a été déposé au Grand Conseil. Il est encore en étude, mais son idée est de développer l'emploi, en insistant aussi sur le fait, lorsqu'un accompagnement avec des formations existe – c'est aussi à cette conclusion qu'on était arrivé en commission – que celles-ci soient certifiantes et ainsi permettent aux personnes d'accéder par la suite au marché de l'emploi ordinaire. A ce titre, la motion M-1098 est un aboutissement de nos réflexions, puisque nous avons insisté sur le processus de formation et la nécessité d'avoir un revenu décent. Ce n'est pas indiqué que cet objet parte en commission. Le Conseil municipal pourrait, au contraire, accepter cette synthèse et la renvoyer directement au Conseil administratif.

M^me^ Vera Figurek (EàG). Ma collègue Brigitte Studer, qui était rapporteuse sur les objets renvoyés en commission, a tout dit. Pour ma part, j'aimerais surtout intervenir en tant que signataire de la motion M-1098, que nous avons déposée ensemble. M^me^ Anne Moratti propose de renvoyer cette motion en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il n'y a plus aucun sens qu'une motion, qui date de 2013, que nous voulions renvoyer directement au Conseil administratif, parte maintenant à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, puisque, comme l'a rappelé notre cheffe de groupe, un nouveau projet de loi est à l'étude au Grand Conseil.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à renvoyer ce texte au Conseil administratif car, même si cette motion peut sembler obsolète, elle ne l'est pas et nous aimerions quand même nous assurer que ce dernier puisse avoir notre soutien, notamment face au Canton, puisqu'il n'est pas inutile, par rapport à certaines propositions de formation, que nous donnions un signal politique clair. En effet, tous les partis appellent dans leur programme politique à créer des emplois en ville de Genève. Des partis en face, plutôt à droite, voire de droite radicale, nous disent même qu'ils vont créer rapidement des emplois. Or, il semble plus que douteux, en tant que collectivité publique, de s'engager pour créer des emplois en stigmatisant une partie des travailleuses et travailleurs et en les mettant en concurrence.

Nous, nous n'acceptons pas de mettre en concurrence les travailleuses et travailleurs entre eux, et encore moins quand il s'agit de personnes qui travaillent – je n'ose même pas dire à 100% – et qui sont payées moins de 3500 francs – c'est totalement absurde – alors que leurs collègues gagnent entre 2000 et 3000 francs de plus pour le même travail. Comment, Mesdames et Messieurs, en tant que responsables du budget de la Ville de Genève, puisque nous sommes ceux qui votent les budgets, que nous sommes donc responsables des collaboratrices et collaborateurs qui reçoivent leur salaire, pouvons-nous justifier cette inégalité de traitement?

On a entendu, budget après budget, notre Conseil administratif de gauche nous assurer qu'il y avait de moins en moins d'EdS, donc de moins en moins de dumping salarial – il ne faut pas avoir peur des mots. On arrive à des chiffres très faibles. Nous remercions M. le maire Sami Kanaan, qui nous a encore assuré au dernier budget que la Ville s'était totalement abstenue d'engager du personnel en EdS et de le maintenir dans cette précarisation.

Nous avons déposé un nombre incalculable de textes sur des tâches municipales comme le nettoyage, le nettoiement, la Voirie pour lesquelles nous n'avons toujours pas de réponse, Mesdames et Messieurs. On a externalisé énormément de postes. On a donc délégué ces tâches à des entreprises privées, et j'inclus également les associations qui font parfois le travail d'une collectivité publique. Nous nous réservons, à Ensemble à gauche, le droit de nous pencher davantage sur ce Fonds chômage, que la Ville de Genève finance, car il y a, au sein de ces associations, un nombre très élevé d'emplois de solidarité.

Alors attention, ne vous méprenez pas! Nous ne sommes pas contre le fait que la vie associative assume des tâches utiles à la population. En revanche, Mesdames et Messieurs, nous pensons que les personnes qui travaillent dans ces associations méritent également d'avoir un salaire digne. S'il faut augmenter les subventions parce que ces associations sont d'utilité publique et qu'elles ont un rôle à jouer dans notre vie municipale, nous n'y sommes pas opposés. Mais disons-le, Mesdames et Messieurs! Et s'il faut déposer en Ville de Genève des demandes de postes supplémentaires parce qu'on en a réellement l'utilité, disons-le aussi! Ensemble à gauche a toujours voté les postes utiles à la population, aux prestations municipales de qualité, y compris lorsqu'ils sont proposés par des magistrats de droite.

Evidemment, on arrive en fin de législature. Même M. Longchamp, qui était à l'initiative de ces emplois de solidarité, a reconnu qu'ils arrivaient vraiment en bout de course et qu'ils n'avaient pas rempli leur rôle, c'est-à-dire de réinsérer des personnes et de créer de l'emploi. On a réussi, au contraire, à créer un système à deux vitesses, à créer de la sous-enchère salariale au sein de l'administration cantonale et, malheureusement, indirectement aussi au sein des milieux associatifs.

Nous avons beaucoup d'espoir, à Ensemble à gauche, que la loi en discussion au Grand Conseil trouve bon accueil et qu'on arrive enfin à se débarrasser de ce mauvais système, de cette mauvaise idée. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, faisons confiance au Conseil administratif pour faire au moins en sorte de stabiliser les personnes qui pourraient l'être et – pourquoi pas? – d'avoir une formation qualifiante, certificative! Que cette expérience leur serve justement pour se réinsérer sur le marché de l'emploi et non à l'aide sociale. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et je vous invite à renvoyer les motions M-933, M-934 et M-1098 directement au Conseil administratif.

Le président. Merci, Madame Figurek. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il reste sept intervenants et deux conseillers administratifs. Je passe immédiatement la parole à M^me^ la conseillère administrative Sandrine Salerno.

M^me^ Sandrine Salerno, **conseillère administrative**. Merci, Monsieur le président. J'ai demandé effectivement à intervenir après les propos de M^mes^ Figurek et Studer. Mon intervention sera générale. M. Kanaan clôturera nos débats avec une intervention plus spécifique relative à son département, puisqu'il a effectivement hérité, lorsqu'il est arrivé il y a près de quatre ans, d'un département qui avait, de manière proactive, accepté de s'embarquer dans l'aventure des emplois de solidarité dans le cadre d'un partenariat associatif avec la Croix-Rouge et Artraction, dans les bibliothèques municipales, les musées – principalement l'Ariana mais aussi le Musée d'art et d'histoire.

C'est un projet – on le sait maintenant – auquel j'ai toujours été opposée. J'ai fait connaître mon opposition au Conseil administratif, car j'avais la crainte que l'on crée un système à deux vitesses dans une administration. C'est effectivement ce qu'on a créé, et on l'a malheureusement assez rapidement constaté sur le terrain. Les EdS ne sont pas la panacée, en effet. Je vous l'ai dit, je n'en voulais pas en Ville de Genève. Mais lorsque vous dénoncez les uns et les autres l'hypocrisie du système actuel, moi, j'aimerais quand même bien faire un saut en arrière pour voir quel dispositif cantonal on avait auparavant.

Avant les EdS, on avait les emplois temporaires cantonaux. C'était une autre forme d'hypocrisie. On prenait des personnes au chômage, on les insérait dans les associations ou dans les administrations – principalement cantonales – mais il y en avait également en Ville de Genève. Pendant deux ans, on leur offrait une place, un emploi, une insertion. On ne les formait pas, on ne les encadrait pas – c'était la réalité. Au bout de deux ans, elles rouvraient un droit aux indemnités et elles repartaient au chômage. On n'était donc pas dans une dynamique d'insertion des

gens. Par comparaison, cette dynamique était meilleure que celle qu'on connaît avec les EdS parce qu'on rouvrait des droits à une assurance sociale. L'emploi de solidarité, lui, ne donne pas droit à la réouverture de ces droits sociaux. Mais ce système n'était pas pour autant la panacée.

Et à côté des EdS, on avait les personnes qui étaient au revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Elles travaillaient aussi pour des revenus qui étaient très faibles, y compris dans les associations. J'ai travaillé dans une association, dans une vie professionnelle antérieure. Nous accueillions des personnes qui étaient au RMCAS. Nous n'avions pas les moyens de les payer à des salaires ordinaires. Nous devions les encadrer et faire un suivi. C'était souvent très compliqué parce que certaines de ces personnes arrivaient quand même avec des problématiques individuelles quasiment ingérables pour les associations qui les accueillaient. Là aussi, le partenariat entre les associations et le Canton n'était certainement pas le meilleur, ni pour les associations, ni pour le Canton, ni, en tout premier lieu, pour les personnes qui étaient accueillies.

On a modifié le système à partir de 2008 en introduisant cette loi sur les emplois de solidarité. Sa grosse lacune et sa grosse tromperie – on l'a dit à l'époque, on ne l'a plus redit depuis – tient au fait qu'entre le dispositif sur les emplois temporaires cantonaux, auquel était alloué un certain montant au budget, et le dispositif actuel sur les EdS, 80 millions de francs ont quand même disparu, Mesdames et Messieurs. Ces 80 millions auraient dû servir à ce qui avait été proposé au parlement, puis au peuple, c'est-à-dire à l'encadrement, à la formation des personnes en EdS. Or, ces 80 millions ont tout simplement été réaffectés, sur proposition du Conseil d'Etat que le parlement a validée, à d'autres politiques publiques. On s'est donc retrouvé avec un nouveau dispositif et avec des personnes qui, effectivement, sont mal rémunérées parce qu'on ne voulait pas que ce système crée de la distorsion sur le marché primaire de l'emploi, mais il y avait quand même beaucoup moins d'argent pour servir cette politique publique.

Tant mieux si le parlement modifie le dispositif actuel. A vrai dire, je n'y crois guère. Ce qui manque fondamentalement aujourd'hui, pour une partie des personnes en EdS, c'est que l'Etat mette à disposition les montants qui doivent permettre d'encadrer ces personnes, de les suivre et de les amener à une formation certifiante. L'Etat n'a jamais mis ces montants à disposition et il ne le fait toujours pas – et c'était ce que le Fonds chômage devait pallier.

Amener à une formation certifiante ne revient pas à faire des formations *pro domo* au sein d'une association parce que, malheureusement, sur le marché de l'emploi, cela ne vaut rien. Une formation est certifiante à partir du moment où elle est validée par les organismes qui sont certifiés par l'Etat, principalement l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Très concrètement, on le voit dans les publics qui ont été financés via des projets du Fonds chômage, cela concerne des formations élémentaires, telle qu'une acquisition renforcée sur le français, sur les mathématiques, sur des compétences sociales.

Progressivement, un cursus de formation se met en route. Il peut être très long parce qu'on peut parfois avoir des personnes qui sont très éloignées du marché de l'emploi. Ce cursus passe par une validation des acquis, par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Il peut, au mieux, potentiellement aboutir sur un certificat fédéral de capacité (CFC). Et cela ne concerne qu'un certain type de population parce qu'on imagine bien que ce n'est pas à 55 ans que l'on commence un CFC. Le marché de l'emploi est de plus en plus excluant – il l'est pour les jeunes, il l'est pour les personnes à partir de 40 ans. Il est beaucoup plus difficile qu'il ne l'était il y a vingt ou trente ans.

On n'a pas besoin d'inventer une loi générale pour un tout public. Un tout public en matière d'insertion, ça n'existe pas. Aujourd'hui, on doit avoir des moyens renforcés. Le parlement doit donner plus de moyens au département de M. Poggia, qui gère l'action sociale. Il doit mettre beaucoup plus de moyens sur le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, dont dépend l'OFPC. Ce ne sont pas les arbitrages que fait le Grand Conseil, lorsqu'il décide de mettre plus de moyens pour la police et plus de moyens pour construire les prisons! Là est le premier écueil. Si on veut réussir à proposer des chemins de formation, des retours vers un emploi à des publics qui auront parfois de longs chemins à faire – on a le droit à l'erreur – cela va coûter cher, mais certainement moins que si l'on continue à marginaliser, à précariser ces publics-là.

Au niveau de l'Etat, il faut renforcer certaines politiques publiques et certains départements – c'était l'ambition du Fonds chômage – et non soutenir des emplois mal payés, peu qualifiés. Ce qui était rémunéré au départ, c'était uniquement l'effort de formation. Aujourd'hui, l'effort de formation, c'est celui qui amène, pour une certaine partie du public cible – malheureusement pas pour tous les publics cibles –, vers des filières OFPC de validation des acquis, de CFC. Ce qui est sûr, c'est que si on veut, en toute transparence et de manière significative, améliorer le retour à l'emploi, il faudra des moyens beaucoup plus importants que ce qu'on connaît aujourd'hui dans certaines politiques publiques cantonales.

Et vous avez raison de dire que ce n'est pas la Ville, que ce ne sont pas les communes qui pourront faire cet effort-là. Elles n'en ont pas les moyens. Leurs administrations ne sont pas qualifiées pour ce genre de retour à l'emploi. Ce qui est sûr en tout cas – mais M. Kanaan le développera – c'est que la Ville de Genève ne peut pas accepter d'avoir des personnes qui remplissent, pour des salaires indécents, des tâches qu'un collaborateur, membre de l'administration publique, devrait remplir. Là-dessus, je vous rejoins depuis le début. *(Applaudissements.)*

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je suis vraiment très impressionné par la gauche en général. Fantastique! *(Brouhaha.)* Vous venez de faire un kidnapping extraordinaire de la parole et d'un sac social! Vous vous gaussez de faire, de savoir, de ceci et de cela. En fait, vous n'avez rien fait d'autre que de retourner votre veste comme de bons politiciens car, au départ, lorsqu'on avait besoin de vous, vous n'étiez pas là! Le chômage est monté en 1992. Moi, j'étais là! J'étais sur les barricades, mandaté par les syndicats. De temps en temps, il faut dire bravo aux syndicats, car le social à Genève était mort, et cela a duré très longtemps. Les institutions de chômage existantes ont été réfléchies et mises en place par des gens qui ont travaillé pour les syndicats, dont je faisais partie.

Maintenant, certains hauts magistrats de la Ville de Genève ont voulu peut-être bien faire: «Vous savez, au niveau du Canton, n'est-ce pas, et de la Ville de Genève, dont je suis le grand chef et que je représente…» *(Brouhaha.)* Eh bien, je vais vous dire ceci: il y a quand même quelque chose qui n'a pas bien marché, car c'est une autre personne qui n'est plus dans la politique aujourd'hui qui a payé les erreurs! Alors, vous la gauche, quand vous dites que vous avez fait, que vous allez faire, que vous avez réfléchi, oui, il y a une bonne partie qui est bien, qui va vers du progrès. Enfin! C'est le moment! Mais n'essayez pas de piquer un sac à des vieux, car il y a longtemps que des gens se battent pour arriver à ce que M. Poggia a suggéré, qu'il a mis en place, n'est-ce pas! C'est M. Poggia, ce n'est pas la gauche! C'est le monsieur du Mouvement citoyens genevois! *(Exclamations.)* D'une façon collégiale, avec ses partenaires, on est bien d'accord! Ou, alors, c'est de nouveau un politicien qui retourné sa veste…

Ecoutez, ce que vous voulez faire est bien, on est d'accord! Mais, à l'heure actuelle, au lieu de nous en mettre plein le «moi je fais, moi j'ai proposé, moi je sais», soyez un peu plus humbles et partagez avec les autres, car les autres se battent aussi pour ces gens qui n'ont plus rien pour vivre! Ou sont-ils? «Ah, mais non, le taux de chômage a un peu baissé!» Oui, parce qu'ils sont sortis! Où sont-ils maintenant? A l'assistance publique!

Alors, écoutez, s'il vous plaît, ne dites pas que c'est vous, la gauche, qui l'avez fait, parce que ce n'est pas vrai! Il y a longtemps que tous ces projets sont en marche. Simplement, maintenant le vent tourne un peu, et vous ramassez tout cet or qui vous tombe dans les mains. Je ne trouve pas cela très correct de votre part. Alors, s'il vous plaît, arrêtez de monopoliser et de kidnapper la parole avec des «on fait ci, on fait ça»! Ce n'est pas vous seulement, c'est tout le monde, avec l'Etat de Genève, et donc les hauts fonctionnaires. Je vous rappelle d'ailleurs que le chômage, c'est fédéral et cantonal. Après, en Ville de Genève, si vous êtes si doués, on va voir ce que vous pourrez faire, vous les fonctionnaires!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les EdS n'étaient peut-être pas la panacée, en effet. Un certain nombre de problèmes ont été relevés: de salaires, de formation. Cela dit, mieux valait ça que rien. Il faut revenir un peu en arrière. On avait auparavant ces fameux emplois temporaires. Ils permettaient de retrouver des droits pour l'assurance-chômage. Je rappelle quand même que c'est une problématique fédérale, régie par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Le SECO trouvait que c'était un peu de la triche, ce qui n'était pas complètement faux. Je l'ai aussi vu à l'Etat. Il y avait toute une série de gens qui, au lieu de prendre du personnel normal lorsqu'un poste se libérait, engageaient des emplois temporaires. Ces personnes étaient moins payées. Finalement, on occupait un poste avec ce type d'emploi, alors qu'il aurait dû être repourvu normalement.

Mais on échappe difficilement à ce mécanisme! Fallait-il encore que les gens jouent le jeu et qu'on prenne les emplois temporaires là où, à la limite, il n'y avait que des missions temporaires. Cela permettait aux gens de traverser un moment difficile et d'espérer retrouver un emploi par la suite, soit parce qu'un poste se libérait dans le secteur dans lequel ils étaient – une démission ou un départ à la retraite – soit dans l'économie ordinaire. Malheureusement, ce dispositif a été perverti. A un moment donné, on l'a utilisé à trop grande échelle. Pour faire des économies, finalement! Et au lieu de repourvoir le poste normalement, on a eu des emplois au rabais.

A partir du moment où ce dispositif a été supprimé par le SECO – il y a eu évidemment d'autres formules, on raccourcit un peu – on a eu ces emplois de solidarité. Mais, Mesdames et Messieurs, je crois que cela a déjà été plus ou moins dit, une évolution est en train de se produire, car des «EdS nouveaux», entre guillemets, arrivent. Il faut quand même le reconnaître, c'est notre conseiller d'Etat, M. Poggia, qui est en train de débloquer la situation. *(Exclamations.)* Eh oui, même si cela vous déplaît, car c'est la réalité. Il est en train de faire des propositions approuvées par le SECO, et une grande partie des cantons romands vont utiliser ce nouveau modèle.

Il prévoit une formation obligatoire et un contrôle du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé pour que l'on sorte justement de cette problématique des EdS mal payés, mal encadrés et qui ne correspondent pas à grand-chose. Finalement, avec les EdS, on en est arrivé aussi, en Ville de Genève, à concurrencer des emplois qui auraient dû être repourvus normalement. Heureusement que la Ville sort progressivement de ce système. Il en reste encore quelques-uns.

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que la solution est en train d'arriver. Elle ne peut d'ailleurs venir que du Canton, puisque tout ça doit être approuvé par les instances de l'assurance-chômage, à savoir par le SECO. Par conséquent, c'est bel et bien à l'initiative du nouveau conseiller d'Etat chargé de l'emploi qu'on

va en sortir, pas grâce à toutes les palabres du Conseil municipal. Les communes n'ont pas de pouvoir dans ce domaine-là. Elles ont zéro pouvoir. Elles ont essayé de pallier – ou, peut-être, de jouer le jeu… – en engageant quelques EdS. Mais on a vu que ce n'était pas la bonne solution, ni en Ville de Genève ni par l'intermédiaire des associations, qui n'avaient pas les moyens d'encadrer les gens qu'elles auraient dû en théorie encadrer. On ne leur a pas non plus donné les moyens pour pouvoir le faire. On a tourné en rond et on en est arrivé à une mauvaise situation. Evidemment, on ne résolvait pas le problème en disant qu'il faut augmenter les salaires touchés par les personnes en EdS, car c'est aussi une sous-enchère. Ce n'était pas non plus la solution.

Aujourd'hui, je suis content de voir qu'on avance dans la bonne direction, qu'on avance dans des directions qui sont approuvées et qui permettront peut-être enfin de trouver une solution, car – là je partage votre avis, Madame la magistrate – c'est de plus en plus difficile de revenir sur le marché ordinaire de l'emploi quand on en est sorti et qu'il y a des étapes à franchir pour y parvenir. Tel est en tout cas l'objectif du projet présenté par le nouveau conseiller d'Etat. Le Mouvement citoyens genevois acceptera les motions M-933 et M-934 amendées, mais pas la motion M-1098, qui ne va pas dans la bonne direction, alors que des nouveaux projets arrivent.

M^me^ Michèle Roullet (LR). On a eu de nouveau droit ce soir, de la part de la gauche, à la douce chanson avec les mêmes refrains: «Il faut donner des emplois, il faut donner plus d'argent…» Une gauche qui a la main sur le cœur… Mais pour savoir comment financer, comment créer des emplois, là, il n'y a que des «y a qu'à»! *(Remarque.)*

Je reprends les deux motions sur lesquelles nous travaillons. Dans la motion M-933, on demande d'abord que le Conseil administratif exige – attention, c'est un diktat! – «du Département de la solidarité et de l'emploi des moyens décents» pour que «les personnes en statut d'emploi de solidarité» puissent «rejoindre le monde du travail». On applaudit! Tout le monde aimerait que toutes les personnes puissent rejoindre le monde du travail! Deuxième exigence: «offrir des emplois à durée indéterminée», donc des emplois pérennes, des emplois fixes, «en sollicitant des personnes ayant droit à une allocation de retour en emploi».

La motion M-934 est encore plus claire. Elle veut «remplacer par des fonctionnaires (…) tous les emplois de solidarité». On applaudit! Et comment va-t-on faire pour financer tout ça?

Une voix. Par l'impôt!

M^me^ Michèle Roullet. Je vous rappelle que ce n'est ni l'Etat ni la Ville qui font appel à des personnes en EdS, mais des associations subventionnées par l'Etat. Eh bien, on a une proposition. On propose de leur augmenter les subventions. Nous ne savons pas très bien si la gauche sera d'accord que l'on diminue la fiscalité des entreprises pour qu'elles puissent créer des emplois… Ah non! Mon Dieu! Ça va baisser les recettes des caisses de l'Etat! Je vous rappelle qu'il y a quand même 34% de personnes qui ne paient pas un sou d'impôt! Alors pomper encore davantage les gens très riches peut-être? Mais non, puisque pour la gauche il faut chasser les forfaits fiscaux! Il faut qu'ils quittent notre territoire! Il y a là de nouveau la même vision idéaliste d'une société où l'argent tombe tout seul ou n'a qu'à être ramassé auprès des riches. On nous fait d'ailleurs croire qu'on est dans une alternative entre les EdS et des emplois fixes, c'est-à-dire faire et créer des postes de fonctionnaires. Les EdS ne sont pas du tout cette alternative-là!

Je vous rappelle d'abord que les EdS dépendent d'une loi cantonale. On peut dire que la Ville de Genève a le droit de se désengager de cette politique. Mais tout le reste est de la compétence du Canton. Ensuite, il faut savoir que les EdS sont prévus pour une catégorie bien précise de la population. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer le dispositif, ou enquêter. Y a-t-il eu effectivement des abus dans des cas d'emplois de solidarité? Aurait-on engagé des jeunes avec ce statut-là dans le cadre d'un premier emploi? Croyez bien que le Parti libéral-radical est également favorable à ce que la situation sociale soit améliorée, qu'il n'y ait pas d'abus, qu'il n'y ait pas de dumping salarial.

Néanmoins, il faut reconnaître que, par rapport à la vraie alternative qui consiste à être à l'aide sociale, c'est-à-dire de ne plus avoir le moindre emploi, d'avoir évidemment moins de revenu, de perdre peut-être sa dignité, ces emplois de solidarité permettent quand même d'avoir un emploi, une régularité, de donner l'impression qu'on est réinséré dans le monde du travail. Il n'y aura pas de solution parfaite avec les EdS. Il est vrai qu'ils peuvent avoir des effets indésirables, qu'ils peuvent stigmatiser des personnes quand d'autres, à côté, font le même job dans le cadre d'un emploi fixe. C'est vrai que cela crée des situations injustes. Cela peut démoraliser des personnes qui se trouveraient dans cette situation-là.

Nous avons fait une chose extrêmement intéressante au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, nous sommes allés visiter l'association Partage, qui engageait de nombreuses personnes en EdS. Je vous assure que les membres de la gauche et de l'extrême gauche qui étaient présents à ce moment-là en rougissaient presque de honte. L'association Partage, une association à but non lucratif, comme les plupart des associations qui emploient des EdS, avait été violemment attaquée par le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs. Sous l'impulsion de ce syndicat, les employés, sous contrat d'EdS, avaient été incités à se mettre en grève. Cette fameuse grève de 2013 a créé une situation catastrophique pour cette association qui distribue des denrées alimentaires

dans des centres de réfugiés ou à des personnes qui sont dans des abris. Ce n'est pas une œuvre caritative pour s'enrichir, c'est une association qui n'a aucun but lucratif.

Eh bien, à la suite de cette grève, cette association a dû procéder à un licenciement collectif pour motif économique. Nous avons pu voir le rapport d'activité de cette association. Elle a perdu, lors de cette année noire, l'équivalent d'un demi-million de francs. Les fonds privés en 2013 s'élevaient à 750 000 francs, contre 1 100 000 francs en 2012. Cela veut dire que l'action menée par ce syndicat n'a absolument pas amélioré la situation de ces personnes. Elle n'a fait qu'augmenter la précarité, le chômage, alors que ces personnes avaient un emploi. Je ne dis pas que c'était un emploi extraordinaire; je ne dis pas que c'était un emploi que vous auriez désiré avoir. Mais c'était néanmoins un emploi.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Roullet.

M^me^ Michèle Roullet. Ce qu'on nous a dit était très intéressant. Lorsqu'ils engageaient des personnes en EdS, aucune question n'était jamais posée sur leur passé ni sur leur situation financière. Et sur les 50 postes en EdS, 80% des personnes concernées n'avaient pas le niveau de l'école obligatoire. Or, si on parle de mettre sur pied une formation continue, le fait que les gens n'aient pas le niveau de l'école obligatoire pose bien évidemment un problème.

Le président. Merci, Madame Roullet.

M^me^ Michèle Roullet. J'ai encore juste autre chose…

Le président. Vous avez épuisé votre temps. *(Brouhaha.)* Je passe maintenant la parole à M. le conseiller municipal Jacques Pagan. *(M^me^ Roullet poursuit, mais son micro est coupé.)*

M. Jacques Pagan (UDC). Je dois dire que je n'ai ni la faconde ni les compétences de ma préopinante, M^me^ Michèle Roullet, pour laquelle j'ai la plus grande admiration. Je ne sais pas ce que le téléspectateur moyen peut constater en nous regardant depuis environ une heure parler d'emplois de solidarité, de gens qui n'ont plus de boulot et de la façon de faire pour leur en procurer d'une manière ou d'une autre. Je crois que c'est véritablement un casse-tête chinois. Je m'excuse,

mais je n'arrive moi-même pas du tout à faire ma religion – j'essaie d'être honnête en le disant.

Nous sommes saisis de deux motions qui ont passé le cap de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, où elles ont été acceptées. L'Union démocratique du centre s'est abstenue à leur endroit. Ce nouveau texte, qui arrive au dernier moment, la motion M-1098, complique singulièrement les choses. Il nous est demandé de l'adresser directement au Conseil administratif sans passer par la commission. Je trouve cela absolument anormal, et je rejoins la proposition des Verts. A la limite, même les trois textes devraient être renvoyés à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, pour faire un peu le point de la situation.

Il serait même de bon ton que nous convoquions M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia pour qu'il nous indique quels sont ses projets et en quoi les textes dont nous sommes saisis sont compatibles avec les compétences cantonales dans ce domaine. A un moment donné, je crois qu'il faut crever l'abcès et rencontrer les gens qui sont d'avis différents, qui parlent peut-être une autre langue. Les gens à la recherche d'un emploi, qui sont dans des difficultés, ne peuvent pas comprendre que les autorités élues ne puissent pas trouver rapidement une solution. C'est absolument inadmissible. Nous sommes coupables de ne pas tout mettre en œuvre pour traiter le problème rapidement.

Ma solution – elle est pragmatique – consiste à renvoyer ces trois textes en commission, de telle sorte que celle-ci puisse auditionner le magistrat cantonal chargé de ces questions-là, en relation notamment avec les autorités fédérales.

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, effectivement, cette problématique des EdS ne contente personne. Je défie ceux qui croient que c'est le bonheur de passer un peu par la situation d'une famille qui gagne 3000 francs pour comprendre quelle peut en être la difficulté.

Cela dit, je fais partie de la commission de l'économie du Grand Conseil. Je ne peux pas entrer dans les détails en raison du secret de fonction – les choses ne sont pas encore réglées… *(Exclamations.)* Mais un projet présenté par le magistrat Mauro Poggia va fondamentalement remodeler ces emplois. Il a déjà eu l'accord des autorités fédérales, ce qui est très important et, comme le disait M. Sormanni, même les autres cantons romands sont un peu dans l'expectative de voir ce que cela va donner pour refaire peut-être la même chose, notamment Fribourg et Neuchâtel. Mais je peux vous garantir, sans entrer dans le détail, que cela va complètement changer le système. Et on va surtout revenir sur l'idée de départ du projet de loi de l'époque.

Pour la petite histoire, le Mouvement citoyens genevois était très divisé sur cette loi Longchamp. Nous n'étions pas d'accord entre nous par rapport à ce

genre d'emplois. Mais c'était notre base! Les gens qui étaient dans cette situation nous ont demandé de la voter, et cela, pour une simple raison. Plusieurs d'entre eux nous ont dit qu'ils préféraient dire à leurs gosses qu'ils quittent la maison pour aller travailler – même s'ils ne gagnent pas beaucoup d'argent – que de rester assis en train de toucher de l'argent de l'Hospice général. C'est ce qui arrivait avant que ce système ne soit introduit. Les gens sortaient du chômage pour aller à l'Hospice général. C'est la seule solution qu'il y avait avant.

M. Pascal Holenweg (S). Les emplois cantonaux étaient une autre possibilité.

M. Carlos Medeiros. Oui, mais ils arrivaient au bout, encore une fois par rapport au niveau fédéral. Il ne faut pas oublier, en effet, que ce système avait été mis en place au niveau fédéral. Pas au niveau cantonal, ni municipal. Les autorités fédérales ont considéré que ces emplois étaient des subventions déguisées, que ce n'étaient pas de vrais jobs, pas de vrais emplois. *(Brouhaha.)* Bref, personne n'est content.

J'ai vu les statistiques de ces EdS lors des auditions auxquelles j'ai pu assister. Ce sont des gens mal formés, des gens qui ont 60 ans. Il y a une minorité, certes qui ne rentre pas dans cette catégorie, mais vous pouvez demander les statistiques au département de M. Poggia, Madame Pérez – vous transmettrez, Monsieur le président. Vous verrez le nombre de gens qui ont 60 ans, qui ont 55 ans, qui ne sont pas du tout formés. On ne peut pas non plus les insérer dans un marché du travail du jour au lendemain en se disant que c'est la seule solution, qu'on va leur donner 5000 francs et que l'affaire sera réglée! Cela ne marche pas comme ça! Nous sommes dans une économie de marché libérale, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas. Il faut jouer un certain jeu. Et les autorités politiques ne pourront pas tout faire non plus, que ce soit au niveau municipal ou au niveau cantonal!

J'aimerais aussi rappeler que, si nous en sommes à cette situation – vous ne pouvez quand même pas l'oublier – c'est pour beaucoup à cause des accords bilatéraux, que le Mouvement citoyens genevois combat depuis 2005. Quand on voit qu'on est passé de 20 000 à 88 000 frontaliers, vous ne pouvez pas nous dire, en nous regardant dans les yeux, qu'ils n'y sont pour rien! Non! Ce n'est pas vrai! Il y a bien sûr un chômage structurel, qui a toujours existé à Genève, qui se situe entre 2,7% et 3%, mais le chômage a explosé en raison de cette pression démographique qui, aujourd'hui, n'induit pas vraiment un dumping salarial mais un dumping des compétences.

Je reçois moi-même, dans mes activités professionnelles, des offres spontanées de gens qui viennent de l'autre côté de la frontière. Ils sont hyperformés, ils ont fait des stages à l'étranger, ils parlent quatre langues… Je n'aurais même

pas besoin de baisser les salaires! Il me suffirait d'engager la personne. Est-ce ce que l'on veut pour nos enfants et pour notre avenir? Même si M^me^ Salerno nous dit qu'il n'y en a pas tellement que ça, des frontaliers sont toujours engagés. Je tiens quand même à vous rappeler que vous avez, sur le site officiel de la Ville de Genève, une carte d'engagement pour le personnel de la Ville qui va jusqu'à Thonon. Ce n'est quand même pas rien! Au niveau du symbole, moi, chaque fois que je vois cette carte, ça m'énerve! Ce n'est pas normal, même si on me dit que c'est normal et qu'on a permis que les collaborateurs, même les Suisses, habitent de l'autre côté, à part les pompiers qui doivent être assez vite atteignables!

Bref, tout cela pour vous dire que cette problématique nous tient à cœur, au Mouvement citoyens genevois. Nous avons déposé aujourd'hui même un projet de loi parce que nous sommes scandalisés de trouver dans les journaux des petites annonces – des petites annonces, Mesdames et Messieurs! – qui ne demandent plus la maturité, mais le bac! Vous pouvez même aller voir sur Facebook, où cela a été publié. C'est scandaleux que l'on donne aujourd'hui la priorité aux diplômes étrangers au détriment de nos diplômes à nous! Qu'est-ce que cela veut dire? Que nous ne sommes pas valables? Si c'est le cas, il faut changer quelque chose! Je tiens quand même à rappeler que c'est la gauche qui est aux commandes de l'éducation depuis plus de vingt ans! Si ce n'est pas adapté au marché du travail, changeons les choses! Mais arrêtons d'être hypocrites! Aujourd'hui, la pression frontalière est immense, elle est anormale. Alors, avant de parler d'emplois de solidarité, commençons, lorsqu'on parle des emplois à la Ville de Genève, par donner la priorité – je dis bien la priorité – aux résidents genevois, voire aux résidents de la ville!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ce soir, je vous ai écoutés. Le problème est tellement grave qu'il ne devrait pas, comme aurait pu le dire Coluche, être résolu par les politiciens, car certains font vraiment souci. L'emploi ne se crée pas par des coups de baguette magique! Il ne se crée pas par décrets, Mesdames et Messieurs de la gauche! L'emploi se crée lorsqu'il y a un marché et que l'on peut produire et vendre! Pour cela, il faut être concurrentiel! Et il faut vendre – et vendre de bons produits! Même vos électeurs, Mesdames et Messieurs, vont acheter en France parce que c'est moins cher! Combien de temps pensez-vous que cette histoire va durer? *(Exclamations.)* Moi, je ne crois pas que ça va durer longtemps.

Et puis, si à une époque on disait que les chômeurs étaient des bras cassés, aujourd'hui il y a des gens qui ont travaillé toute leur vie! Qui sont tout à fait aptes au travail! Ils n'ont pas besoin d'être réinsérés, ils ont juste besoin que vous les preniez pour travailler! Il faut arrêter de nous parler de réinsertion des chômeurs! Quand vous parlez de réinsertion des chômeurs, vous vous foutez de la gueule d'un grand pourcentage de la population qui, à force d'en avoir marre… Je ne voudrais pas qu'on ait quelqu'un qui prenne des kalachnikovs!

Cela dit, si la gauche veut faire des emplois à coups de baguette magique, on félicite la droite pour ses accords sur la libre circulation… On vous félicite, le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, le Parti socialiste aussi et les Verts! La population qui habite cette ville et qui n'a plus de travail, alors qu'elle en a toujours eu, vous félicite et vous remercie. *(Brouhaha.)* Des personnes qui ont été fonctionnaires à l'Etat de Genève sont engagées pour des travaux payés 0 franc et 0 centime pendant un mois chez un patron privé pour voir si elles sont encore capables de travailler! La personne y va, elle paie encore le bus et, à la fin, on lui dit: «Ecoutez, vous avez très bien travaillé. Vous êtes la meilleure qu'on ait eue. Malheureusement, je n'ai pas d'argent pour vous payer.» Moi, je suis partisan de renvoyer ces objets à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour qu'on y réfléchisse. Autrement, qu'on mette cette Ville et ce Canton sous tutelle! *(Applaudissements.)*

M. Christophe Dunner (Ve). Chers et chères collègues, je tiens quand même à rappeler un des fondamentaux liés à la création des EdS. Le public cible devait répondre à un certain nombre de critères: être âgé, être seul ou sans réseau social à Genève, être migrant, avoir une maîtrise faible de la langue et ne pas avoir un niveau de formation élevé. On avait identifié que, pour des personnes en fin de droit, être seul à l'Hospice général était un facteur de précarité sociale. Le fait d'offrir un emploi était donc une mesure d'encadrement qui permettait de demeurer dans la vie active. C'est inscrit dans les contrats de prestation que les associations qui se sont engagées à prendre ces EdS ont signés: elles s'engageaient à prendre des mesures de formation et à favoriser le retour à l'emploi. Donc, en tant que tel, l'emploi de solidarité était une bonne mesure. C'était une bonne mesure parce que cela devait permettre à un certain nombre de personnes de revenir sur le marché de l'emploi et à un certain nombre d'autres personnes de travailler dignement, paisiblement, jusqu'à une retraite bien méritée.

Toutefois, un certain nombre d'associations n'ont pas pu ou voulu – chacun y mettra les mots qu'il veut – offrir ces prestations d'encadrement et d'accompagnement. C'est pourquoi un certain nombre d'éléments ont été critiqués, à juste titre. Cela étant, ce n'est pas parce qu'il y a eu des dérapages, à l'image de ce qui s'est passé en Ville, qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain. La Ville n'a d'ailleurs pas vocation d'offrir au sein de son administration un emploi social, un encadrement, des formations. Il y a des associations pour cela. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle – on le remarque depuis un certain nombre d'années – la Ville fait tout pour faire revenir les personnes au bénéfice d'un statut d'emploi de solidarité sur un contrat «normal», entre guillemets. C'est quelque chose que l'on peut saluer.

En revanche, ce qui est demandé dans la deuxième invite de la motion M-1098 n'est pas normal. On demande que la Ville cesse toute relation d'affaires avec les associations. Les associations font du bon travail, elles font de la réinsertion et elles font ce pour quoi les emplois de solidarité étaient initialement destinés. Là, de nouveau, on met tout le monde dans le même sac! Les bons, les gentils, on s'en fiche. Punition collective pour toutes les associations qui font de la réinsertion! On ne veut pas de réinsertion. On ne sait pas exactement ce qu'on veut, mais on veut stopper la réinsertion. Ce n'est pas acceptable. Dans ce sens, inviter la Ville à cesser toute relation d'affaires avec les associations qui travaillent avec des EdS n'est pas acceptable. Quant à la quatrième invite de la motion, elle n'est pas possible parce que ce n'est pas prévu dans la loi cantonale, et je vois mal la Ville être en mesure de braver ce qui est prévu dans la loi cantonale.

Pour finir, je souhaiterais revenir sur deux ou trois points qui ont été relevés auparavant.

Des voix. Non! *(Remarque.)*

M. Christophe Dunner. Si, malgré l'heure… Le Mouvement citoyens genevois a parlé de kidnapping de la parole, mais le Mouvement citoyens genevois est intervenu une demi-heure sur le sujet… Ensuite, je veux relever que les passages des motions que M^me^ Roullet a aimé citer ont été amendés par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ce que nous vous invitons donc à voter n'est pas ce que M^me^ Roullet a cité. Nous invitons donc M^me^ Roullet à citer les passages qui sont soumis au vote. Vous transmettrez également à M^me^ Roullet, Monsieur le président, qu'elle a quand même proféré des inexactitudes – je souhaite les relever afin que les gens qui nous regardent encore aient une bonne image de la situation. Les emplois qui ont été perdus à Partage ne sont pas du tout liés à la banque alimentaire; ils sont liés au tri des déchets en Ville de Carouge. La mission première de Partage, à savoir faire de la banque alimentaire et de la redistribution, n'a pas du tout été impactée par la problématique des EdS.

M. Sami Kanaan, **maire**. Avant de parler brièvement de la situation des EdS en Ville de Genève, j'aimerais revenir sur le marché de l'emploi, puisqu'il y a eu un large débat – et je peux le comprendre. Oui, effectivement, le marché du travail est devenu très concurrentiel. Oui, il éjecte de manière assez dure des gens qui ne sont pas vraiment qualifiés, des gens qui sont plus âgés. Cela m'amuse, mais c'est assez triste en fait d'entendre le Conseil fédéral et le patronat suisse dire aujourd'hui qu'il faut absolument employer les seniors. Dans la pratique du marché du travail, on sait que les seniors sont mal partis dès lors que, par hasard,

pour une raison ou une autre, ils perdent leur emploi à 50, 55 ans. Ils ont, pour une large partie, de la difficulté à en retrouver. Il y a un fossé entre les discours et la pratique du marché du travail.

Oui, il y a du dumping salarial. Effectivement, le nombre de personnes venant d'ailleurs qui travaillent dans notre cité a augmenté. Mais lorsque j'entends le Mouvement citoyens genevois critiquer les frontaliers, je rappelle que derrière chaque employé frontalier il y a un employeur qui a décidé d'engager du monde et qui a fait ses choix. *(Remarque.)* Peut-être, mais alors qu'on parle du patronat qui engage, et pas des gens qui cherchent du travail et qui tentent leur chance – c'est, sur le plan humain, parfaitement légitime. Que l'on parle du patronat qui, à mon avis, est largement genevois – pas frontalier – et qui joue les salaires les uns contre les autres et les qualifications les unes contre les autres. *(Applaudissements.)*

Genève a heureusement un dispositif de contrôle, mais – on l'a toujours dit – il n'est pas encore assez suffisant, il faut le renforcer. On a eu le cas récent de ces ingénieurs informaticiens roumains qui travaillaient à 800 euros par mois. Là, c'était plus compliqué parce qu'il s'agissait de mandataires. C'est un cas parmi d'autres mais, effectivement, dès qu'il y a une lacune dans le système, des gens en abusent. Cela peut être un travail sous forme de mandat, de sous-traitance; il y a trente-six mille abus possibles. Effectivement, c'est une calamité pour l'emploi à Genève, pour la crédibilité de nos institutions, et c'est une calamité pour notre cohésion sociale, parce que cela pousse les gens vers le bas, vers l'extérieur. Cela crée des rancœurs, cela génère des réactions de rejet, des réactions de division qui créent des frontières là où il n'y a pas besoin d'en créer.

J'aimerais encore relever une dernière chose avant d'aborder les EdS en Ville de Genève. Lorsque le taux de chômage augmente à Genève, il augmente beaucoup plus vite en Haute-Savoie et dans l'Ain. Ils subissent beaucoup plus vite l'effet d'un recul économique. J'ai parlé avec des patrons genevois de diverses branches économiques, je peux vous dire que, si le franc fort est en apparence une bonne nouvelle en valeur nominale pour les frontaliers, les premières personnes qui seront licenciées à cause du franc fort sont les frontaliers, si jamais… C'est un fait. *(Remarque.)* Si! c'est malheureusement le cas, ou heureusement, selon le point de vue où on se place.

J'aimerais revenir sur les EdS en Ville de Genève et distinguer deux situations. Lorsque j'ai commencé, Mesdames et Messieurs, il y avait plus de 40 EdS dans mon département. Les personnes avaient été engagées par mon prédécesseur pour remplacer les anciens emplois temporaires cantonaux. Il y avait une situation d'urgence. Cela étant, c'était une très mauvaise solution – cela a été dit et redit. Des huissiers de musée, des bibliothécaires, des gens qui font le même travail que des fonctionnaires de l'administration étaient payés au tarif

EdS. Mesdames et Messieurs, je suis fier de vous dire que nous avons réussi à nous désengager de ce système. Mais pas en larguant les gens! Nous les avons largement réinsérés. Mais nous n'avons pas pu le faire pour tous. Je rappelle que le taux de réinsertion du système EdS est en général de 11%. En Ville de Genève, il a largement dépassé les 50%. Mesdames et Messieurs, cela a été un gros travail.

En 2012, j'ai proposé au Conseil administratif de mettre sur pied des mesures d'accompagnement, de formation. Vous avez en partie voté des postes, et je vous en remercie. Vous avez voté encore cinq postes pour les bibliothèques municipales sur le budget 2015. Nous avons encore neuf EdS. Nous allons essayer d'insérer les autres sur des disponibilités budgétaires existantes en matière de personnel. Nous en avons encore au Musée d'art et d'histoire. Nous n'en aurons bientôt plus, et je m'en réjouis. La plupart ont tenté leur chance et ont trouvé un poste au sein de la Ville ou chez un autre employeur, et nous ferons le maximum pour accompagner les autres. Nous avons joué notre rôle; nous avons donné l'exemple et montré que c'est possible. Je considère que nous pouvons être fiers, en tant que Ville de Genève, par rapport à d'autres situations.

Concernant le monde associatif et la motion M-1098, je comprends ceux et celles qui dénoncent le fait que les associations aient recouru à ce système. Je rappelle qu'il remplace les emplois temporaires cantonaux. Ces associations n'ont pas assez de moyens pour travailler autrement. Ce n'est pas une raison pour les condamner d'un coup de baguette comme ça, de les éjecter du système. Car si on coupe les liens avec ces associations, elles devront licencier ces EdS, et je ne pense pas qu'humainement ce soit la meilleure chose à faire. On peut tout au plus les aider, comme nous l'avons fait en Ville, à trouver des solutions en matière de réinsertion – nous y travaillons. Mais on ne va pas punir les associations, on va plutôt essayer de les aider. Outre le fait qu'on n'a pas envie de couper les liens, on ne peut pas payer les EdS à un tarif autre que celui qui est prévu par la loi.

Alors, je me réjouis de découvrir ce que M. Poggia va proposer au Grand Conseil. Et tant mieux s'il a eu des idées intéressantes pour régler ce problème, dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'il est urgent parce qu'il est indigne. Quelqu'un a dit qu'il valait mieux avoir un emploi que d'être inoccupé. Certes, mais c'est valable au début. Si on est inoccupé, le fait de retrouver un travail en EdS est peut-être une bonne nouvelle. Mais après deux, trois, quatre ans, je peux vous dire que travailler à 3000 balles par mois lorsque vous avez des gamins – et même si vous n'en avez pas – est indigne. Et même là, le fait d'avoir une occupation ne fait aucun sens. On a toutes et tous intérêt à sortir du système dès que possible. La Ville a donné l'exemple. Nous allons voir si nous pouvons contribuer à ce que d'autres employeurs en sortent à leur tour.

Pour les deux motions M-933 et M-934, je crois que le travail a été fait. Ces objets peuvent effectivement être renvoyés au Conseil administratif. Pour la motion M-1098, je ne peux pas vous recommander de la renvoyer telle qu'elle, ne fût-ce que parce que la cinquième invite n'est pas applicable en l'état. A vous de choisir si vous voulez la renvoyer en commission ou la traiter autrement. *(Applaudissements.)*

Mis aux voix, le premier amendement de la commission portant sur la motion M-933 est accepté par 50 oui contre 12 non (3 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission portant sur la motion M-933 est accepté par 41 oui contre 19 non (5 abstentions).

Mise aux voix, la motion M-933 amendée est acceptée par 41 oui contre 17 non (7 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– solliciter le Département de la solidarité et de l'emploi afin qu'il fournisse des moyens décents adéquats, notamment par le biais de formations certifiantes, pour accompagner les personnes en statut d'emploi de solidarité afin de rejoindre le monde du travail;
– offrir, dans la mesure du possible, des emplois à durée indéterminée aux personnes occupant un emploi de solidarité au sein de l'administration municipale.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, l'amendement de la commission portant sur la motion M-934 est accepté par 44 oui contre 14 non (7 abstentions).

Mise aux voix, la motion M-934 amendée est acceptée par 39 oui contre 9 non (6 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inciter tous les acteurs économiques (associations, etc.) à s'orienter vers une politique d'engagement via des contrats à durée indéterminée en substitution des emplois de solidarité actuels.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1098 au Conseil administratif est refusé par 42 non contre 23 oui.

Mis aux voix, le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 58 oui contre 6 non (1 abstention).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

– M-1171, de *M^mes^* et *MM. Maria Vittoria Romano*, *Jannick Frigenti Empana*, *Corinne Goehner-Da Cruz*, *Annina Pfund*, *Sandrine Burger*, *Delphine Wuest*, *Bayram Bozkurt*, *Sylvain Thévoz*, *Christiane Leuenberger-Ducret*, *Laurence Fehlmann Rielle*, *Javier Brandon*, *Marie Barbey*, *Pascal Holenweg*, *Olga Baranova*, *Brigitte Studer*, *Danièle Magnin*, *Virginie Studemann*, *Morten Gisselbaek* et *Grégoire Carasso*: «Assainissement routier de l'avenue de Sainte-Clotilde maintenant!»;
– M-1172, de *M^mes^* et *M. Natacha Buffet-Desfayes*, *Helena Rigotti* et *Rémy Burri*: «Du temps pour les commerçants et les restaurateurs!».

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

– IE-10, de *M^me^* et *M. Eric Bertinat* et *Brigitte Studer*: «Léman Bleu: arrêtons le massacre avant la faillite!».

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous sommes arrivés au terme de cette séance. Je vous donne rendez-vous pour la prochaine session des 17 et 18 mars. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4758

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4758

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 19 mai 2010 de Mme Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Miltos Thomaides, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Roger Michel, Mmes Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Annina Pfund, Silvia Machado et Martine Sumi: «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux» (R-134 A). Suite de la discussion 4758

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mars 2013: «Accessibilité aux vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine» (P-305 A) 4768

5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 juin 2010 de Mmes Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer, Olivier Tauxe et Jacques Baud: «Bonne intégration et cohésion sociale par la lecture» (M-928 A) . . 4778

6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Deux salles pour le handball à Genève» (M-977 A). 4795

7. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de M. Grégoire Carasso, Mmes Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe» (M-904 A) 4805

8.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:
– la motion du 29 juin 2010 de Mmes Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Grégoire Carasso,

Endri Gega et Roger Michel: «Un emploi de solidarité (EdS) ne devient solidaire que lorsqu'il débouche sur un véritable emploi» (M-933 A)
– la motion du 29 juin 2010 de MM. Grégoire Carasso, Roger Michel, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Endri Gega, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris et Martine Sumi: «Emplois de solidarité (EdS): la Ville de Genève ne participera pas à la précarisation du marché de l'emploi» (M-934 A) 4810

8.b) Motion du 9 octobre 2013 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Virginie Studemann, Maria Pérez, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail (bis)» (M-1098) 4836

9. Propositions des conseillers municipaux 4860

10. Interpellations 4861

11. Questions écrites 4861

Le mémorialiste:
Ramzi Touma